



PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE  
POUR L'IRRIGATION AU SAHEL



## Diagnostiques pays réalisés par le Partenaire Stratégique Planification (PSP) Rapport de synthèse

Version Finale

Partenaire Stratégique du CILSS pour l'appui au processus de  
planification et le renforcement des services aux producteurs



Août 2021

# Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS _____	5
REMERCIEMENTS _____	9
RESUME EXECUTIF _____	10
<b>I. INTRODUCTION GENERALE _____</b>	<b>16</b>
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION _____	16
1.2. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS _____	16
<b>1.2.1 Objectif principal</b> _____	16
<b>1.2.2 Objectifs spécifiques</b> _____	16
<b>1.2.3 Les résultats attendus</b> _____	17
<b>II. APPROCHES METHODOLOGIQUES _____</b>	<b>19</b>
2.1 METHODOLOGIE PAR THEMATIQUE TRAITEE _____	19
2.2 DIFFICULTES RENCONTREES _____	21
<b>III. RESULTATS DU DIAGNOSTIC PAR THEMATIQUE _____</b>	<b>22</b>
<b>THEMATIQUE 1 : RENFORCEMENT DES SYSTEMES LOCAUX DE GESTION DU FONCIER ET DES RESSOURCES EN EAU _____</b>	<b>22</b>
<b>3.1.1 Mise en perspective des 6 diagnostics pays</b> _____	22
3.1.1.1 Mobilisation des terres pour les aménagements _____	22
3.1.1.2 Points communs et différences dans l'appui aux structures locales de gestion du foncier _____	23
3.1.1.3 Des progrès encore limités en matière d'établissement/renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau _____	23
3.1.1.4 Exemples de bonnes pratiques _____	26
3.1.1.5 Besoins en renforcement de capacités _____	26
<b>3.1.2 Points d'attention pour une réflexion régionale</b> _____	27
3.1.2.1 L'établissement de partenariat stratégique entre les UGP et les structures nationales _____	27
3.1.2.2 La question de l'immatriculation _____	27
3.1.2.3 Etablissement/renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau _____	27
3.1.2.4 Prise en compte de l'irrigation dans la planification locale _____	28
<b>3.1.3 Lignes directrices pour une sécurisation du foncier et des ressources en eau au niveau des AHA au Sahel</b> _____	28
<b>3.1.4 Plan d'appui PSP relatif au renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau</b> _____	29
<b>THEMATIQUE 2 : APPUI CONSEIL AU DEVELOPPEMENT ET A LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES AUX PRODUCTEURS _____</b>	<b>31</b>
<b>3.2.1 Les forces du conseil agricole dans le cadre de la mise en œuvre du PARIIS</b> _____	32
<b>3.2.2 Atouts et forces au niveau de la gestion des infrastructures et des services par les producteurs</b> _____	32
<b>3.2.3 Faiblesses du conseil agricole</b> _____	33
<b>3.2.4 Faiblesses au niveau de la gestion des infrastructures et des services par les producteurs</b> _____	33
<b>3.2.5 Recommandations</b> _____	33
<b>3.2.6 Plan d'appui du PSP aux UGP développement et gestion des infrastructures</b> _____	34
<b>THEMATIQUE 3 : SYSTEMES DE PRODUCTION ET LEUR INSERTION AU MARCHÉ _____</b>	<b>35</b>
<b>3.3.1 Aperçu général sur les systèmes de production dans les ZIP du PARIIS</b> _____	35
<b>3.3.2 Analyse des systèmes de production</b> _____	36
3.3.2.1 Aperçu général sur les bénéficiaires des différents types d'irrigation _____	36
3.3.2.2 Pratiques culturelles des bénéficiaires en riziculture _____	36

3.3.2.3 Les pratiques des bénéficiaires en cultures maraichères et fruitières	37
3.3.2.4 L'analyse de la commercialisation des produits	38
3.3.2.5 Analyse des comptes individuels des agents de la filière riz	39
3.3.2.6 Analyse des comptes individuels du producteur de la filière culture maraichère	40
<b>3.3.3 Difficultés et contraintes des filières riz et cultures maraichères</b>	<b>41</b>
3.3.3.1. Principales contraintes/opportunité pour les filières riz et cultures maraichères	41
3.3.3.2 Atouts/opportunités pour la riziculture, les cultures maraichères et fruitières	41
<b>3.3.4 Suggestions/recommandations</b>	<b>42</b>
<b>3.3.5 Plan d'appui PSP concernant les systèmes de production</b>	<b>42</b>
<b>THEMATIQUE 4 : VIABILITE DES SOUS-PROJETS</b>	<b>43</b>
<b>3.4.1 Démarche de séquençage, de ciblage de sites et sous projets, approbation des sous projets</b>	<b>43</b>
<b>3.4.2 Analyse de la pertinence et de l'efficacité des critères utilisés pour le choix des sous projets</b>	<b>43</b>
<b>3.4.3 Analyse de la prise en compte des critères de viabilités et propositions d'amélioration</b>	<b>44</b>
<b>3.4.4 Proposition d'une démarche pour la prise en compte des critères de viabilité</b>	<b>44</b>
<b>3.4.5 Recommandations</b>	<b>46</b>
<b>3.4.6 Plan d'appui PSP concernant la viabilité des SP</b>	<b>47</b>
<b>THEMATIQUE 5 : APPUI A LA CAPITALISATION, AUX DISPOSITIFS DE RECUEIL, DE GESTION ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES, FORMATION, PLAIDOYER</b>	<b>48</b>
<b>3.5.1 Etat des lieux des groupes de partages des connaissances pays et du plaidoyer</b>	<b>48</b>
3.5.1.1 Principaux constats et analyse des dispositifs de Gestion de Connaissances dans les pays	48
3.5.1.2 Principaux constats et analyses relatifs au GTR/Planification	51
3.5.1.3 Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des GPC	52
3.5.1.4 Constats et analyses du processus de plaidoyer dans les pays PARIIS	53
3.5.1.5 Principales recommandations	54
<b>3.5.2 Évaluation des compétences/capacités des opérateurs</b>	<b>55</b>
3.5.2.1 Diagnostic des capacités/compétences des opérateurs	55
3.5.2.2 Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des opérateurs	62
3.5.2.3 Synthèse des besoins en renforcement de capacités/compétences	63
3.5.2.4 Principales recommandations	68
<b>3.5.3 Plan de formation des opérateurs de terrains et formateurs</b>	<b>69</b>
3.5.3.1 Plan de renforcement des capacités des opérateurs 2021-2023	69
3.5.3.2 Recommandations par rapport au plan de formation	71
<b>3.5.4 Plan d'appui PSP concernant les GPC, le plaidoyer et les formations</b>	<b>72</b>
<b>THEMATIQUE 6 : DOCUMENTS TYPES</b>	<b>74</b>
<b>3.6.1 Etat des lieux constats et analyse</b>	<b>74</b>
<b>3.6.2 Recommandations</b>	<b>76</b>
<b>V. SYNTHESE DES APPUIS DU PSP</b>	<b>77</b>
<b>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>82</b>
ANNEXE 1 : TDR MISSIONS DIAGNOSTIC	83
ANNEXE 2 : ACTEURS, STRUCTURES RENCONTREES ET SITES VISITES	90
ANNEXE 3 : DECLARATION DE PRAIA	92
ANNEXE 4 : QUELQUES OUTILS DE COLLECTES DE DONNEES	93
ANNEXE 5 : MODELE ECONOMIQUE	99
ANNEXE 6 : MODELE DE PLAN D'AFFAIRE	99
ANNEXE 7 : CADRE DU PLAN D'ACTION ET DE LA CO-EVALUATION DE LA PERFORMANCE DES GPC	100
ANNEXE 8 : IDEES DE BONNES PRATIQUES ET SOLUTIONS D'IRRIGATION IDENTIFIEES	103
ANNEXE 9 : PROCESSUS D'EVALUATION DES PERFORMANCES DES OPERATEURS	104
ANNEXE 10 : PROJET DE DECISION PORTANT CREATION, ATTRIBUTION, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU GTR-P	106
ANNEXE 11 : PROJET DE CAHIER DE CHARGES DU GTR-PLANIFICATION	110

# Liste des tableaux

TABLEAU 1 : APERÇU DES ELEMENTS CLES ISSUS DES 6 DIAGNOSTICS PAYS _____	24
TABLEAU 2 : PLAN D'APPUI PSP RELATIF AU RENFORCEMENT DES SYSTEMES LOCAUX DE GESTION DU FONCIER ET DES RESSOURCES EN EAU _____	29
TABLEAU 3 : PLAN D'APPUI ACCOMPAGNEMENT DES UGP DEVELOPPEMENT ET GESTION DES INFRASTRUCTURES _____	34
TABLEAU 4 : TYPOLOGIE DES SYSTEME D'IRRIGATION DU PARIIS DANS LES SIX PAYS _____	36
TABLEAU 5 : COMPTE DU PRODUCTEUR PAR SYSTEME DE PRODUCTION DU RIZ PADDY _____	39
TABLEAU 6 : COMPTE DES ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION DU RIZ DECORTIQUE _____	40
TABLEAU 7 : COUT DE PRODUCTION, VALEUR AJOUTEE ET MARGES BRUTES _____	40
TABLEAU 8 : PLAN D'APPUI AUX UGP EN LIEN AVEC SYSTEMES DE PRODUCTION EN INSERTION AU MARCHE _____	42
TABLEAU 9 : PROPOSITION D'UNE GRILLE POUR L'ANALYSE DE LA VIABILITE DES SOUS PROJETS _____	45
TABLEAU 10 : PLAN D'APPUI DU PSP POUR LA VIABILITE DES SOUS-PROJETS _____	47
TABLEAU 11 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DES GPC DES PAYS _____	48
TABLEAU 12 : LISTING DES MEMBRES POTENTIELS GTR-PLANIFICATION _____	52
TABLEAU 13 : LISTING DES OPERATEURS DANS LES SIX PAYS _____	56
TABLEAU 14 : SYNTHESE DES CONTRAINTES ET BESOINS EN RENFORCEMENT DE COMPETENCES DES OPERATEURS _____	57
TABLEAU 15 : CONTRAINTES ET BESOINS DES GPC _____	60
TABLEAU 16 : SYNTHESE DES CONTRAINTES ET BESOINS DES CENTRES DE FORMATIONS _____	61
TABLEAU 17 : SYNTHESE DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OPERATEURS IDENTIFIES PAR LES PAYS _____	64
TABLEAU 18 : CADRE LOGIQUE DE LA SYNTHESE DU PLAN DE RENFORCEMENT DES OPERATEURS _____	69
TABLEAU 19 : APPUI DU PSP EN MATIERE DE GESTION DE CONNAISSANCES, PLAIDOYER ET FACILITATION DES FORMATIONS _____	72
TABLEAU 20 : DOCUMENTS TYPES IDENTIFIES _____	74
TABLEAU 21 : PLAN D'APPUI DU PSP AUX UNITES DE COORDINATION _____	77

## Sigles et abréviations

<b>AEM</b>	l'Agence de l'Eau du Mouhoun
<b>AEN</b>	l'Agence de l'Eau du Nakanbé
<b>AHA</b>	Aménagements Hydro Agricoles
<b>ANCAR</b>	Agence Nationale de Conseil Agricole Rural
<b>ANIDA</b>	Agence nationale d'Insertion et de Développement Agricole
<b>APCA</b>	Agence Nationale du Conseil Agricole
<b>APD</b>	Avant-Projet détaillé
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ATID</b>	Association Tchadienne pour l'Irrigation et le Drainage
<b>BAF</b>	Bureau d'Appui Foncier
<b>BCER</b>	Bassin de Collecte d'Eau de Ruissèlement
<b>BF</b>	Burkina Faso
<b>BNDA</b>	Banque Nationale pour le développement Agricole
<b>CAP-M</b>	Centre Agricole Polyvalent de Matourkou
<b>CCFV</b>	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
<b>CDD</b>	Caisse des Dépôts et de Développement
<b>CDG</b>	Conseil de Gestion
<b>CDI</b>	Charte du Domaine Irrigué
<b>CDR</b>	Contribution au Développement Rural
<b>CEA</b>	conseil d'exploitations agricoles
<b>CECA</b>	Caisse d'Épargne et de Crédit Agricole
<b>CEF</b>	Conseil d'Exploitation Familiale
<b>CEF</b>	Conseil d'Exploitation Familiale
<b>CEFE</b>	Centre d'Etude et de Formation des Entreprises de Niono
<b>CEP</b>	Champ Ecole paysan
<b>CEP</b>	Champ Ecole des Producteurs
<b>CES/DRS</b>	Conservation des eaux et des Sols Défense Restauration des Sols
<b>CFA</b>	Communauté Financière Africaine
<b>CFC-IPR/IFRA</b>	Le Centre de Formation Continue de l'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée de Katibougou
<b>CFE</b>	Contribution Financière en matière d'Eau
<b>CFPB</b>	Centre de Formation Professionnel de Boghé
<b>CFV</b>	Commission Foncière Villageoise
<b>CIFA</b>	Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture
<b>CILSS</b>	Comité Permanent Inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
<b>CLE</b>	Comité Local de l'Eau
<b>CNC/PRT</b>	Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad
<b>CNCR</b>	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
<b>CNID-B</b>	Comité National pour l'Irrigation et le Drainage du Burkina
<b>CNRA</b>	Conseil National de la Recherche Agronomique du Niger
<b>CNRADA</b>	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
<b>CORAF</b>	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole
<b>CR/CPSA</b>	Comité Régional Coordination des Politiques du secteur Agricole
<b>CRA</b>	Centre Régional AGRYMET

<b>CRA</b>	Centre Régional AGRYMET
<b>CRA</b>	Chambre Régionale d'Agriculture
<b>CRAP</b>	Comité Régional d'Approbation des Projets
<b>CRD</b>	Comité Régional de Développement
<b>CS</b>	Contre Saison
<b>CSV</b>	Crédit Stockage Vivrier
<b>CT</b>	Collectivités Territoriales
<b>CTRC</b>	Comité Technique Régional de Coordination
<b>CVD</b>	Commission Villageoise de Développement
<b>CVECA</b>	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogéré
<b>DAR</b>	Direction de l'Aménagement Rural
<b>DBRELA</b>	Direction des bassins de rétention et des lacs artificiels
<b>DCE</b>	Direction du Contrôle Environnemental
<b>DEELCPN</b>	Direction des Evaluation Environnementales de Lutte Contre les Pollutions et Nuisances
<b>DGA</b>	Direction Générale de l'Agriculture
<b>DGAHDI</b>	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation
<b>DGFOMR</b>	Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural
<b>DGGR</b>	Direction Générale du Génie Rural
<b>DGID</b>	Direction Générale des Impôts et des Domaines
<b>DGPRES</b>	Direction Générale de la Planification des Ressources en Eau
<b>DGRHA</b>	Direction Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole
<b>DPAAH</b>	Direction Provinciale l'Agriculture des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
<b>DPT</b>	développement participatif des technologies
<b>DR/MDR</b>	Délégation Régionale du Ministère du Développement Rural
<b>DRA</b>	Direction régionale de l'Agriculture
<b>DRAAH</b>	Direction Régionale de l'Agriculture des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
<b>DRACN</b>	Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Nuisances
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>DREA</b>	Direction Régionale de l'eau et de l'assainissement
<b>DREVCC</b>	Direction Régionale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
<b>DRGR</b>	Direction Régionale du Génie Rural
<b>DRH</b>	Direction régionale de l'Hydraulique
<b>EAS</b>	Entité d'Appui et de Suivi
<b>EAS</b>	Entité d'Appui et de Suivi
<b>ENSTP</b>	Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics
<b>ETA</b>	Ecole Technique d'Agriculture de Bai-illi
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organisation
<b>FCRMD</b>	Fédération des Caisses Rurales et Mutualistes du Delta
<b>FFOM</b>	Forces Faiblesse Opportunités Menaces
<b>FISAN</b>	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des ressources en eau
<b>GPC</b>	Groupe de Partage de Connaissances
<b>GPCN</b>	Groupe de Partage de Connaissance National
<b>GTR</b>	Groupes de Travail Régionaux
<b>GTR-P</b>	Groupe de Travail Régional Planification

<b>ICRISAT</b>	Institut International de Recherches sur les Cultures des Zones Tropicales et Semi-Arides (International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics)
<b>IER</b>	Institut d'Economie Rurale
<b>IITA</b>	International Institute of Tropical Agriculture
<b>IMF</b>	Institution de Micro Finance
<b>IN3SI</b>	Institut National Supérieure du Sahel et du Sahara d'Iriba
<b>INERA</b>	Institut National de l'Environnement et des recherches Agricoles
<b>INRAN</b>	Institut National de la Recherche Agricole du Niger
<b>INSAH</b>	Institut du sahel
<b>IRD</b>	Institut de Recherche pour le Développement
<b>ISET</b>	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique
<b>ISTRA</b>	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
<b>ITRAD</b>	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
<b>IUSAE/UDS</b>	Institut Universitaire des Sciences Agronomiques et de l'Environnement / Université de Sarh
<b>JNP</b>	Journée Nationale du paysan
<b>MAAHM</b>	Ministère de l'Agriculture des Aménagements Hydro-agricoles et de la mécanisation
<b>MCA</b>	Millenium Challenge Account
<b>ML</b>	Mali
<b>MR</b>	Mauritanie
<b>MTR</b>	Revue à Mi-parcours (Mid Term Review)
<b>NICAD</b>	Numéro d'Identification Cadastral
<b>NE</b>	Niger
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
<b>OMS</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>OPA</b>	Organisation de Producteurs Agricoles
<b>OPDL</b>	Opérateur de Planification du Développement Local
<b>OSI</b>	Opérateurs de Solution d'Irrigation
<b>PACOF</b>	Projet d'Appui aux Communes de l'Ouest du Burkina Faso
<b>PACR</b>	Programme d'Appui aux Communautés Rurales
<b>PAFASP</b>	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-pastorale
<b>PAGIRE</b>	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>PAP</b>	Personnes Affectées par le Projet
<b>PARCEC</b>	Promotion et Appui au Réseau des Coopératives d'Epargne et de Crédit
<b>PARIIS</b>	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
<b>PCD</b>	Plan Communal de Développement
<b>PDCI</b>	Plan de Développement Communal de l'Irrigation
<b>PDIDAS</b>	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness en Sénégal
<b>PFPN</b>	Plateforme Paysanne du Niger
<b>PGRE</b>	Plan de Gestion des Ressources en Eau
<b>PMA</b>	Plateformes Multi Acteurs
<b>PMAI</b>	Plateformes Multi Acteurs régionale pour l'irrigation
<b>PNGT</b>	Programme National de Gestion des Terroirs
<b>PNIP</b>	Programme National de l'Irrigation de Proximité
<b>PNSF/MR</b>	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural

<b>PNSR</b>	Programme National du Secteur Rural
<b>POAS</b>	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
<b>PPIV</b>	Projet Petite Irrigation Villageoise
<b>PRA ME</b>	Programme Régional d'Appui à la Maîtrise de l'Eau
<b>PRD</b>	Plan régional de Développement
<b>PROCAPEC</b>	Promotion des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit
<b>ProPAD</b>	Projet de Promotion de la Productivité Agricole Durable et Adaptée au Climat
<b>PS</b>	Partenaire Stratégique
<b>PSP</b>	Partenaire Stratégique Planification
<b>PV</b>	Procès-Verbal
<b>RECA</b>	Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger
<b>ROPPA</b>	Réseau des organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique
<b>SAED</b>	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du Sénégal et de la Falémé
<b>SAGE</b>	Schémas d'aménagement et de gestion de l'Eau
<b>SCA</b>	services de conseil agricole
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux
<b>SFR</b>	Service Foncier Rural
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SNVACA</b>	Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole
<b>SODAGRI</b>	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
<b>SONADER</b>	Société nationale de Développement Rural
<b>SP/CNCR</b>	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale du Code Rural
<b>SP/CPSA</b>	Secrétariat permanent Coordination des Politiques du secteur Agricole
<b>SPIN</b>	Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
<b>SN</b>	Sénégal
<b>SRFOMR</b>	Service Régional du Foncier et de l'Organisation du Monde Rural
<b>TD</b>	Tchad
<b>UAT</b>	Unité d'Appui Technique
<b>UCP</b>	Unité de Coordination du Pays
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Pays
<b>UNMICO</b>	Union Nationale des Mutuelles d'Investissement de Crédit Oasien
<b>UCRP</b>	Unité de Coordination Régionale du Projet
<b>URDOC</b>	Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement
<b>VA</b>	Valeur Ajoutée
<b>VISA</b>	Valorisation de l'Irrigation pour la Souveraineté Alimentaire
<b>ZAT</b>	Zone d'Appui Technique
<b>ZIP</b>	Zone d'Intervention Prioritaire

## Remerciements

Le PSP à travers l'équipe du Groupement SOSAHEL/INGFI GEOFIT, dont ses experts, mobilisés pour la conduite des missions diagnostics des pays du PARIIS adresse ses sincères remerciements :

- Au CILSS, particulièrement au coordonnateur PRA ME, au coordonnateur régional du PARIIS et aux experts de l'UCRP qui ont assuré professionnellement et assidument la facilitation, la coordination, la collaboration et la revue qualité ;
- Aux coordonnateurs et personnels des UGPs du Burkina, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad ;
- Aux différents responsables des ministères et institutions en charge de l'irrigation des six pays, à travers les services centraux et déconcentrés ;
- Aux autorités administratives déconcentrées, locales et coutumières des zones visitées ;
- Aux opérateurs (EAS OPDL, OSI, centres de formation, prestataires de services des différents pays rencontrés) ;
- Aux OP et réseaux d'OPA rencontrés ;
- Aux bénéficiaires de sous projets visités.

Nos remerciements s'adressent également à toutes les personnes, qui, directement ou non, ont œuvré à la bonne conduite et à la réalisation des missions diagnostics dans les différents pays membres du PARIIS.

## Résumé exécutif

L'équipe du PSP a sillonné les six pays du PARIIS, du 15 novembre 2020 au 13 avril 2021, réalisé des entretiens avec les experts des UGP, les Directions centrales et les opérateurs au niveau central, ainsi que l'ensemble des opérateurs (EAS, OPDL, OSI, Centres de formation, etc.), les autorités administratives, coutumières, les groupes de partage de connaissances, les bénéficiaires d'un échantillon des zones de projet, et visité des sites de sous-projets.

### **Renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau**

Le diagnostic des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau a porté essentiellement sur trois (3) points : (i) mobilisation des terres pour les aménagements ; (ii) établissement/renforcement des structures locales de gestion du foncier ; (iii) établissement/renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau.

La mobilisation des terres est une étape cruciale de tout projet d'aménagement hydro-agricole (AHA). Elle comporte en principe deux phases : une phase de dialogue social et une phase de formalisation. La phase de dialogue social porte notamment sur des négociations entre ayants droits (généralement des propriétaires terriens coutumiers) et promoteurs en vue de l'octroi de terres. Elle a été réalisée en tout ou en partie au niveau des 6 pays d'intervention du projet, avec à la clé des accords de volontés entre les parties prenantes. La phase de formalisation qui porte sur l'établissement d'actes fonciers authentiques (actes de jouissance, titre de propriété) n'a été réalisée de manière significative qu'en Mauritanie.

La question de fond qui est apparue au niveau de ce point du diagnostic est de savoir si l'on peut se contenter des ententes conclues entre parties prenantes ou s'il faut aller nécessairement vers l'établissement d'actes fonciers authentiques tels que prévus par les législations foncières en vigueur au niveau des différents pays, avec très souvent en toile de fond la lancinante question de l'immatriculation. La réponse à cette question doit se faire en se référant à l'objectif final visé en la matière qui est la sécurisation foncière des aménagements et des exploitants. La sécurisation foncière fait référence à la situation de jouir de la terre dans des conditions optimales de garantie sociale et juridique. La garantie sociale seule ne peut suffire pour donner une sécurité foncière. Il en va de même pour la garantie juridique qui seule ne peut non plus suffire. Il importe de savoir conjuguer intelligemment les deux garanties en question. Du reste il ne s'agit point d'une réflexion nouvelle. Elle est en cours depuis longtemps et bien de pays se sont inscrits dans cette logique en adoptant notamment des textes favorisant plus ou moins une telle conjugaison, y compris dans certains cas, l'édiction de dispositions alternatives à l'immatriculation. C'est notamment le cas du Niger avec le Code rural en 1993, du Burkina avec la loi n°034-2009 portant régime foncier rural et du Mali avec la loi n°2017-001 sur le foncier agricole.

L'établissement/renforcement des structures locales de gestion foncière est bien entamé dans la majorité des pays du PARIIS. Les principales activités menées en la matière ont notamment porté sur la réalisation d'études diagnostic, la formation des acteurs et leur dotation en équipement. Une des questions essentielles qui émerge au niveau de ce point est relative à l'appréciation de la notion d'opérationnalisation des structures cibles en question. La nature de ces structures cibles varie souvent d'un pays à l'autre (service technique déconcentré de l'Etat en Mauritanie, service technique décentralisé au Burkina, structures participatives au Mali et au Niger, etc.). Une telle hétérogénéité de nomenclature ne permet pas de procéder à une appréciation de leur opérationnalité à partir des mêmes critères. Toutefois, on peut dégager les critères de base ci-après pour une telle appréciation : (i) existence de textes de création ; (ii) fonctionnement régulier des organes de gestion ou service ; (iii) représentativité des femmes au niveau des organes de prise de décision ou dans l'effectif du service ; (iv) volume des activités réalisées sur une période donnée

L'établissement/renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau se fait de manière plutôt timide au niveau de l'ensemble des pays du PARIIS. Les points d'attention à ce niveau portent notamment sur le décalage territorial existant parfois entre les structures cibles retenues et les sites d'aménagement des projets. En matière de gestion des ressources en eau, le cadre opérationnel de gestion est le bassin ou le sous bassin. Et les structures cibles retenues sont conçues dans cette logique qui ne recoupe pas toujours le découpage administratif dans lequel sont logés les sites d'aménagement des projets.

Des lignes directrices ont été énoncées à partir des résultats du diagnostic réalisé au niveau des six pays participant au PARIIS et de la somme d'expériences capitalisées au niveau d'autres pays du Sahel et de réflexions menées au niveau régional et global. Il ne s'agit point de recette toute faite et elles ne revêtent un caractère ni autoritaire, ni obligatoire. Elles sont conçues comme des orientations devant être contextualisées au niveau de chaque pays en vue de parvenir à une sécurisation du foncier et des ressources en eau au niveau des aménagements hydro-agricoles au Sahel.

### **Conseil agricole et gestion des infrastructures marchandes**

Le conseil agricole a beaucoup évolué dans tous les pays et plusieurs innovations y ont été introduites en termes d'approches et d'outils mettant plus le producteur au centre de l'animation du conseil. Il s'agit entre autres : (i) des champs écoles des producteurs initiées par la FAO (ii) le conseil de gestion à l'exploitation (CDG) et le conseil d'exploitation familiale (iii) l'approche gestion intégré des prédateurs et des déprédateurs (GIPD) initié par la FAO (iv) l'utilisation des TIC dans l'appui conseil (E-vulgarisation au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, Niger); (v) le réseau de producteurs relais ou animateurs endogènes,

Actuellement le conseil agricole se caractérise par (i) une offre de service assuré par une pluralité et une diversité d'acteurs du public, privés professionnels, ONGs et parfois des organisations de producteurs(RECA au Niger), (ii) l'opérationnalisation des opérateurs de terrain On note également l'expériences et savoir-faire en matière d'irrigation de la majorité des bénéficiaires des sites du PARIIS auprès desquelles des bonnes pratiques d'irrigation et de production ont été relevées (techniques CES, constitution de fonds pour les entretiens et la réparation des ouvrages dans tous les pays, techniques de confection de planches plus durable au Tchad, fabrication de bio pesticides à bases de plantes locales au Sénégal, Tchad et Niger, techniques de conservation de l'oignon au Niger et au Burkina Faso, etc.).

Sur la gestion des infrastructures, on note (i) la gestion collective de quelques infrastructures et équipements existants par les coopératives. Exemple des tracteurs des coopératives au Burkina Faso, au Sénégal, décortiqueuses et moulins des femmes en Mauritanie et au Sénégal, banques d'intrants au Tchad, warrantage dans les 6 pays, location à temps partiel des magasins dans les 6 pays pour appuyer les membres et constituer un fond de roulement au profit de la coopérative, (ii) la gestion de comptoir d'achat de produits maraichers (comptoir d'achat de Koudougou au Burkina Faso de Thaoua et d'Agadez au Niger), (iii) l'expériences de certaines coopératives dans le système de crédit octroyés par les IMF; plusieurs instruments de financement et de commercialisation des produits agricoles relevés dans chacun des pays

Les faiblesses relevées au niveau du conseil agricole, portent sur (i) le faible taux de couverture du conseil agricole en générale dans tous les pays (le ratio est estimé entre 700 et 1000 ménages par conseiller selon les pays), (ii) la faible maîtrise des techniques de l'irrigation par les conseillers y compris les techniciens des OSI (beaucoup apprennent sur le tas), (iii) faible communication entre les conseillers des services déconcentrés de l'Etat et les agents des OSI et OPDL dans certains pays lorsque ces structures sont issues du privé (conflits de compétence au Niger, au Mali), (iv) le problème d'accessibilité de certains sites liées à l'insécurité (Niger, Mali) ; v) la faible diversité des compétences et profils au sein des conseillers pour répondre aux nouveaux besoins des producteurs qui sont : un conseil technique pointu, un conseil technico-économique, un conseil de gestion aux exploitations, un conseil d'entreprise aux OP, etc.

Au niveau de la gestion des infrastructures on note une absence d'infrastructures (magasins, comptoir d'achat,) sur les sites du PARIIS dans tous les pays mais certains sites sont à proximité des agglomérations comme Koulikoro au Mali, Sarh au Tchad, Kaolack au Sénégal, Rosso en Mauritanie ce qui constitue un atout. Le nombre limité des IMF qui interviennent dans le crédit lié aux activités d'irrigation et souvent la défaillance ou le non-respect des engagements de certaines IMF vis à vis des bénéficiaires constitue une contrainte majeure.

### **Système de production et insertion au marché**

Le PARIIS a défini une typologie basée sur les systèmes d'irrigation appelés (Type 1, 2, 3 et 4)

Globalement les bénéficiaires du type 1 et 3 se caractérisent par la petite taille de la parcelle qu'ils exploitent qui est souvent inférieurs à 0,125 ha/ménage

Les périmètres maraichers communautaires varient entre 1 ha (site de Shett au NE) et 5 ha (site d'idini en MR) alors que les périmètres rizicoles communautaires sont plus importants (30 Ha à d'Aimsalam Dioundou en MR).

Quant aux promoteurs privés, leur superficie varie selon la disponibilité des terres dans les ZIP et selon les pays. Ils n'ont pas de problèmes de financement mais la plupart d'entre eux n'ont pas de main d'œuvre qualifié pour des activités d'irrigation. A cela pourrait s'ajouter une faiblesse de management globale des activités de la ferme ce qui risque d'impacter négativement la rentabilité des investissements.

Globalement dans tous les pays les pratiques des producteurs restent approximatives par rapport aux recommandations ce qui impact négativement la productivité des cultures et et donc leur rentabilité. Cependant, les promoteurs du type 2, ont des pratiques relativement intensives avec l'utilisation d'intrants et des équipements requis pour les principales opérations culturales. Ils associent le maraichage à l'arboriculture fruitière et enregistrent des rendements acceptables qu'ils pourraient améliorer si l'exploitation est bien gérée sur le plan technico-économique.

Au niveau des futurs bénéficiaires des type 1 et 3, la production du riz est relativement faible et la vente concerne moins de 50% de la production alors que plus de 2/3 des cultures maraichères sont vendues. L'exploitation du palmier dattier constitue une source de revenus financiers appréciable pour les habitants des oasis en Mauritanie. Au niveau du type 2, la commercialisation est bien organisée à travers des réseaux de distribution de leur produits (papayes, pastèques, agrumes, etc.) et certains sont dans la transformation au niveau des grandes villes ou comptent créer des points de vente dans les grandes villes.

La marge bénéficiaire du producteur varie entre 73 FCFA/kg (Mali) et 90 FCFA/Kg (Niger) dans le système à maîtrise totale d'eau tandis que la submersion libre offre une marge plus faible entre 32 FCFA/kg (Tchad) et 64 FCFA/kg (Niger). La production du riz dans les ZIP du PARIIS, pourrait procurer en moyenne, une valeur ajoutée c'est-à-dire une richesse collective de 210 FCFA/kg de riz décortiqué et cette richesse collective sera générée par chacun des acteurs.

### **Viabilité des sous projets**

En sommes, la sélection provisoire et la signature de convention de sous-projet sont faite par un comité consultatif régional (TD, NE, ML) ou par un comité régional de Développement (MR) pour la sélection des sous-projets mis en place et présidé par le Gouverneur (NE, TD, ML, MR). Cette étape donne lieu à des procès-verbaux de sélection arrêtant la liste des projets éligibles et approuvés et une convention de sous-projet est alors signée entre l'UGP et le promoteur. Au Burkina et au Sénégal c'est au Comité National de Pilotage de prendre la décision finale, sur la base des résultats d'analyse, des fonds disponibles, etc.

Les critères de sélection sont relativement pertinents cependant, dans certains pays, les grilles de notations des critères et sous critères sont qualitatifs et donc aléatoire ce qui pourraient laisser des portes à des plaintes (exemple TD, NE). Dans des pays comme le ML, MR, la grille de notation ne

distingue pas les critères majeurs d'investissement et les critères de fonctionnement qui pourront être améliorés dans la mise en valeur du sous projet etc.

La revue qualité des fiches de sous projets montre que certaines informations sur les sous projets manquent ou sont incomplets et cela est lié à plusieurs facteurs (fiches renseignées par des services techniques ou par les opérateurs de terrain sans un contrôle des UGP, les UGP n'en font pas une priorité, l'attente des données issues des études APS et APD, etc.). Cependant, certains sous projets sont entièrement rédigés au TD et au NE sur format Word.

Une fiche améliorée est proposée pour mieux prendre en compte les critères de viabilité.

### **Gestion des connaissances plaidoyer**

Les UGP avec l'appui conseil de l'UCRP à travers l'INSAH ont entrepris depuis 2019 la mise en place des GPC. A ce stade, sur vingt-huit (28) PMA prévues, dix-huit (18) ont été effectivement mises en place et sur six (6) GPCN attendus, quatre (4) ont été installés. Ces groupes sont des structures ad hoc sous la supervision des ministères en charge de l'irrigation et parfois sous la tutelle des autorités administratives régionales dans certains pays.

Aujourd'hui, les groupes ne sont pas suffisamment actifs du fait : de l'absence de cahiers de charges pour certains, du manque d'outils en capitalisation et du manque de plans de travail pour certains, et même de l'insuffisance de financement. Un cadre logique de plan d'action ainsi que des éléments pour conduire une évaluation des performances des GPC sont annexés au rapport.

En termes de leçons apprises, on observe des expériences spécifiques telles que : le modèle de groupes interrégionaux au Sénégal, le fait d'inscrire dans l'arrêté du GPCN du Tchad le principe de la pérennisation des groupes ; la prise en compte dans le plan de travail du Niger la recherche de la pérennisation des groupes ; l'inscription dans l'acte de mise en place du GPCN/Mali ; les liens fonctionnels entre les PMA et le groupe national au Mali ; le fonctionnement des PMA du Mali avec leur implication dans le processus de validation de certains documents du projet ; le besoin de rehausser la notoriété du groupe national avec le projet de signature de l'acte par le gouvernement en Mauritanie, etc.

En termes d'acquis de capitalisation de bonnes pratiques et de solutions d'irrigation, on note des idées dans les pays. Toutefois, des efforts doivent être déployés en commençant par la capacitation d'une masse critique d'acteurs experts UGP et membres des GPC, qui assureront le renforcement des capacités des autres acteurs. Cette action sera l'occasion de mettre à disposition des outils communs et démarches de capitalisation du projet (module, outils et guide en élaboration).

A l'exception du PARIIS Niger, tous les autres disposent de stratégies et/ou plans de communication. Ces documents axés sur l'amélioration de la visibilité du projet et de ses actions, abordent entre autres, la communication en matière de dissémination des bonnes pratiques.

Les actions de plaidoyer pour la prise en compte des mesures institutionnelles pour le développement de l'irrigation dans la quasi-totalité des pays n'est pas encore opérationnel, du fait du manque d'harmonisation, de responsabilisation des parties et surtout de la non signature des conventions avec les OP faitières de certains pays, mieux indiquées à porter la question. Néanmoins, selon les acteurs, il existe plusieurs sujets de plaidoyer dont la nécessité de l'institutionnalisation de la gestion de connaissances dans les missions et attributions des services techniques chargés de l'irrigation.

Le groupe régional comme cadre d'approbation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation au niveau régional doit être conçu comme un dispositif répondant au contexte marqué par le retard des mises en valeur et des contraintes financières. Un projet de décision de mise en place et de cahier de charges du GTR-P est proposé aux 9 & 10.

## **Evaluation des besoins en formation et plan de formation des opérateurs**

L'évaluation des besoins des opérateurs et des UGP opérée sur un échantillon assez aléatoire a permis de distinguer les types d'opérateurs en activité dans les différents pays et d'identifier leurs atouts et contraintes en termes de compétences/capacités. Le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad sont les pays qui promeuvent tous les types d'opérateurs tels qu'indiqués dans les documents de projet, même si la Mauritanie opte pour des contrats de courte durée de six 6 mois avec les OPDL. Le Burkina n'utilise pas les services des OPDL, leurs activités sont en partie réalisées par les EAS du niveau déconcentré et central. Le Sénégal n'a jusqu'à présent pas de conventions avec les OPDL et les EAS.

Il existe plusieurs centres de formations dans les différents pays, disposant d'offres de formations dans le domaine de l'irrigation et disposés à nouer des partenariats avec les UGP pour le renforcement des capacités des opérateurs. Le Mali est bien avancé avec des projets de conventions et plan de formation déjà élaborés en cours d'approbation.

Pendant cette étape des diagnostics pays, les besoins des prestataires de services restent difficiles à identifier surtout dans les pays où, le niveau de mise en valeur des sites est encore faible.

Le diagnostic des capacités a permis d'identifier des insuffisances non seulement d'ordre organisationnelle, mais aussi sur le plan technique au niveau des opérateurs., En plus des contraintes opérationnelles liées aux capacités de mise en œuvre des actions de renforcement de capacités au profit des bénéficiaires de sous projets, nous constatons une absence de cadre d'évaluation de la performance du partenariat de collaboration UGP/opérateurs. A cet effet, un outil est proposé à l'annexe 8.

En somme, les points saillants des besoins en renforcement des capacités des opérateurs portent sur la GIRE ; la gouvernance foncière et des ressources en eau ; les transferts des AHA aux CT et bénéficiaires ; les outils et guides méthodologiques de ciblage des sites ; Prise en compte des enjeux environnementaux sociaux dans la mise en œuvre des activités ; la maîtrise, la gestion et l'entretien des systèmes d'irrigation, les itinéraires techniques de cultures irriguées ; la fertilisation des sols en culture irriguée; la gestion des pestes et pesticides ; la gouvernance foncière; les activités post récolte conservation, transformation; le SIG ; les plans d'affaire et les instruments de financement des chaînes de valeur ; la coordination des acteurs locaux, l'appropriation du concept, des outils et étapes de la capitalisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation ; les voyage d'études des acteurs de l'irrigation à l'extérieur sur des sujets gouvernance coopérative, des infrastructures, gestion du foncier et de l'eau, GPC ; etc. Ces besoins sont énormes et il reste à faire une priorisation avec les UGP pour retenir les plus pertinentes en fonction du temps restant du projet et des disponibilités financières.

Au niveau des centres de formations les besoins concernent le renforcement des compétences des enseignants dans l'agriculture irriguée et dans l'ingénierie de la formation. Aussi, la plupart des centres évoquent des besoins d'appui institutionnel pour renforcer les plateformes de démonstration de la conduite des activités pratiques d'irrigation.

### **Les documents types**

Les pays ont produit plusieurs types de documents dont certains ont été élaborés avec l'accompagnement de l'UCRP et servent aujourd'hui de modèles pour tous. En général, les pays ne disposent pas de classeurs, même si certains assurent une gestion manuelle ou informatisée de catégories ou l'ensemble de documents de l'UGP.

Au terme de l'état des lieux des dispositifs mis en place et des actions en cours dans les UGP, en matière de planification et de fourniture de services aux bénéficiaires de sous projets, le PSP propose les suggestions et recommandation suivantes.

- Réduire les processus de validation des accords de non objections ;
- Nécessité de séparer la fonction de suivi contrôle et de planification du développement local au niveau des opérateurs (EAS et OPDL)

- Nécessité d'intégrer des ONG et/ou associations locales comme opérateurs ;
- Privilégier des contrats à moyen terme évolutif et à temps partiel avec les opérateurs, notamment concernant les OPDL pour réduire les charges et faciliter les transferts de compétences aux Collectivités locales ;
- Responsabiliser un expert pour la gestion des documents et le classeur pays ;
- Responsabiliser un expert au moins pour le suivi des opérateurs ;
- Responsabiliser des experts pour la gestion et le suivi du volet renforcement des capacités (DT, expert S&E ou mise en valeur) ;
- Initier des cadres de coordinations périodiques entre les acteurs locaux et les UGP ;
- Prendre les dispositions quand les conventions sont signées avec le niveau central, pour assurer la disponibilité des ressources pour la mise en œuvre au niveau local ;
- Introduire le système de co-évaluation des performances des opérateur/UGP ;
- Nécessité d'une synergie avec les programmes, ONG, IMF existants pour permettre une appropriation et une pérennisation du PARIIS.

# I. Introduction générale

## 1.1 Contexte et justification

Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS/SIIP), financé par la Banque Mondiale, est mis en œuvre depuis 2018 dans six (6) pays du CILSS (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger Sénégal, Tchad). Le but du PARIIS est de faire en sorte que les acteurs impliqués dans le développement des systèmes irrigués agissent ensemble et individuellement pour que les systèmes / aménagements concernés soient viables dans les pays. Le projet vise l'amélioration de la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en utilisant une approche régionale basée sur les « solutions d'irrigation » dans les pays participants du Sahel.

Au niveau régional le projet est mis en œuvre par le CILSS qui assure également la coordination d'ensemble. Au niveau national, il est mis en œuvre par les ministères en charge de l'agriculture dans chacun des six pays bénéficiaires.

Dans le dispositif institutionnel du PARIIS, Il est prévu trois partenaires stratégiques, dont celui de la planification et renforcement des services aux producteurs, dénommé « PSP ». Composé du consortium SOSSIF/GEOFIT, il a commencé ses activités depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Son centre d'intérêt vise principalement l'amélioration des processus de planification/gestion des ressources naturelles (eau et foncier) et la formation ; l'analyse des systèmes de production, de fourniture d'infrastructures et de services pour l'accès au marché des irrigants.

La particularité du modèle PARIIS est l'impulsion du changement par la valorisation des expériences à travers leur capitalisation, leur institutionnalisation et leur partage. Ce paradigme est bâti sur la conception en commun de solutions d'irrigation et les investissements de démonstration réalisés dans les six (6) pays et sur des approches de planification du développement de l'irrigation. C'est dans ce cadre que l'assistance technique du PSP, entrant en marche après deux années de mise en œuvre du projet, a démarré par :

- Des échanges avec le CILSS pour recadrer la mission du PSP ;
- Des échanges en visioconférences avec les équipes des UGP pour apprécier l'état de mise en œuvre et de recueillir leurs attentes vis-à-vis du PSP.

A l'issue de ces concertations primordiales, les missions diagnostiques du PSP ont démarré dans les pays. Les diagnostics auprès des acteurs des différents acteurs se sont déroulés dans les différents pays du 16 novembre 2020 au 13 avril 2021.

## 1.2. Rappel des objectifs et résultats attendus

### 1.2.1 Objectif principal

L'objectif principal de la mission de diagnostic dans les pays vise à faire un état des lieux global et à disposer d'informations pertinentes pour faire des propositions d'accompagnement des dispositifs du PARIIS dans les pays, conformément aux missions contractuelles du PSP et tenant compte du contexte de mise en œuvre dans les pays.

### 1.2.2 Objectifs spécifiques

La mission vise spécifiquement à :

- Faire la revue qualité :

**Pour la composante A** : des processus de planification locale du développement de l'irrigation, prenant en compte (i) le renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau dans le cadre des processus nationaux, (ii) l'analyse des systèmes de production et de leur insertion au marché et (iii) la planification des activités de la composante B ;

**Pour la composante B** : de l'appui conseils au développement et à la gestion d'infrastructures de service aux producteurs permettant de faciliter l'écoulement des productions irriguées (conditions garantissant une exploitation agricole efficace et une valorisation des productions irriguées, entrepôts, centres multiservices par exemples...);

**Pour la composante C** : des activités de capitalisation en matière de planification, des dispositifs de recueil, gestion et de diffusion des connaissances, de formation et de contribution à la mise en place de dispositifs de formation, du plaidoyer et de la communication sur la base des résultats des objectifs (a) et (b). Il s'agira plus concrètement de contribuer à la co-construction des solutions d'irrigation dans leur domaine de compétence.

- Tirer des leçons apprises sur les processus et déroulement du projet et faire des propositions d'action selon les différentes phases du projet.

### 1.2.3 Les résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

#### **Par rapport au renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau**

- Un état des lieux des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau est réalisé ;
- Les processus et les outils de planification du développement local de l'irrigation dans les pays sont analysés ;
- Des expériences et bonnes pratiques en matière de gestion du foncier et des ressources en eau sont identifiées ;
- Des recommandations sont faites pour un renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau ;
- Des grands axes d'une démarche cadre de sécurisation foncière dans le contexte de l'irrigation au Sahel sont proposés.

#### **Par rapport aux systèmes de production**

- Un état des lieux sur les systèmes de production et leur insertion au marché assorti de recommandations pour le ciblage des filières et la viabilité économique des sous projets est réalisé dans les six pays.

#### **Par rapport à l'analyse de la viabilité des sous projets**

- Un état des lieux des outils, guides, instances, processus de séquençage, ciblage et sélection des sites et sous-projets, assorti de recommandations pour leurs meilleurs ciblage dans les six pays ;
- Une analyse des conditions de viabilités des sous projets assortie de recommandations pour une meilleure prise en compte des critères de viabilité.

### **Par rapport au conseil d'appui et à la gestion des infrastructures par les producteurs**

- Un état des lieux du conseil d'appui technique aux producteurs, des expériences, des approches et des modèles de gestions des infrastructures communautaires par les producteurs assortis de recommandations est réalisé dans les six pays.
- Des approches ou modèles d'appui technique aux producteurs, de gestions des infrastructures par les producteurs, de business plans et de centre de services sont proposés pour les six pays.

### **Par rapport à la gestion des connaissances :**

- Les dispositifs de gestion et de partage de connaissances sont répertoriés et évalués ;
- Des propositions d'amélioration du fonctionnement des groupes sont formulées ;
- Le répertoire des expériences et bonnes pratiques est établi par pays ;
- Les besoins en formation des acteurs des groupes de gestion et de partage de connaissances sont identifiés et formulés dans un cadre de renforcement des capacités.

### **Par rapport à l'évaluation des capacités :**

- Des répertoires des opérateurs de terrain ainsi que des prestataires de services par pays sont élaborés ;
- Les atouts et les contraintes liés aux capacités des opérateurs de terrains en matière de processus de planification/gestion des ressources naturelles (eau et foncier), d'analyse des systèmes de production, de gestion d'infrastructures et de gestion services pour l'accès au marché des irrigants sont identifiés ;
- Les besoins en renforcement de capacités des opérateurs, ainsi que des prestataires de services par pays sont identifiés.

### **Par rapport au plan de renforcement des capacités des opérateurs :**

- Un plan de formation des opérateurs/formateurs en lien avec les besoins formulés en termes de renforcement de capacités/compétences, avec les objectifs du PARIIS, est décliné par pays.

### **Par rapport à l'analyse de la documentation et de la capitalisation des documents élaborés dans les pays :**

- Un répertoire de documents types, outils et mécanismes élaborés au niveau de chaque pays est établi ;
- Une revue qualité de documents type, outils et mécanismes élaborés au niveau des pays est réalisée
- Un guide pour la consolidation et l'adoption des documents types, outils et mécanismes élaborés au niveau des pays est proposé.

Le présent rapport de synthèse des missions diagnostics des pays du PARIIS se structure comme suit :

- Introduction générale ;
- Approches méthodologiques ;
- Résultats du diagnostic des différents thématiques de planification et renforcement des services aux irrigants au travers des constats et analyses ; des forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées ; des suggestions, recommandations et appuis inhérents du PSP.
- Annexes comprenant entre autres des outils et approches proposés.

## II. Approches méthodologiques

### 2.1 Méthodologie par thématique traitée

Dans le cadre des missions réalisées dans les six pays, l'équipe du PSP a effectué des visites aux niveaux central, dans des échantillons de ZIP proposées par les UGP et mené des entretiens et visites de sites (Cf. annexe 1).

Pour dérouler la mission, les experts ont utilisé les démarches méthodologiques suivantes selon les différentes thématiques :

#### **Système locaux de gestion du foncier et des ressources en eau**

L'approche méthodologique a notamment consisté en une revue documentaire et en des entretiens semi-structurés (i) au niveau national avec les principales structures nationales impliquées dans la gestion du foncier et des ressources en eau ; et (ii) au niveau local avec les principaux acteurs institutionnels concernés par la gestion du foncier et des ressources en eau. Des informations ont également été recueillies auprès des acteurs de base (coopératives, autorités coutumières et traditionnelles).

Au niveau de chaque pays, les investigations ont été conduites conjointement par l'Expert clé Foncier/Eau et par l'expert Foncier National concerné.

#### **Conseil agricole**

L'approche méthodologique s'est reposée sur des investigations permettant de diagnostiquer le conseil agricole (acteurs, forme, contenu, maillage, niveau d'accès des irrigants, etc.), de capitaliser les expériences, les approches et les modèles de gestion des infrastructures communautaires par les producteurs.

Pour la gestion des infrastructures communautaires, des entretiens semi-structurés ont été réalisés avec les responsables de projets et programmes et ONG ayant un volet infrastructures communautaires ainsi que des entretiens individuels avec des personnes ressources. Quant au conseil agricole, les entretiens semi-structurés sont avec les services techniques de l'Etat, les OPA, les OP-faitières. Des focus groups ont été organisés avec des acteurs de base (producteurs). L'ensemble des données et informations ont été collectés à l'aide de deux (02) outils : fiche d'évaluation du conseil agricole aux irrigants, une fiche synthétique sur les approches et modèles de gestion des infrastructures communautaire par les producteurs.

#### **Systèmes de production**

L'approche méthodologique a consisté à passer en revue l'ensemble des études réalisées sur les systèmes de production et sur les opportunités de marchés dans les pays.

Des entretiens semi-structurés ont réalisés avec les services techniques de l'Etat, les OPA, les OP-faitières.

Des focus groups ont été organisés avec des producteurs et productrice de 6 sites du PARIIS pour appréhender, les systèmes de cultures, les pratiques culturelles, la production et la commercialisation ainsi que la contribution des filières ciblées dans la formation des revenus.

Le ciblage des filières a tenu compte des indicateurs relatifs au potentiel de production, à l'existence de débouchés, aux critères de rentabilité et la structuration de la filière.

### **Viabilité des sous projets**

L'approche méthodologique s'est reposée sur l'analyse de chaque sous projet en rapport avec les outils, guides, critères, instances, processus de séquençage, ciblage et sélection des sites et du sous-projet en question. Le champ d'investigation couvre tous les outils utilisés par les UGP et tous les sous projets mis en œuvre et/ou en préparation dans les six pays.

Tous les sous projets ont été passés en revue par rapport au respect des critères de viabilité et des propositions d'améliorations des critères utilisés par les UGP pour le choix des sous projets et ceux relatifs à la viabilité des sous projets ont été faites.

Les entretiens semi-structurés ont été organisés avec les UGP pour mieux appréhender les différentes démarches utilisées pour le ciblage des sous projets et pour leur viabilité. Des entretiens ont également été réalisés avec les opérateurs de terrain (EAS, OPDL, OSI, etc.) et les bénéficiaires des sous projets (OPA, coopératives) sous formes de focus group.

### **Groupes de partage de connaissances et plaidoyer**

L'approche méthodologique a consisté dans un premier temps à collecter la documentation et à faire des entretiens individuels ou en focus group avec des différents acteurs concernés par la gestion de connaissances et le plaidoyer.

Ces données ont été ensuite analysées en termes de formalisation, d'ancrage institutionnel et pérennité, d'existence de cahiers de charge et des outils, d'activités réalisées et de difficultés rencontrées pour mieux comprendre les atouts et les contraintes liés au fonctionnement du dispositif de gestion de connaissances.

Ensuite, il a été procédé à la collecte des expériences et bonnes pratiques déjà identifiées et la vérification des besoins de bonnes pratiques des autres pays, évoquées dans les documents préparatoires du projet.

Enfin, il a été fait l'état de la situation des réflexions et orientations dans le domaine du plaidoyer.

### **Evaluation des compétences/capacités des opérateurs**

La démarche utilisée a consisté à tenir des entretiens avec l'UGP, les acteurs et les différents opérateurs pour :

- i) recenser l'ensemble des opérateurs, prestataires potentiels et intervenants dans le projet ;
- ii) identifier les atouts dont ils disposent et les contraintes auxquelles ils font face ;
- iii) identifier les insuffisances en termes de compétences/capacités ;
- iv) étudier diverses mesures possibles pour répondre aux besoins.

### **Plan de formation des opérateurs**

L'approche a consisté à faire le croisement :

- des résultats obtenus de l'évaluation des besoins en formation des opérateurs dans les pays, menée par le PSP ;

- de l'étude de renforcement des capacités menées par le CILSS, intitulée « Initiative pour l'irrigation au Sahel – Capacity Building and Knowledge Management », réalisée par AFC et qui avait déjà identifiée des pistes de thématiques et des centres de formations ;
- du plan de formation des acteurs, réalisé par l'UGP/Mali, dont une partie des formations devrait être assurée par les Centres de formation (CFC, CEFE), dans le cadre des conventions en cours de préparation.

Ensuite, l'équipe a procédé à la classification des thèmes de formation selon, les types d'opérateurs concernés, le niveau de réalisation souhaitable et donné des indications sur les institutions qui pourraient fournir ces prestations. Un planning avec le focus sur les activités prioritaires en 2021 est indiqué ainsi que des outils pour l'évaluation de la performance du partenariat avec les différents opérateurs.

## 2.2 Difficultés rencontrées

La réalisation du diagnostic a connu des difficultés au nombre desquelles nous pouvons citer :

- La durée d'une semaine de mission dans les pays face à la multiplicité des acteurs à rencontrer fortement limiter le temps des entretiens avec les acteurs de même que de leur choix et du choix des zones à visiter.
- L'absence de mise en valeur des sous-projets dans certains pays a limité la compréhension de l'importance du plan de formation, l'identification des prestataires, etc.
- La difficulté à disposer de certains documents essentiels comme les conventions dans certains pays ;
- L'indisponibilité de certaines équipes des UGP et de personnel clés pendant les missions ;
- Le manque d'appropriation des missions du PSP par certains experts des UGP ;
- Les restrictions liées à la pandémie de la COVID19 et les situations sociopolitiques dans certains pays ;
- Le changement de format des livrables par pays, lié à l'impossibilité de réaliser les missions dans les différents pays de manière consécutive au lieu de livrables thématiques pour les 6 pays. Ce changement a impacté la stratégie de production des livrables.

## III. Résultats du diagnostic par thématique

### THEMATIQUE 1 : Renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau

La phase initiale a donné lieu à des diagnostics de la gestion du foncier et des ressources en eau dans chacun des 6 pays d'intervention du PARIIS. Ces diagnostics conduits entre février et mai 2021 ont mobilisé outre l'expert clé Foncier/Eau, les experts fonciers nationaux du groupement pour un total de 128 hommes jours.

#### 3.1.1 Mise en perspective des 6 diagnostics pays

##### 3.1.1.1 Mobilisation des terres pour les aménagements

La mobilisation des terres pour les aménagements est le processus par lequel des terres sont octroyées par des ayants droits à des promoteurs en vue de la réalisation d'aménagements dans le cadre d'un projet donné. Un tel octroi peut se faire sous forme de donation, prêt, location ou vente.

C'est un processus qui comporte en général deux phases :

- Une **phase de dialogue social** (reconnaissance du site, délimitation consensuelle, identification des pratiques propres à chaque site et des arrangements fonciers le cas échéant, négociations, accords fonciers)
- Une **phase de formalisation des droits** sur les terres en question (établissement de documents fonciers- actes de jouissance ou de propriété)

La phase de dialogue social a été réalisée en tout ou partie au niveau des 6 pays d'intervention du PARIIS et a abouti notamment à la conclusion d'accords de volontés entre parties prenantes. Les appellations de ces accords de volontés diffèrent d'un pays à l'autre (convention de cession de droits fonciers au Burkina, déclaration en Mauritanie, accords fonciers au Mali, attestation de mise à disposition au Tchad). Ce ne sont pas à proprement parler des actes fonciers prévus par les textes en la matière. Ce sont plutôt des actes sous seing privé qui ne constituent que des moyens légaux de preuve de droit commun. Il y a également le cas particulier des délibérations d'affectation de terres au Sénégal qui sont des actes réglementaires édictés par les Conseils Municipaux, sans être pour autant des documents fonciers authentiques prévus comme tels par la législation sénégalaise. Dans les 6 pays, les enquêtes de terrain ont révélé des lacunes quant au temps alloué au diagnostic socio-foncier. Il s'agit pourtant d'une étape essentielle de la phase de dialogue social pour identifier les pratiques foncières locales et les actions qui restent à mener pour améliorer la sécurisation foncière nécessaire à un aménagement durable.

La phase de formalisation n'a été réalisée de manière significative qu'en Mauritanie où plusieurs sites ont été dotés de concession définitive ou provisoire ; acte de jouissance ayant vocation à devenir titre de propriété et dont l'obtention passe notamment par la procédure d'immatriculation. Au total 63 dossiers de sous-projets ont été constitués dont 14 ont obtenu des concessions définitives, 28 sont en instance de concession définitive, 31 en instance de concession provisoire.

### **3.1.1.2 Points communs et différences dans l'appui aux structures locales de gestion du foncier**

Le renforcement des instruments locaux de gestion des terres constitue un élément essentiel de la stratégie du PARIIS pour parvenir à une sécurisation foncière des aménagements et des exploitants. En la matière, chaque pays a fixé des objectifs propres en tenant notamment compte de son cadre juridique et institutionnel.

**L'appui aux services déconcentrés de l'Etat** a été privilégié en Mauritanie. La cible principale est le Bureau des Affaires Foncières (BAF) qui sont en réalité des services déconcentrés de l'Etat se trouvant au niveau régional.

**L'appui aux services techniques décentralisés au niveau communal** est réalisé au Burkina où les activités de renforcement des structures locales de gestion du foncier ciblent principalement le Service Foncier Rural (SFR), démembrement de l'administration communale. Les SFR s'appuient sur des relais, en l'occurrence les commissions foncières villageoises et les commissions de conciliation foncière villageoise qui sont des structures participatives prévues par la loi sur le foncier rural.

**L'appui aux cadres de concertation locaux** est réalisé au Mali et au Niger où les UGP se sont fixées pour objectif d'appuyer directement les commissions foncières (COFOs) pour leur mise en place et fonctionnement.

**L'appui aux dispositifs fonciers communaux** est l'approche privilégiée au Sénégal. L'UGP PARIIS pourrait par exemple tirer avantage des dispositifs développés au niveau des communes de la ZIP Nord : (i) la création des Bureaux Fonciers dans les communes d'intervention du PDIDAS ; (ii) l'élaboration des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) dans la ZIP C (Casamance).

### **3.1.1.3 Des progrès encore limités en matière d'établissement/renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau**

En matière d'établissement/renforcement des instances locales de gestion des ressources en eau, les avancées sont limitées. Les 6 pays du projet sont engagés dans un processus de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) plus ou moins avancé et qui se traduit le plus souvent par la mise en place de comités locaux de l'eau (CLE). Un CLE est un regroupement d'acteurs ayant pour intérêt commun l'eau dans un espace hydrographiquement déterminé. C'est un organe de concertation créé à la base qui peut discuter des problèmes, des conflits, préparer et réaliser les plans locaux de développement et d'utilisation de l'eau. Il associe tous les exploitants de l'eau et les responsables locaux de la gestion des ressources en eau.

Outre un manque récurrent de moyens au sein de CLE et certains cas de mauvaise gouvernance, les diagnostics soulignent l'importance d'une meilleure définition des zones de compétences des CLE souvent trop larges et qui ne recourent pas toujours le découpage administratif dans lequel s'inscrivent les sites d'aménagement PARIIS.

L'appui à la constitution des structures locales de gestion des ressources en eau a pris du retard mais est une action prioritaire pour la majorité des UGP. Pour faciliter l'opérationnalisation, les UGP du Sénégal, du Mali et du Burkina ont signé (ou sont en cours) des conventions de partenariat avec les acteurs clés de la gestion des ressources en eaux : les directions nationales (Sénégal), régionales (Mali) ou les agences de l'eau (Burkina).

Tableau 1 : Aperçu des éléments clés issus des 6 diagnostics pays

		Burkina Faso	Mauritanie	Mali	Sénégal	Tchad	Niger
Principales structures concernées	Foncier	DGFOMR Collectivités CFV CCFV	CAF / BAF DRDR SONADER	SP-LOA COFOs	SODAGRI SAED Collectivités	Délégations provinciales Observatoire national du foncier Collectivités	SP-CNCR Conseils Régionaux COFOB COFODEP COFOCOM
	Eau	DRAAH Agences de l'Eau	Comités de gestion de l'eau	DNH DRH CLE	DGPRE	Délégations provinciales Collectivités	Coges-Eau AUEI
Partenariats avec l'UGP PARIIS	Foncier	DGFOMR	CAF	-	-	-	SP-CNCR
	Eau	Agences	-	DRH (x2)	DGPRE	-	-
Nombre de sites retenus		11	52	34	20	<i>nd</i>	26
Particularités et problématiques de gestion	Foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structures locales de gestion foncière (SFR, CFV et CCFV)</li> <li>- Services Fonciers Ruraux peu fonctionnels dans les ZIP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplicité des acteurs à consulter pour la formalisation</li> <li>- Difficultés de compréhension de la démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de démembrements du SP-LOA</li> <li>- Rôle majeur des comités locaux de gestion et plaintes</li> <li>- Manque de moyens et de capacités des commissions foncières (COFOs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils POAS, CDI</li> <li>- Bureaux fonciers au niveau communal</li> <li>- Absence de structure de gestion foncière locale</li> <li>- GIE féminins détenteurs de délibérations d'affectation de terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestations de mise à disposition des coopératives pour une durée de 10 ans</li> <li>- Importance des chefs de canton dans la gestion du foncier rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de tenue et de transmission des actes fonciers aux COFO</li> <li>- Manque de moyens des COFO locales</li> <li>- Faible représentativité des femmes au niveau des instances de décision des COFOS ;</li> <li>- Mise à disposition de parcelles à des associations de femmes</li> </ul>
	Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CLE existants trop dépendants des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience limitée de gestion de l'eau dans la zone pluviale</li> <li>- Enjeux de gestion raisonnée de l'eau en zone fluviale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPDL peu outillé en GIRE</li> <li>- CLE mis en place par le Plan d'Action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût hydraulique élevé du fait du pompage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'actions sur l'opérationnalisation de la GIRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AUEI mise en place dans le cadre de la récente réforme</li> </ul>

	<b>Burkina Faso</b>	<b>Mauritanie</b>	<b>Mali</b>	<b>Sénégal</b>	<b>Tchad</b>	<b>Niger</b>
	Agences de l'Eau - Faible représentativité des femmes au niveau des instances de décision des CLE ; - Coût très élevé pour la mise en place et le fonctionnement de CLE		National GIRE mais peu fonctionnels - Faible représentativité des femmes au niveau des instances de décision des CLE existants - Non couverture de certains sites d'aménagement par les CLE	- Code de l'Eau et Charte du Domaine Irrigué peu connus		- Mobilisation des ressources en eau souterraines sur les sites PARIIS

### **3.1.1.4 Exemples de bonnes pratiques**

#### **Expérience du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) en matière de bureaux fonciers et de délibérations sécurisées au Sénégal**

Il s'agit de bureaux rattachés aux Communes rurales conformément à l'acte 3 de la décentralisation. Ces bureaux sont dotés de compétences en cartographie et en animation de concertation foncière qui concourent à l'enregistrement des terres avec un encadrement et un appui technique du Service du Cadastre. L'avènement de ces bureaux fonciers a permis aux communes bénéficiaires d'améliorer leur gouvernance foncière et de promouvoir l'investissement privé responsable.

#### **Expérience des Sites Ecole GIRE au Burkina Faso**

Les sites écoles GIRE sont des modèles d'actions structurées qui s'inspirent des limites ou des insuffisances des actions engagées ou non par les Comités Locaux de l'Eau (CLE) sur des thématiques de gouvernance (institutionnelle), de gestion et de protection des ressources en eau pour construire des solutions innovantes. Le concept « de reboisement par contrat » développé par SOS SAHEL est un modèle concret pouvant y être associé. Les sites écoles -GIRE ont pour but de co-construire des solutions innovantes qui permettront d'orienter et d'améliorer les actions des CLE à l'échelle de l'espace de compétence d'une agence de l'eau voire au plan national.

#### **Validation des sites d'intervention par les cadres de concertation nationaux au Niger**

Au Niger, le Comité Régional d'Approbaton des dossiers de microprojets (CRAP) de la ZIP de Tillabéri a étudié 77 sous-projets soumis par les communes pour n'en retenir que 55. L'absence de clarification du statut foncier a été un critère essentiel lors de l'évaluation des sous-projets. Cette approche de validation des sites PARIIS à travers le CRAP a permis de responsabiliser les acteurs du foncier au Niger très en amont de l'intervention et de faciliter l'appropriation de l'intervention.

#### **Partenariats avec les Directions Régionales de l'Hydraulique des ZIP au Mali**

L'UGP PARIIS a inscrit ses activités de renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau dans le cadre d'un partenariat avec les Directions Régionales de l'Hydraulique (DRH) des zones d'intervention de Koulikoro et Ségou. Cette initiative permet de tenir compte des spécificités régionales et d'opérationnaliser les activités de GIRE.

#### **Accès des femmes au foncier**

Au niveau de plusieurs ZIP du PARIIS-Sénégal, des GIE de femmes sont détentrices de délibération et exploitent en toute responsabilité les terres qui leur sont affectées. On note même des cas de prêt de parcelles par ces femmes aux hommes.

Au niveau également de la zone d'intervention du PARIIS-Niger, des associations de femmes bien organisées bénéficient de mise à disposition de terres en bonne et due forme.

### **3.1.1.5 Besoins en renforcement de capacités**

Les besoins en renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion du foncier et des ressources en eau s'articulent autour des aspects suivants : (i) connaissance des textes régissant le foncier rural et la gestion de l'eau (code, lois, etc.) ; (ii) outils de mobilisation des terres et de sécurisation foncière, (iii) gestion des conflits, (iv) prise en compte du genre ; (v) approche GIRE ; (vi) suivi des ressources en eau de surface et souterraines.

Ces aspects pourraient faire l'objet de deux curricula types :

- **Un curriculum « Gouvernance locale du foncier »** avec les modules ci-après : (i) textes sur le foncier rural ; (ii) procédure d'immatriculation des aménagements hydro-agricoles ; (iii) droits fonciers coutumiers ; (iv) conventions foncières ; (v) expropriation pour cause d'utilité publique ; (vi) guide de sécurisation foncière des aménagements hydro-agricoles ;
- **Un curriculum « Gouvernance locale des ressources en eau »** avec les modules ci-après : (i) GIRE (définition, questions clés de la gestion de l'eau, principes de la gestion de l'eau, utilisation, incidences et avantages de l'eau, mise en œuvre de la GIRE) ; (ii) plan national d'action GIRE ; (iii) textes relatifs à l'eau ; (iv) institutions locales de gestion ; (v) Evaluation et suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau à l'aide d'outils simples.

### **3.1.2 Points d'attention pour une réflexion régionale**

#### **3.1.2.1 L'établissement de partenariat stratégique entre les UGP et les structures nationales**

En matière de gestion foncière, les partenariats entre les UGP et les structures nationales en charge de la question du foncier rural ont permis d'obtenir des résultats significatifs (cas de la Mauritanie avec la CAF, du Burkina avec la DGFOMR). Les conventions de partenariat signées au niveau national ont toujours été complétées par des dispositifs d'appuis ciblés (p.ex. appui aux commissions foncières régionales et départementales en Mauritanie). L'établissement d'un tel partenariats serait essentiel au Tchad afin de préciser les objectifs de l'UGP et la part pouvant être dévolue aux acteurs nationaux clés.

#### **3.1.2.2 La question de l'immatriculation**

L'immatriculation consiste à faire enregistrer une parcelle dans le registre foncier, document de référence tenu au niveau des Services des Domaines et qui fait foi en matière foncière. C'est une procédure qui est en général complexe, longue et coûteuse. Hérité du système colonial français, la procédure de l'immatriculation constitue aujourd'hui encore le fondement de la plupart des législations foncières en Afrique de l'ouest. Seuls quelques pays ont pour l'heure institué des alternatives à l'immatriculation (Niger, Burkina, Mali). Toutefois, à cause de cette autre disposition légale stipulant qu'au Burkina toutes les terres aménagées sur fonds publics appartiennent à l'Etat ou aux collectivités territoriales, la disposition alternative à l'immatriculation telle que prévue dans la loi n°034-2009 ne peut jouer dans le cadre des terres à aménager au titre du PARIIS-BF ;

#### **3.1.2.3 Etablissement/renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau**

De manière générale, peu de progrès ont été accomplis en matière d'établissement/renforcement des instances locales de gestion des ressources en eau. Les pays ne semblent pas avoir mis l'accent sur ce volet pourtant très important pour une gestion durable des aménagements. Le manque de résultats dans ce volet serait notamment lié au retard accusé dans la signature des conventions de partenariat entre les UGP et les institutions clés des différents pays. Quelques avancées ont été enregistrées au niveau du Sénégal (convention avec la DGPPE) et au Mali. Les partenariats de ce type, facteurs de réussite dans l'opérationnalisation du renforcement de capacité, méritent d'être diffusés à l'échelle régionale.

### **3.1.2.4 Prise en compte de l'irrigation dans la planification locale**

La prise en compte de l'irrigation dans la planification locale est un des axes essentiels de la stratégie d'intervention du PARIIS. Un travail de capitalisation devrait être fait pour enrichir et diffuser deux expériences phares au niveau régional : (i) l'expérience des plans communaux de développement de l'irrigation (PCDI) au Niger ; (ii) le guide élaboré par l'UGP Burkina pour fournir une démarche méthodologique et des outils pour aider les acteurs locaux à la prise en compte effective des solutions d'irrigation dans les plans locaux de développement. Il importera que ces expériences puissent servir de source d'inspiration pour d'autres pays (p.ex. en Mauritanie où les collectivités locales intègrent peu les questions foncières et de gestion de l'eau dans leurs plans pluriannuels de développement).

### **3.1.3 Lignes directrices pour une sécurisation du foncier et des ressources en eau au niveau des AHA au Sahel**

Les lignes directrices énoncées sont le fruit du diagnostic des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau dans les 6 pays du PARIIS et des réflexions menées sur la question au niveau régional et international notamment les processus Praia et Praia+9 réalisés par le CILSS, le Cadre et lignes directrices de l'Union Africaine sur le foncier, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de la FAO, les Lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO, le projet de directive sur les principes de gestion du foncier rural dans l'espace CEDEAO.

#### ***Axe 1 : Prévoir au niveau des projets d'aménagements des compétences et des ressources pour la sécurisation foncière***

- Recrutement d'un expert foncier dans les équipes des 6 UGP (exemple de la Mauritanie)
- Allocation budgétaire pour les activités foncières y compris les coûts liés à la procédure de l'immatriculation (privilégier l'appui en moyens et équipements des structures existantes telles que les commissions et bureaux fonciers)

#### ***Axe 2 : Etablir un partenariat stratégique entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les institutions nationales clés en charge du foncier rural et de la gestion des ressources en eau***

- Signature de conventions de partenariat (convention cadre et conventions exécutives sous la forme de contrats annuels d'objectifs) permettant de définir les activités à mener et un cadre pour la définition de budgets/programmes annuels en lien avec le PTBA de l'UGP
- Evaluation en fin d'année des contrats d'objectifs avant mise à disposition du budget alloué pour l'année suivante

#### ***Axe 3 : Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet***

- Information des populations durant toutes les phases du projet
- Attribution aux populations affectées des bénéfices directs générés par le projet (terres agricoles, capacitation)

#### ***Axe 4 : Assurer un accès équitable aux ressources en terre et en eau à tous les producteurs***

- Adoption des mesures raisonnables pour identifier et enregistrer les droits fonciers légitimes
- Assurer des droits d'accès équitables aux ressources aux groupes vulnérables (femmes et jeunes) après aménagement ;

**Axe 5 : Renforcer les capacités et le mode de fonctionnement des structures locales de gestion du foncier et des ressources en eau**

- Mise au point de curricula axés sur les principes de bonne gouvernance, d'allocation durable des ressources et de gestion des conflits
- Promotion de la culture de redevabilité au sein des structures locales de gestion du foncier et des ressources en eau

**Axe 6 : Mettre l'accent sur la prévention des conflits fonciers ruraux**

- Mise en œuvre les mesures nécessaires en vue de prévenir et de réduire efficacement les conflits fonciers ruraux
- Implication des autorités coutumières, de la société civile et des personnes ressources dans la prévention des conflits fonciers ruraux

**Axe 7 : Diffuser les bonnes pratiques en matière de gouvernance locale du foncier et des ressources en eau**

- Documenter les bonnes pratiques (innovations et facteurs clés de succès, difficultés, enseignements) et analyser les conditions de leur réalisabilité dans les différentes zones d'intervention du projet
- Assurer la disponibilité des classeurs au niveau des UGP et de la coordination du projet

**Axe 8 : Prendre en compte l'irrigation dans la planification locale**

- Evaluation de la prise en compte de l'irrigation dans les plans communaux de développement ;
- Inventaire des guides existants pour la prise en compte de l'irrigation dans la planification locale
- Diffusion/vulgarisation des guides

**3.1.4 Plan d'appui PSP relatif au renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau**

Tableau 2 : plan d'appui PSP relatif au renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau

Thématiques/Actions	Unités de coordination							Phases	
	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP	Consolidation	Transfert/ Institutionnalisation
<b>1. Mobilisation des terres et sécurisation foncière des aménagements et des exploitants</b>									
1.1 Atelier de mise à niveau des acteurs impliqués dans la mobilisation des terres, la sécurisation foncière des aménagements et la gestion des conflits			X			X		Juillet-août 2021	
1.2 Appui à la prise en compte du genre dans les processus d'attribution des terres exploitables des nouveaux AHA	X	X	X	X	X	X		Octobre 2021	X
1.3 Atelier de dissémination et d'appropriation des lignes directrices pour une	X	X	X	X	X	X		Février- Avril 2022	X

Thématiques/Actions	Unités de coordination							Phases	
	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP	Consolidation	Transfert/ Institutionnalisation
sécurisation du foncier et des ressources en eau au niveau des AHA au Sahel									
<b>2. Etablissement/Renforcement des structures locales du foncier</b>									
2.1 Formation en gouvernance locale du foncier	X	X	X	X	X	X		Novembre-Décembre 2021	
2.2 Formation sur les nouveaux outils de gestion foncière (POAS, SIF, etc.)	X	X	X		X			Novembre-Décembre 2021	
<b>3. Etablissement/ Renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau</b>									
3.1 Formation en gouvernance locale des ressources en eau	X	X	X	X	X	X		Septembre-Octobre 2021	
3.2 Appui aux formations sur l'approche GIRE (Centres de formation)	X	X	X	X	X	X		Février- Mars 2022	X
<b>4. Planification locale</b>									
4.1 Atelier de partage d'expériences en matière de prise en compte de l'irrigation dans la planification locale	X		X	X				Avril-Mai 2022	X
<b>5. Promotion des solutions d'irrigation</b>									
5.1 Appui à la préparation du PARIIS au 9 <sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau Dakar 2022					X		X	Janvier-Février 2022	

## **THEMATIQUE 2 : Appui conseil au développement et à la gestion des infrastructures et des services aux producteurs**

L'analyse de l'état des lieux du conseil d'appui aux producteurs et des services d'appui à la gestion des infrastructures par les producteurs contribuant à faciliter l'écoulement de leurs productions montre que :

- Le conseil agricole a beaucoup évolué dans tous les pays et chaque pays s'est doté d'un nouveau système de conseil agricole dans le but de fédérer les dispositifs divers existants et de mieux l'adapter aux nouveaux besoins des producteurs ;
- Il y a eu une multitude et une diversité d'intervenants suite au désengagement des pouvoirs publics à partir des années 1990 avec les programmes d'ajustement structurels.
- Le manque de coordination entre la multitude d'acteurs dans le conseil agricole fait que chaque acteur est resté très cloisonné et parfois il se crée une certaine défiance entre les acteurs, chacun défendant son modèle et ne reconnaissant pas les forces et faiblesses respectives de chacun ;
- Plusieurs innovations ont été introduites dans le conseil agricole en termes d'approches et d'outils mettant plus le producteur au centre de l'animation du conseil. On peut citer entre autres: (i) les champs écoles des producteurs initiées par la FAO et qui sont de véritables centres d'apprentissage en masse, (ii) le conseil de gestion à l'exploitation (CDG) et le conseil d'exploitation familiale qui sont des outils de gestion technico-économique et d'orientation pour des groupes de producteurs restreints d'un certain niveau d'évolution; (iii) l'approche gestion intégré des prédateurs et des déprédateurs (GIPD) initié par la FAO qui permet d'assurer la protection des cultures contre les ravageurs mais également de préserver la biodiversité dans les champs des cultures notamment la protection de la faune utile (iv) l'utilisation des TIC dans l'appui conseil (E-vulgarisation au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, modèle et approche du RECA au Niger); (v) le réseau de producteurs relais ou animateurs endogènes, développé par plusieurs projets dans les 6 pays. En somme le diagnostic a permis d'identifier un package de modèles et approche du conseil qu'il faut évaluer et valoriser dans le cadre du PARIIS.
- Malgré, ces innovations, le conseil agricole reste beaucoup plus technique alors que les nouveaux besoins sont plus vastes et devrait couvrir les domaines suivants : (i) le conseil technique pointu pour les producteurs évolués (ii) le conseil technico-économique, (iii) le conseil de gestion aux exploitations, (iv) le conseil d'entreprise aux OP, (v) le conseil de gestion aux OP, (vi) le conseil en gestion économique de l'eau et des infrastructures, etc.
- Le problème de financement se pose toujours avec acuité car le conseil reste dépendant vis-à-vis des financements extérieurs et aucun mécanisme de financement durable du conseil Agricole n'en envisagé véritablement par les pays.
- Les infrastructures communément gérés par les certaines coopératives bénéficiaires du PARIIS portent sur des magasins inadaptés au stockage des produits agricoles, les décortiqueuses et moulins des femmes, des équipements de labour (tracteurs, motoculteurs). Les échecs de gestion de ces infrastructures sont plus fréquents dans les coopératives dont la création a été suscité par les projets (coopératives mal préparées). Dans certains pays comme le Sénégal, il

est prévu la construction de magasins sur quelques sites et parfois l'aménagement de pistes de desserte.

### **3.2.1 Les forces du conseil agricole dans le cadre de la mise en œuvre du PARIIS**

Les principales forces du conseil sont :

- L'importance de l'offre de service assuré par une pluralité et une diversité d'acteurs du public, privés professionnels, ONGs et parfois des organisations de producteurs offrant des services aux producteurs. Exemple(i) le réseau des chambres d'Agriculture (RECA) au Niger pour le conseil, (ii) les centrales d'achat et de fournitures d'intrants et équipement dans tous les pays, (iii) le fonds intrants relevé au Tchad et au Burkina Faso, (iv) les centres de services dans certains pays qui se présentent sous différentes formes et nécessitent une évaluation afin d'adopter la meilleure forme dans le cadre du PARIIS ;
- les expériences et savoir-faire en matière d'irrigation de certains bénéficiaires des sites du PARIIS auprès desquelles des bonnes pratiques d'irrigation et de production ont été relevées ; il s'agit entre autres de : (i) techniques CES/DRS dans les six pays, (ii) initiatives pour constituer des fonds pour les entretiens et la réparation des ouvrages dans tous les pays, (iii) cotisations pour des achats groupés de semences en particulier pour les cultures maraichères dans tous les pays, (iv) techniques de confection de planches plus durable avec économie d'eau au Tchad (Doyaba1), (v) fabrication de bio-pesticides à bases de plantes locales au Sénégal, Tchad et Niger grâce de l'appui de certaines ONGS (Caritas, Helvetas, etc.), (vi) techniques traditionnelles et modernes de conservation de l'oignon et de la pomme de terre au Niger et au Burkina Faso, ;
- l'opérationnalisation des opérateurs de terrain dont (i) 4 OSI mobilisés dans 4 pays (MR, ML,NE,TD), des AGEX au Sénégal (PARIIS BF en retard dans leur mobilisation), (ii) des OPDL à plein temps dans 3 pays (Mali, Niger et Tchad), en temps partiel (court termes) en Mauritanie, tandis qu'au Sénégal et au Burkina Faso leur rôle est confié aux AGEX, (iii) les EAS existent dans tous les pays.

### **3.2.2 Atouts et forces au niveau de la gestion des infrastructures et des services par les producteurs**

Les principales forces au niveau de la gestion des infrastructures et des services par les producteurs se résument à :

- la constitution des fonds par les coopératives selon différentes approches pour assurer les entretiens et la réparation des ouvrages dans les 6 pays ;
- la gestion collective de quelques infrastructures et équipements existants par les coopératives. Exemple des tracteurs des coopératives au Burkina Faso, au Sénégal, décortiqueuses et moulins des femmes en Mauritanie et au Sénégal, banques d'intrants au Tchad, warrantage dans les 6 pays, location à temps partiel des magasins dans les 6 pays pour appuyer les membres et constituer un fonds de roulement au profit de la coopérative ;
- la gestion de comptoir d'achat de produits maraichers : comptoir d'achat de Koudougou au Burkina Faso en lien avec certains site maraichers du PARIIS, comptoir d'achat de Thaoua et d'Agadez au Niger;

- les expériences de certaines coopératives dans le système de crédit octroyés par les IMFs; plusieurs instruments de financement et de commercialisation des produits agricole relevés dans chacun des pays: exemple caisses populaires au Burkina Faso, l'Union Nationale des Mutuelles d'Investissement et de Crédit Oasien et des zones pluviales (UNMICO) disposant de 52 Caisses opérationnelles dans certaines ZIP du PARIIS MR; PARCEC au Tchad, etc.
- Les mesures d'accompagnement des bénéficiaires du PARIIS en termes de formation et d'appui en intrant adopté par certains pays sont fondamentales pour les premières années de mise en valeur des sous projets.

### 3.2.3 Faiblesses du conseil agricole

Les principales faiblesses du conseil agricole portent sur :

- faible taux de couverture du conseil agricole en générale dans tous les pays (le ratio est estimé entre 700 et 1000 ménages par conseiller selon les pays).
- faible maîtrise des techniques de l'irrigation par les conseils y compris les techniciens des opérateurs: plusieurs techniciens apprennent sur le terrain car très souvent les curricula de formation ne couvre pas ou peu le volet irrigation (cas du Cap de Matourkou au Burkina Faso, Cap de Kollo au Niger, ). Ceci justifie le souhait des techniciens rencontrés, d'être renforcés sur les techniques d'irrigation et sur l'itinéraire technique des cultures irriguées
- faible communication entre les conseillers des services déconcentrés et les agents des opérateurs lorsqu'ils relèvent du secteur privé (conflits de compétence au Niger, Mali) ;
- faible diversité des compétences et profil au sein des conseillers pour répondre aux nouveaux besoins des producteurs qui sont : (i) le conseil technique pointu, (ii) le conseil technico-économique, (iii) le conseil de gestion aux exploitations, (iv) le conseil d'entreprise aux OP, (v) le conseil juridique aux OP, aux producteurs et aux productrices, (vi) le conseil en gestion de l'eau ou (vii) le conseil pour la gestion collective des ressources naturelles ;

### 3.2.4 Faiblesses au niveau de la gestion des infrastructures et des services par les producteurs

Les principales faiblesses au niveau de la gestion des infrastructures et des services par les producteurs :

- absence d'infrastructures (magasins, comptoir d'achat,) sur les sites du PARIIS dans tous les pays : certains sites sont à proximité des agglomérations comme Koulikoro au Mali, Sarh au Tchad, Kaolack au Sénégal, Rosso en Mauritanie;
- faible niveau d'organisation des coopératives nouvellement misent en place dans certains sites limitent leur capacité d'accès au facteurs de production à crédit, à développer des chaînes de valeur, à gérer des infrastructures, etc.) ;
- nombre limité des IMF qui interviennent dans les crédits liés aux activités d'irrigation et parfois la défaillance ou le non-respect des engagements de certaines IMFs vis à vis des bénéficiaires.

### 3.2.5 Recommandations

1. Former les opérateurs sur les nouvelles approches du conseil d'appui : (i) le conseil technico-économique, (ii) le conseil de gestion aux exploitations, (iii) le conseil d'entreprise aux coopératives, (v)le conseil en gestion de l'eau ;

2. Etoffer le dispositif d'appui conseil par un dispositif de producteurs- animateurs endogènes et l'utilisation de l'expérience E-extension développé par le RECA Niger.
3. Former les opérateurs sur le fonctionnement du centre de service qui a vocation de mettre en réseau les acteurs de la chaîne de valeur d'une filière donnée (fournisseurs de services, commerçants, transformateurs) ;

### 3.2.6 Plan d'appui du PSP aux UGP développement et gestion des infrastructures

Tableau 3 : Plan d'appui accompagnement des UGP développement et gestion des infrastructures

Thématiques/Actions	Unités de coordination							Phases	
	BF	MR	ML	NE	SN	TD	URCP	Consolidation	Transfert/ Institutionnalisation
<b>L'appui conseil au développement et à la gestion des infrastructures et des services aux producteurs facilitant l'écoulement de leurs produits</b>									
1 Appui à la formation/recyclage des EAS et OSI sur les itinéraires techniques des cultures irriguées, la planification et gestion des périmètres	X	x	x	x	x	x		2021	
2 Formation sur les approches, outils innovants de l'appui conseil (centre d'appel, approche du conseil à l'exploitation familiale, E vulgarisation modèle RECA Niger)	X	x	x	x	x	x		2021	
3 Appui à la formation sur les modèles de gestion des infrastructures par les producteurs: cas de succès et d'échec, avantages et inconvénients	X	x	x	x	x	x		2021	2022
4 Appui à la formation des opérateurs sur la gouvernance au sein des coopératives des irrigants	X	x	x	x	x	x		2021	2022
5. Contribution aux différents processus d'appui conseil en lien avec le conseil agricole, l'offre de service aux producteurs, gestion des infrastructures par les producteurs	x	x	x	x	x	x	x	2021	2022
Formation sur le modèle de centre de service adapté à la mise en valeur des sites aménagés	x	x	x	x	x	x			2022

## **THEMATIQUE 3 : Systèmes de production et leur insertion au marché**

### **3.3.1 Aperçu général sur les systèmes de production dans les ZIP du PARIIS**

A la phase préparatoire du PARIIS, chaque pays a déterminé les zones d'intervention (ZIP) sur la base des priorités nationales de chaque pays, des potentialités, des paramètres socioéconomiques, et équilibre géopolitiques national. On enregistre 4 ZIP au Burkina Faso, 2 au Mali, 9 en Mauritanie, 4 au Niger, 3 au Sénégal et 4 au Tchad.

Bien que les contextes soient différents, le trait commun de ces ZIP, c'est qu'ils disposent d'un potentiel irrigable important mais l'insuffisance de promotion, le faible aménagement des sites ainsi que l'insuffisance d'infrastructures d'accueil sont autant de handicaps qui ne leur permettent pas de valoriser suffisamment ce potentiel.

Les systèmes de production sont définis par la disponibilité des moyens de production pour les producteurs : la quantité et la qualité de la terre disponible, la main d'œuvre familiale et la capacité à embaucher, le capital disponible, en particulier les équipements et les animaux. Ces moyens de productions déterminent, dans un territoire donné, les stratégies productives des paysans, qui se traduisent par différentes combinaisons de systèmes de culture et d'élevage.

En Mauritanie, selon la mise en valeur des terres, on distingue, cinq systèmes de cultures en fonction de la disponibilité des eaux dans la zone: (i) système de cultures de décrue ou WALO, qui utilise les vastes plaines d'inondation par le fleuve Sénégal et ses confluent pendant la saison des pluies, (ii) système de cultures des bas-fonds, (iii) système de cultures de « diéri » qui sont des cultures des zones pluviales généralement sablonneuses ou limoneuses et où on cultive des variétés en général hâtives, (iv) Système de cultures oasiens, exploitant, les nappes souterraines pour l'irrigation des palmiers dattiers et des cultures maraichères, (v) système irrigué avec un potentiel de terre irrigable dans la vallée et la politique de développement de l'irriguée, est centrée sur le développement d'une filière rizicole compétitive tournée vers le marché.

Au niveau des autres pays (BF, ML, NE, SN, TD) on distingue cinq types de système de cultures : (i) système de culture pluvial, (ii) système de submersion à partir d'une digue munie d'un ouvrage permettant d'irriguer ou de vidanger la rizière, (iii) les cultures de basfonds, alimentées par la pluie ou par le ruissellement provenant d'un bassin local de réception, ainsi que par les transferts d'un casier à l'autre par gravité. (iv) système en maîtrise partielle alimenté en eau par pompage ou par gravité des eaux d'une retenue ou d'un cours d'eau, (v) système à maîtrise totale d'eau représenté par les aménagements hydroagricole (AHA). Au Niger, on note l'importance du privé moderne dans l'irrigation

Le PARIIS a défini aussi une typologie basée sur les systèmes d'irrigation. Ainsi quatre types de systèmes d'irrigation sont présents dans les six pays: le type 1 (collecte des eaux de pluie dans les zones de plaine, y compris dans les bas-fonds et les plaines inondables), le type 2 (systèmes d'irrigation privés à petite échelle pour les particuliers ou les petits groupes de producteurs), le type 3 (l'irrigation communautaire à petite échelle pour des villages ou de grands groupes de producteurs organisés), le type 4 (systèmes publics d'irrigation à grande échelle gérés par les pouvoirs publics, généralement alimentés par de grandes rivières régulées par des barrages).

Tableau 4 : Typologie des système d'irrigation du PARIIS dans les six pays

<b>Pays</b>	<b>Types d'irrigation en présence</b>
Burkina Faso	Type 1, 2 et 3
Mali	Type 1, 2 et 3
Mauritanie	Type 1, 2 et 3
Niger	Type 1, 2 ,3 et 4
Sénégal	Type 1, 2* 3
Tchad	Type 1, 2 et 3

\* Type 2 en perspective au Sénégal

### **3.3.2 Analyse des systèmes de production**

#### **3.3.2.1 Aperçu général sur les bénéficiaires des différents types d'irrigation**

Globalement les bénéficiaires du type 1 et 3 se caractérisent par la petite taille de la parcelle qu'ils exploitent qui est souvent inférieurs à 0,125 ha/ménage

L'intervention du PARIIS permet d'améliorer l'accès à des parcelles irriguées. Bien que lors de la mission, la plupart des sites étaient en études ou en travaux et seuls certains sous projets de la Mauritanie et du Niger avaient bouclé leur première campagne de production, on peut retenir que les sous projets sont mis en œuvre par des coopératives qui ont en moyenne plus de 5 ans. Les périmètres maraichers communautaires varient entre 1 et 5 ha (site de Shett au NE et d'idini en MR) alors que les périmètres riziocoles communautaires sont plus importants (30 Ha à d'Aimsalam Dioundou en MR).

Il faut noter que les bénéficiaires disposent de parcelle hors site d'irrigation où ils pratiquent les cultures pluviales que sont le sorgho, mil, maïs, niébé, etc., pour l'alimentation des ménages. Les principales cultures irriguées sont : le riz, le maïs irrigué et les cultures maraichères dont l'oignon, la tomate, la pomme de terre, l'ail, le piment, le chou, etc.

Quant aux promoteurs ou futurs bénéficiaires du type 2, ils disposent de superficie plus important selon le contexte de chaque pays et n'ont pas de problèmes de financement mais la plupart d'entre eux n'ont pas de main d'œuvre qualifié pour des activités d'irrigation. A cela pourrait s'ajouter une faiblesse de management globale des activités de la ferme ce qui risque d'impacter négativement la rentabilité des investissements. Une gestion optimale est donc à rechercher pour en faire des modèles de réussite.

#### **3.3.2.2 Pratiques culturelles des bénéficiaires en riziculture**

Les équipements agricoles majeurs de production demeurent la charrue, la charrette, le bœuf de labour, l'âne pour le transport. Cependant, on constate que de plus en plus, certaines coopératives ou producteur individuel ont recourt aux à des prestataires de service dotés de tracteur ou de motoculteur pour la préparation du sol.

Bien qu'ils ne renouvellent pas couramment les variétés au bout des trois ans (03) requises, on note que sur les sites à maîtrise totale, chaque producteur utilise en moyenne deux variété dont une à cycle de production plus long et une variété à cycle moyen à court. Ces dernières récoltées plus précocement sont vendues pour faire face aux impératifs de remboursement du crédit intrants, de la redevance eau. Au Sénégal, il existe aussi la riziculture de mangrove pratiquée essentiellement dans la zone de mangrove. Les variétés utilisées en riziculture de mangrove sont tolérantes au sel (WAR 1, WAR 77, ROK 5).

Dans tous les pays la campagne du riz d'hivernage se prépare de mai à août, s'en suit l'entretien des cultures d'août à octobre. Les récoltes interviennent dès fin octobre et se terminent en décembre. Pour les sites à maîtrise totale d'eau, dès le mois suivant (janvier), la campagne pour le riz de contre saison s'installe et se termine vers la fin du mois de mai ou début juin par leur récolte et vente. Les variétés précoces sont recommandées dans tous les cas pour ne pas prolonger leur campagne au risque de perturber les cultures de la saison hivernale.

Globalement dans tous les pays les pratiques des producteurs restent approximatives par rapport aux recommandations ce qui impact négativement la productivité du riz et donc sa rentabilité. Ainsi, les rendements varient de 1,7 à 3 ha pour la submersion libre et contrôlé et en moyenne 6 Tonnes /ha pour les périmètres aménagés à maîtrise totale. Une bonne exploitation des solutions d'irrigation devrait pouvoir améliorer de manière importante ces rendements.

Cependant, les promoteurs du type 2, ont des pratiques relativement plus intensifs avec l'utilisation d'intrants et d'équipements requis pour les principales opérations culturales. Ils enregistrent des rendements acceptables (6 à 7 Tonnes/ha) qui pourraient être améliorés par une meilleure gestion technico-économique de l'exploitation.

### **3.3.2.3 Les pratiques des bénéficiaires en cultures maraichères et fruitières**

Le maraichage se pratique aussi sur les périmètres rizicoles, après le riz pendant la période de contre saison. Les principales cultures maraichères sont l'échalote, l'oignon, la tomate, chou, tomate, aubergine, etc. L'oignon et le piment sont particulièrement produite de manière plus importante au Niger depuis des décennies grâce au soutien de l'Etat, à la mise à disposition de variétés performantes par la recherche et à l'organisation de la filière.

La Mauritanie se distingue par la production des palmier dattiers et des cultures maraichères dans les Oasis de l'Adrar et du Tagant. Elle se distingue aussi par l'introduction des cultures fourragères sur les sites du PARIIS pour répondre aux besoins d'alimentation des animaux et permettre également l'exploitation des sites durant toute l'année.

Au Burkina Faso, il existe des locations de parcelle rizicoles à des maraichers pour la culture de contre saison, tandis qu'au Sénégal, les femmes cèdent les périmètres maraichers aux hommes durant l'hivernage pour les autres cultures parmi lesquelles les pastèques. Ces pratiques ont été identifiées au Niger, sauf que c'est le contrat de cession de la terre par le propriétaire qui l'exige (le propriétaire terrien sa terre pour l'aménagement, puis en dispose uniquement durant l'hivernage et la cède aux femmes en contre saison).

Les exploitants pratiquent, les rotations culturales qui, selon eux permettent de viser les périodes de forte rentabilité tout en tenant compte des périodes favorables à chaque espèce. En général, les cultures à cycle court et moins exigeantes en intrants (laitue, haricot vert, amaranthe, oseille) viennent en tête de rotation (généralement en octobre), afin de générer rapidement des revenus pour l'achat des semences des principales cultures maraichères de vente (poivron, chou, tomate, pomme de terre), qui coûtent aussi plus cher en entretien du fait de la longueur de leur cycle et de leurs besoins en intrants (insecticide, engrais).

En sommes, les pratiques des producteurs notamment les bénéficiaires ou futurs bénéficiaires du type 1 et 3, restent approximative par rapport aux recommandations ce qui explique les faibles rendements obtenus de l'oignon, de la pomme de terre, de la tomate qui varient entre 9 et 16 Tonnes/ha pour un potentiel de 26 à 32 tonnes/ha (ON,2017).

Au niveau des promoteurs privés, les cultures maraichères sont associées à l'arboriculture fruitière. Des filières comme la mangue, la banane et la papaye seraient convoités par les promoteurs du type 2. La culture de bananes se pratique de manière semi-intensive à intensive, dans des parcelles individuelles ou collectives. Elle s'effectue sous irrigation dans toutes les grandes zones de production dans les six pays.

### 3.3.2.4 L'analyse de la commercialisation des produits

#### ❖ Le riz

La production du riz est relativement faible pour les bénéficiaires vulnérables (Type 1 et 3) si bien qu'elle couvre à peine les besoins du ménage. Ainsi, la vente concerne moins de 50% de la production et cette vente se fait souvent au rythme des besoins d'argent du ménage. Cette situation va changer avec l'augmentation de la production résultant de l'intervention du PARIIS.

Les producteurs vendent aux personnes physiques ou morales que sont : (i) les coopératives ou les groupements rizicoles, (ii) les femmes commerçantes, (iii) les commerçants (collecteurs et/ou demi-grossistes), (iv) les unités de transformation (les transformateurs).

Chaque producteur est libre de vendre à qui il veut mais cette situation met tous les producteurs en position de faiblesse vis-à-vis des fournisseurs d'intrants d'une part et les acheteurs de paddy d'autre part qui n'arrivent pas à se procurer d'intrants ni à vendre à un prix négocié en l'absence d'un associé crédible.

#### ❖ Les cultures maraichères et fruitières

Les **cultures maraichères** : dans les six (06) pays, les exploitants vendent au moins les 2/3 de leur production et le tiers (1/3) fait l'objet d'autoconsommation. Cependant, des pertes importantes ont été signalées au Tchad, liées à la mévente et au manque d'infrastructure de stockage pour les produits frais. Certains producteurs à proximité des agglomérations arrivent à brader leurs produits pour réduire les pertes (produits périssables). Cette vente se fait le plus souvent dans le village et dans les autres marchés de la localité (marchés des chefs-lieux de commune).

Les **palmiers dattiers** : l'exploitation du palmier dattier constitue une source de revenus financiers appréciable pour les habitants des oasis. Toutes les parties du palmier dattier sont utilisables : (i) les dattes servent à l'alimentation de l'homme, (ii) les folioles des palmes et les noyaux alimentent les animaux domestiques, (iii) le bois du stipe, ainsi que la nervure principale et le pétiole des palmes, servent de matériaux de construction. Par ailleurs, la « phœniciculture » favorise le développement d'un microclimat propice à la culture d'arbres fruitiers, de plantes maraichères, fourragères ou céréalières.

Chez les promoteurs privés, la commercialisation est bien organisée à travers des réseaux de distribution de leur produits (papayes, pastèques, agrumes, etc.) et certains sont dans la transformation au niveau des grandes villes ou comptent créer des points de vente dans les grandes villes.

### 3.3.2.5 Analyse des comptes individuels des agents de la filière riz

#### ❖ Compte individuel du producteur selon le système d'irrigation

L'analyse du compte individuel du producteur montre que c'est la main-d'œuvre qui constitue le poste le plus élevé dans les coûts variables au niveau de tous les systèmes de production et c'est le système AHA et le privé moderne qui sont les plus grands consommateurs de main d'œuvre.

La marge bénéficiaire du producteur varie entre 73 FCFA/kg (Mali) et 90 FCFA/Kg (Niger) dans le système à maîtrise totale d'eau tandis que la submersion libre offre une marge plus faible entre 32 FCFA/kg (Tchad) et 64 FCFA/kg (Niger) . Avec le système à maîtrise totale, le riz décortiqué, permet au producteur de dégager une marge qui varie entre 116 FCFA/kg (Mali) et 191FCFA/kg (Tchad) tandis qu'avec la submersion libre le riz une fois décortiqué permet d'avoir une marge de 98 FCFA (Sénégal) et 145 FCFA/kg (Tchad).

Au Niger le système dit privé moderne est le plus rentable parmi les autres systèmes d'irrigation avec une marge de 108 FCFA/kg de riz Paddy contre 90 FCFA/kg de riz paddy pour le système AHA et entre 64 et 69 FCFA /kg pour la submersion libre et contrôlé

L'entrée des producteurs dans les activités de transformation est un fait majeur qui leur permet de capter une partie de la valeur ajoutée en aval de la filière. Ainsi, le développement de la transformation du riz au niveau des zones de production pourrait permettre de réduire le taux de pauvreté au niveau des masses rurales.

Ci-dessous un exemple de compte individuel du producteur au Sénégal, selon les systèmes d'irrigation du riz paddy.

Tableau 5 : Compte du producteur par système de production du riz paddy

<b>1. Coût de production et marge bénéficiaire par système de production de riz paddy</b>			
<b>Type de riziculture</b>	<b>Submersion libre</b>	<b>Submersion contrôlée</b>	<b>Maitrise totale</b>
Rendement (T/ha)	1,9	3	7
Intrants (milliers de FCFA/ha)	0	62	128
Main d'œuvre (milliers de FCFA/ha)	172	180	325
Coût total (milliers de FCFA/ha)	172	242	453
<b>Coût de production en FCFA/Kg de paddy</b>	<b>91</b>	<b>81</b>	<b>65</b>
Coût maintenance et divers en FCFA/Kg paddy	8,5	8,5	8,5
Vente du paddy par les producteurs (FCFA/Kg)	155	155	155
<b>Marge FCFA/kg de paddy</b>	<b>56</b>	<b>66</b>	<b>82</b>
<b>2. Coût de commercialisation et marge bénéficiaire du riz décortiqué par le producteur</b>			
<b>Type de riziculture</b>	<b>Submersion libre</b>	<b>Submersion contrôlée</b>	<b>Maitrise totale</b>
Coût en FCFA/Kg paddy	91	81	65
Coût de décortilage FCFA / Kg	7,5	7,5	7,5
Coût de manutention et du transport	8,5	8,5	8,5
Coût total décortilage et divers	107	97	81
Vente FCFA/kg de riz décortiqué	205	205	205
<b>Marge FCFA /kg de riz décortiqué</b>	<b>98</b>	<b>108</b>	<b>124</b>

Source : données des entretiens et de l'étude de référence du PARIIS et, calcul des auteurs,2020

### ❖ Compte des acteurs de la commercialisation du riz décortiqué du système traditionnel

La production du riz dans les ZIP du PARIIS, pourrait procurer en moyenne, une valeur ajoutée c'est-à-dire une richesse collective. Le tableau ci-dessous est tiré du rapport diagnostic du Niger pour illustrer la répartition de la valeur ajoutée.

Tableau 6 : Compte des acteurs de la commercialisation du riz décortiqué

Désignation	Unités	Producteurs	Collecteurs	Grossistes	demi-grossistes	Détaillants	Total
Prix de vente	FCFA/kg	200	225	290	325	375	
Consommation intermédiaire	FCFA/kg	110	200	250	300	345	
Valeur Ajoutée	FCFA/kg	90	25	40	25	30	210
Part de la VA (%)	%	42,9	11,9	19,0	11,9	14,3	100
Main d'œuvre salarié et taxe	FCFA/kg	0	5	10	5	3,5	23,5
Résultat Brut d'exploitation	FCFA/kg	90	20	30	20	26,5	186,5
Amortissement	FCFA/kg	3,5	5	7	7	7	29,5
Revenu Net d'Exploitation	FCFA/kg	86,5	15	23	13	19,5	157

Source : modèle adapté à partir des entretiens avec les acteurs et inspiré du modèle des CVA du riz de la ZIP de Tillabéri.

Cette richesse collective sera générée par chacun des acteurs à hauteur de :

- 43% pour les producteurs
- 12% pour les collecteurs
- 19% pour les grossistes
- 12% pour les demi-grossistes
- et 14 % pour les détaillants.

Cette richesse globale sous sectorielle de 210 FCFA par kilogramme va être distribuer en termes de rémunération des salaires 11,2%, de rémunération de l'administration à travers le paiement des taxes, les frais financiers (non estimés dans le tableau) et permettra de dégager une provision pour renouveler les équipements (fournisseurs privés) à 14% et le reste de cette richesse pourrait constituer le revenu de tous les acteurs. Ce revenu est de 157 FCFA/kg pour toute la chaîne. Selon les pays, ce revenu varie entre 157 FCFA/kg (Niger) et 210 FCFA/kg (Mali, Sénégal).

### 3.3.2.6 Analyse des comptes individuels du producteur de la filière culture maraichère

Le tableau ci-dessous, indique les coûts de production de quelques cultures maraichères ainsi que les valeurs ajoutées et marges brutes dégagées par chaque spéculation à l'hectare.

Tableau 7 : Coût de production, Valeur Ajoutée et marges brutes

Cultures	Coût (milliers de FCFA)					Revenu Brut(milliers de FCFA)					
	Préparation Sol	Intrants	Main d'œuvre	Redevance eau	Total	Rendement (T/ha)	Prix (PU)	Total	VA	Marge Brute	VA/T)
Pomme de Terre	30	979	574	6,7	1590	13	250	3250	2 234	1 660	172
Oignon	30	496	609	6,7	1142	18	175	3150	2 617	2 008	145
Tomate	30	470	525	6,7	1032	18	200	3600	3 093	2 568	172
Piment	30	150	450	6,7	637	5	700	3500	3 313	2 863	663
Maïs irrigué	30	74	142	6,7	253	2	150	300	189	47	95

Sources : Etude de référence du PARIIS et résultats d'entretien avec les bénéficiaires, 2021

Les cultures maraichères sont en générale exigent en main d'œuvre. La pomme de terre, l'échalote et la tomate sont particulièrement exigent en intrants et en main d'œuvre. Selon les données d'entretiens, les coûts de production de ces spéculations varient entre 1 et 1,5 million de FCFA/ha. La culture du piment dégage la meilleure marge (2,8 millions), suivie de la tomate (2,5 millions) et de l'oignon (2 millions) par hectare. L'analyse de la marge montre que toutes des cultures visées sont rentable dans tous les pays.

### **3.3.3 Difficultés et contraintes des filières riz et cultures maraichères**

#### **3.3.3.1. Principales contraintes/opportunité pour les filières riz et cultures maraichères**

##### **a) Filière riz**

Au niveau de la production, les principales contraintes sont : (i) la baisse ou la faible fertilité des sols faute d'amendement organique conséquent, (ii) la sous-utilisation des intrants en raison de leur difficile accès monétaire, (iii) la non maîtrise des ravageurs et des maladies des cultures, (iv) le faible niveau d'organisation des acteurs à la base.

Au niveau de la transformation, il s'agit du faible taux de rendement au décorticage qui est de moins de 65%° et de la faible performance des équipements de décorticage du riz paddy affectant la qualité du riz (importance des débris végétaux, taux d'humidité qui ne sont pas suffisamment bas),

Au niveau de la commercialisation, on peut noter (i) la faiblesse du prix d'achat du paddy lié à l'atomisation des marchés, (ii) la faiblesse et l'irrégularité de l'offre d'une part et de l'autre, la forte variabilité de la qualité qui entraîne des problèmes d'écoulement pour certaines variétés de riz (trop collant ou très humide), (iii) l'enclavement des zones de production et le manque d'infrastructure de stockage.

##### **B) Cultures maraichères**

Les contraintes et difficultés au niveau de la production se résument à (i) l'insuffisance des parcelles ou faible taille de celles-ci en raison du nombre important de demandeurs, (ii) faible maîtrise de l'irrigation à la parcelle, (iii) les difficultés de pratiquer l'activité pendant la saison hivernale.

Au niveau du maillon de la transformation, on peut retenir (i) la non maîtrise des techniques de transformation de la plupart des cultures maraichères, (ii) l'étroitesse du marché local des produits transformés (faible préférence des consommateurs), (iii) la faible qualité des produits mis en conservation.

Au niveau de la commercialisation, il ya (i) le faible prix d'achat lié à l'atomisation des marchés, (ii) la périssabilité et la faible capacité de conservation des produits, (iii) absence de comptoir de commercialisation dans les ZIP, (iii), (iv) perte importante au bord champ et au post récolte en raison de la périssabilité des produits maraichers dans un délai court

#### **3.3.3.2 Atouts/opportunités pour la riziculture, les cultures maraichères et fruitières**

Les principaux atouts sont : (i) potentiel rizicole existant dans les ZIP retenues (ii) un savoir -faire appréciable des riziculteurs dans les sites du PARIIS, (iii) structuration en cours des organisations de producteurs des sites PARIIS, (iv) liens avec la recherche action.

Les opportunités avec le PARIIS repose sur le mode de financement des sous projets qui favorable la participation et l'engagement des bénéficiaire jusqu'à un niveau appréciable, (ii) l'accompagnement des bénéficiaires par un fonds intrants et un encadrement spécifique sur des solutions d'irrigation à travers les opérateurs de terrain, (iii) la promotion des opérateurs privés (Type2) pour lesquels le PARIIS NE est leader parmi les six pays du projet ; (iv) la prise en compte des critères de viabilité pour la sélection des sous projets permet une meilleure rentabilité des investissements, (v) l'urbanisation et la sédentarisation des populations suscitent des changements d'habitudes alimentaires qui dessinent la perspective de nouveaux débouchés pour les productions riz, fruitières et maraichères.

### 3.3.4 Suggestions/recommandations

- Former les opérateurs sur le fonctionnement du centre de service qui a vocation de mettre en réseau les acteurs de la chaine de valeur d'une filière donnée (fournisseurs de services, commerçants, transformateurs) ;
- Former les acteurs sur la démarche de ciblage des filières porteuses et sur la démarche chaines de valeur ;
- Former les opérateurs sur les instruments de financements des chaines de valeur.
- Développer la recherche action pour la mise à disposition de semence de qualité de riz et de cultures maraichères dont certaines permettront de produire durant toute l'année (cultures maraichères).

### 3.3.5 Plan d'appui PSP concernant les systèmes de production

Tableau 8 : Plan d'appui aux UGP en lien avec Systèmes de production en insertion au marché

Thématiques/Actions	Unités de coordination							Phases	
	BF	MR	ML	NE	SN	TD	URCP	Consolidation	Transfert/ Institutionnalisation
<b>Systèmes de production en insertion au marché</b>									
1. Formation sur le ciblage des filières porteuses	x	X	x	X	x	x		2021	
2. Formation sur la démarche chaine de valeur ajoutée et le rôle des acteurs/partie prenante	x	x	x	X	x	x		2021	
3. Accompagnement dans la mise en place des plans de mise en œuvre des sous-projets.	x	x	x	x	x	x	x	2021	2022
4. Accompagnement, appui conseil en lien avec la revue qualité des documents, TdR, rapports d'études,	x	x	x	x	x	x	x	2021	2022

## **THEMATIQUE 4 : Viabilité des sous-projets**

L'analyse de la viabilité des sous projets consiste à :

- faire une analyse critique des outils, guides, instances, processus de séquençage, ciblage et sélection des sites et sous-projets ;
- vérifier la prise en compte des conditions de viabilités des sous projets par les UGP dans chaque pays ;
- faire des recommandations pour une meilleure prise en compte des critères de viabilité ; proposer une démarche plus pratique.

### **3.4.1 Démarche de séquençage, de ciblage de sites et sous projets, approbation des sous projets**

Le séquençage/ciblage des ZIP a été fait depuis la préparation du projet dans les six pays. Il a été réalisé par l'Etat à travers les services techniques en tenant compte des priorités nationales, des potentialités, des paramètres socioéconomiques, et équilibre géopolitiques national. Cependant, la Mauritanie, a ajouté en plus 05 autres ZIP, pendant la mise en œuvre du projet ce qui fait un total de 9 ZIP pour ce pays.

Sur les processus de planification et d'investissement, le CILSS a élaboré un modèle de base que chaque pays a essayé d'adapter à son contexte. C'est un processus participatif sur la base des priorités pays et des critères définis permettant de choisir de façon consensuelle, objective et progressive les investissements du projet dans le temps et dans l'espace.

Pour la sélection des sites et sous projets, chaque UGP est rentré en concertation avec les services techniques disposant de base de données sur les sites susceptibles d'être aménagés par le PARIIS. Ces services techniques, après des diagnostics rapidement ou sélection de sous projets dans leurs répertoires ont fournis une liste exhaustive de sous projets éligibles. Des diagnostics plus approfondis, ainsi que des rencontres avec les bénéficiaires permettent de vérifier la viabilité des sous projets (prise en compte des critères de viabilités, gestion foncière, environnementale et sociale, etc.).

En sommes, la sélection provisoire et la signature de convention de sous-projet sont faite par un comité consultatif régional (TD, NE, ML) ou comités régionaux de Développement (MR) de sélection des sous-projets mis en place et présidé par le Gouverneur (NE, TD, ML, MR). Cette étape donne lieu à des procès-verbaux de sélection arrêtant la liste des projets éligibles. La sélection définitive des sous projets est faite par cette instance et les sous projets approuvés font l'objet d'une convention de sous-projet signée entre l'UGP et le promoteur. Au Burkina et au Sénégal, il revient au Comité National de Pilotage de prendre la décision finale, sur la base des résultats d'analyse, des fonds disponibles, etc.

### **3.4.2 Analyse de la pertinence et de l'efficacité des critères utilisés pour le choix des sous projets**

De prime à bord, on peut dire que les critères utilisés pour le choix des sous projets sont relativement pertinents dans le contexte de chaque pays, car à chaque étape du processus de sélection, les critères définis ont permis de classer les sous projets pour en retenir les plus viables. Cependant, on observe dans certains pays que les grilles de notations des critères et sous critères sont uniquement qualitatifs et donc aléatoires ce qui pourrait laisser des portes à des plaintes (exemple BF, NE, TD). Dans d'autres pays, (exemple ML, MR) la grille de notation ne distingue pas ou ne différencie pas suffisamment les

notes des critères majeurs d'investissement( disponibilité de la ressource en eau, la qualité de la ressource en eau, la gestion foncière, la situation géomorphologie du site, la situation environnemental) et les critères de fonctionnement qui pourront être améliorés dans la mise en valeur du sous projet (: (i) Accessibilité du site, (ii) Expérience dans l'irrigation, (iii) Qualité du sol, (iv) Existence d'organisations de producteurs structurées, (v) Genre.). L'autre difficulté réside aussi dans le manque de données pour caractériser la disponibilité des ressources.

Le modèle de grille utilisé par le SN pour certains sous projet répond le mieux à la prise en compte des insuffisances invoquées.

### **3.4.3 Analyse de la prise en compte des critères de viabilités et propositions d'amélioration**

La revue qualité des fiches de sous projets montre que les certaines informations concernant certaines rubriques des sous projets manquent ou sont incomplètes. Plusieurs facteurs expliquent cela: (i) les fiches sont renseignées par des services techniques ou par les opérateurs de terrain sans un contrôle par les UGP, (ii) les UGP n'en font pas une priorité, (iii) la longue attente des données issues des études APS et APD, (iv) certaines sous projets ont été entièrement rédigés sous forme de dossier complet (dossier juridique, techniques, économiques et social) comme au NE et au TD, si bien que les UGP ne sont plus pressé pour les renseigner sur les fiches Excel.

Des propositions d'amélioration porte sur (i) un meilleur ciblage des filières du site, (ii) la justification du choix technologique, (iii) identification et la justification des marchés potentiels, (iv) l'évaluation de la rentabilité prévisionnelle du sous projet, (v) la prise en compte des 3 capitaux de résilience que sont le capital économique, capital social, capital environnemental.

Pour les sous-projets entièrement rédigé, les recommandations sont de (i) revoir l'analyse financière et économiques pour mieux définir les hypothèses de production et de l'intensité culturale (Plan pluriannuel) et retenir des indicateurs financiers communs plus pertinents (taux interne de rentabilité des investissements, délai de récupération, etc.).

A cet effet, il est proposé un modèle de compte d'exploitation consolidé prévisionnel et un plan d'affaire que les promoteurs pourront utiliser pour apprécier le niveau de rentabilité des sous projets.

### **3.4.4 Proposition d'une démarche pour la prise en compte des critères de viabilité**

Bien que le nombre de critères de sous projets soit passé de 15 à 12, les fiches des sous projets retrouvées dans les pays contiennent toujours les 15 critères de viabilités précédemment retenus.

Il ressort de l'analyse des critères de viabilités que ces critères ne constituent pas des points de blocage de sous projets plus que les lourdeurs administratives et le retard d'ANO. Aucune UGP n'a signalé de difficultés particulières sur les critères de viabilités. Les préoccupations réelles sur les critères de viabilités reposent plus sur les conditions de rentabilité de l'investissement et sur les conditions d'inexistence de plaintes. C'est en cela que la qualité du ciblage est vraiment fondamental, il doit reposer sur des critères précis et quantifiables.

A la suite de l'analyse des critères de viabilité des sous projets dans les six pays, une fiche simplifiée sous dessous a été proposée (Tableau 5). Cette fiche donne plus de détail sur les sous critères à prendre en compte pour parvenir au choix d'un sous projet viable. Une grille de notation est proposé

pour pouvoir classer les sous-projets, bien que, la plupart des pays ont déjà retenu la liste définitive de leurs sous projets, cette fiche peut contribuer à améliorer la prise en compte des critères de viabilités des sous projets et orienter les études APS et APD.

Tableau 9 : Proposition d'une grille pour l'analyse de la viabilité des sous projets

Dénomination	Sous critères	Situation actuelle du sous projet	Appréciation globale du critère sur une échelle
Demande et participation à la Maitrise d'ouvrage locale	Existence d'une demande		
	Une preuve ou une évidence d'engagement		
	Changement prévu dans le système de production (système de production prévisionnels)		
Sous total 1			...../3
Disponibilité de la main d'œuvre et expérience dans l'irrigation	Principales occupations de la population		
	Importance des migrations saisonnière		
	Connaissance de solutions d'irrigation		
	Nombre d'années de pratique d'irrigation		
Sous total 2			...../3
Foncier	Disponibilité foncière		
	Risques fonciers		
	Statut du foncier		
Sous total 3			...../6
Ressources en eau	Source d'eau (eaux de surface et eaux souterraines)		
	Profondeur de la nappe pour les eaux profondes		
	Distance des eaux de surface par rapport au site		
	Durée de présence de la ressource d'eau de surface		
Sous total 4			...../7
Sols et productions	Nature du sol		
	Structure et texture du sol		
	Degré de salinité/Acidité,		
	Aptitude culturale		
	Superficie disponible		
	Superficie exploitable		
Sous total 5			...../5
Système d'irrigation, exploitation et maintenance	Type d'irrigation		
	Structure responsable de l'entretien		
	Existence de compétence locale pour l'entretien et réparation		
Sous total 6			...../3
Débouchés	Marché potentiel,		

Dénomination	Sous critères	Situation actuelle du sous projet	Appréciation globale du critère sur une échelle
	Acteurs des chaînes de valeurs en présence,		
	Existence d'infrastructures de stockage et de transport		
	Perspective de développement de la transformation des produits		
Sous total 7			...../6
Impacts sociaux (y compris genre et inclusion sociale).	Ratio de femme et de jeune		
	Couches vulnérabilité		
	Situation du capital humain		
	Situation du capital social		
Sous total 8			...../3
Impacts environnementaux	Site catégorisé (classification environnementale)		
	Type de mesures prises		
Sous total 9			...../4
Exposition aux risques naturels	Risques potentiels		
	Mesures d'accompagnement permettant de minimiser l'exposition aux risques et à l'incidence.		
Sous total 10			...../3
Coûts / Rentabilité	Coût de production/spéculation ciblée (Ha, T, Kg)		
	Marge brute des spéculations (par Ha, T, Kg)		
Sous total 11			...../5
Mécanisme de financement	Part % des bénéficiaires		
	Part % du projet		
	Part% autres partenaire		
Sous total 12			...../2
Total			.....50

### 3.4.5 Recommandations

- Accorder une attention particulière sur les critères de viabilité des sous projet suivants : le ciblage des filières, la justification du choix technologique, l'identification et la justification des marchés potentiels, l'évaluation de la rentabilité prévisionnelle du sous projet, la prise en compte des 3 capitaux de résilience (capital économique, capital social, capital environnemental).
- Améliorer l'analyse financière et économiques pour mieux définir les hypothèses de production et de l'intensité culturale et retenir des indicateurs financiers communs plus pertinents.

### 3.4.6 Plan d'appui PSP concernant la viabilité des SP

Tableau 10 : Plan d'appui du PSP pour la viabilité des sous-projets

Thématiques/Actions	Unités de coordination							Phases	
	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP	Consolidation	Transfert/ Institutionnalisation
<b>Viabilité des sous-projets</b>									
1. Formation sur le ciblage: ménages, sites et sous projets		x				x		Mai 2021	
2. Formation sur les modèles d'analyse et de suivi de la rentabilité des sous projets	x	x	x	X	x	x		Septembre 2021	
3. Formation sur les étapes d'élaboration des modèles de plans d'affaire	x	x	x	X	x	x		Novembre 2021	
4. Accompagnement dans la mise en place des plans de mise en œuvre des sous-projets.	x	x	x	x	x	x	x	2021	2022
5. Accompagnement, appui conseil en lien avec la revue qualité des documents, TdR, rapports d'études,	x	x	x	x	x	x	x	2021	2022
6. Formation des opérateurs sur l'approche de reboisement par contrat pour réussir les plantations d'arbre dans les sites	x		x						2022

## THEMATIQUE 5 : Appui à la capitalisation, aux dispositifs de recueil, de gestion et de diffusion des connaissances, formation, plaidoyer

### 3.5.1 Etat des lieux des groupes de partages des connaissances pays et du plaidoyer

Le dispositif organisationnel et institutionnel du PARIIS a prévu de constituer des groupes de partages de connaissances aux triples niveaux : ZIP, national et régional. Les groupes de partage de connaissances sont supposés être les pions majeurs pour assurer l'identification, la description et la documentation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation. La présente synthèse de l'état des lieux des groupes de partages de connaissances consistera à :

- faire les constats et analyses des dispositifs de gestion de connaissances ;
- compiler les premières idées de bonnes pratiques identifiées ;
- dégager leurs points forts et faibles ;
- explorer le processus de plaidoyer dans les pays
- donner les principales recommandations ;
- proposer les actions d'appui conseil et renforcement à conduire par le PSP en gestion de connaissances et plaidoyer.

#### 3.5.1.1 Principaux constats et analyse des dispositifs de Gestion de Connaissances dans les pays

Dans la mise en place des dispositifs de gestion de connaissances dans les pays, l'UCRP à travers l'INSAH leur a apporté des appuis en mettant à leur disposition des documents cadres de travail orientant la création, la composition et le fonctionnement des groupes régionaux et nationaux, ainsi que des outils nécessaires à leur mise en marche.

L'état des lieux de la mise en place et du fonctionnement des PMA et Groupes Nationaux, portera sur : les actes de mise en place ; les cahiers de charge ; l'ancrage institutionnel et la pérennité, les plans de travail, les pistes de diffusion et de partage de connaissances.

#### a) Etat de mise en place des groupes de partage de connaissances des pays

A la date d'aujourd'hui, la situation de la mise en place des GPC dans les pays est la suivante.

Tableau 11 : état de mise en œuvre des dispositifs des GPC des pays

Pays	PMA			GPCN			Observations
	Prévues	installées	restes	Prévus	installés	Restes	
Burkina Faso	4	4	0	1	1	0	La totalité des groupes est mise en place
Mali	2	2	0	1	1	0	la totalité est mise en place, les PMA mènent des activités
Mauritanie	9	4	5	1	1	0	réfléchir sur le format des PMA restant et possibilité de faire signer l'acte du GPCN par le gouvernement.
Niger	4	0	4	1	1	0	Arrêtés signés par les gouverneurs, mais PMA non encore installées, retard lié au départ de l'expert.
Sénégal	5	4	1	1	0	1	Le Sénégal a opté en plus pour des groupes interrégionaux
Tchad	4	4	0	1	0	1	Arrêtés signés par le MDR, mise en place en attente
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	

Source : données rapports missions diagnostics pays

L'analyse du tableau sur l'état de mise en œuvre des groupes montre que :

Les UGP ont pour la plupart opté de mettre en place des groupes régionaux (PMA) pour couvrir les ZIP. Le Sénégal a choisi en plus de mettre des groupes interrégionaux sur des bassins géographiques et socio-économiques convergents, afin d'optimiser leur nombre.

Pour une prévision de vingt-huit (28) PMA, dix-huit (18) sont mis en place et il reste dix (10) groupes à mettre en place dont les quatre groupes régionaux au Niger, un au Sénégal et cinq (5) en Mauritanie. Pour le cas du Niger, les arrêtés de mise en place sont signés, le départ de l'expert de l'UGP a retardé le processus ; tandis que la Mauritanie avait opté de tirer leçons du fonctionnement des premières générations mises en place avant l'installation des groupes restant. Aujourd'hui, au regard du temps restant du projet et du coût de fonctionnement des groupes, la Mauritanie gagnerait à opter pour le modèle des groupes interrégionaux du Sénégal.

Concernant les GPCN, ce n'est qu'au Sénégal et au Tchad qu'ils n'étaient pas encore mis en place. Pour le Tchad, l'arrêté de mise en place a déjà été signé par le ministre.

Il faut noter que selon l'organisation administrative de chaque pays, les groupes sont mis en place par des actes des gouverneurs/Wallis pour les régionaux et par des actes ministériels pour les interrégionaux du Sénégal et les GPCN. En Mauritanie, les acteurs estiment que pour donner plus de notoriété et d'implication des décideurs dans le fonctionnement du GPCN, l'acte de mise en place devrait être signé par le gouvernement.

#### **b) Ancrage institutionnel et pérennité des groupes**

Pour mettre en place le dispositif de gestion de connaissances au niveau des régions, les pays ont opté pour des démarches spécifiques, à savoir :

- S'appuyer sur des dispositifs existants, c'est le cas du Mali et du Niger qui se sont appuyés sur les dispositifs nationaux et régionaux de la petite irrigation et le Burkina sur les Comités Régionaux de Coordination des Politiques du Secteur Agricole ;
- Le Sénégal et la Mauritanie ont opté pour des groupes bâtis avec l'ensemble des acteurs, avec des liens forts avec les autorités régionales et les services techniques régionaux en charge de l'irrigation ;
- Le Tchad a un modèle spécifique avec des groupes qui fonctionnent comme des organisations d'intérêt commun, structurées avec un Conseil et une cellule de coordination, sous la tutelle des Comités Provinciaux d'Action, présidés par les Gouverneurs, auxquels ils rendent compte.

Par rapport à l'ancrage institutionnel en général, tous les groupes nationaux, régionaux et interrégionaux sont formés avec l'ensemble des acteurs de l'irrigation avec une forte implication des départements ministériels en charge de l'irrigation et des autorités administratives régionales. Toutefois, nous notons parfois les difficultés à faire l'articulation entre les groupes régionaux et les dispositifs existant comme c'est le cas au Mali avec les CTCR et au Burkina, où le financement du fonctionnement des CR/CPSA n'est pas assuré.

La problématique de la pérennité des groupes est une question posée à tous les UGP et groupes. Les groupes mis en place sont faites dans le cadre du projet à travers des commissions ad hoc pour assurer la gestion de connaissances doit être par essence une activité permanente. La survie post projet des groupes est une équation à résoudre par les acteurs du dispositif et des décideurs. A titre d'exemple, certains pays abordent la question, dont le Tchad, où l'article 7 de l'arrêté de mise en place

du GPCN stipule que le GPCN fonctionnera au-delà de la vie du projet et sera pérenne dans ses activités de développement socio-économique du système national de l'irrigation ; au Niger le GPCN a prévu dans son plan de travail une activité de réflexion pour trouver des solutions à la pérennité des GPC. La viabilité/pérennité des groupes doit être abordée comme une préoccupation des acteurs afin de susciter plus d'implication des décideurs à ce sujet.

### **c) Fonctionnement des groupes**

L'état du fonctionnement des groupes en se référant aux critères retenus par la MTR<sup>1</sup> varie selon les pays. Cette situation est imputable aux raisons suivantes :

- Les groupes n'étant pas outillés et formés pour assurer le processus de gestion de connaissances ;
- Les budgets suffisants n'ont pas été alloués pour leur fonctionnement ;
- Les groupes ne disposent pas tous de plan de travail ou disposent de plans parfois insuffisants.

Néanmoins, certains groupes mis en place ont fonctionné tant bien que mal, en menant des sessions, élaborant des plans de travail etc. Il convient de noter que les groupes qui ont un niveau d'activité remarquable, comme les PMA des 2 régions du Mali qui ont tenues des sessions, réalisées des visites de terrain, des revues qualitatifs sur des documents de l'UGP et élaborés des rapports d'activités. On pourrait aussi évoquer le GPCN du Niger qui dispose d'un plan ambitieux conforme aux missions des GPC et se prépare à accompagner la mise en place des PMA.

Un autre constat non moins important dans le fonctionnement en général des groupes, évoqué par certains acteurs est l'absence de liens entre les PMA et les GPCN au plan réglementaire. A l'exception des dispositifs du Mali qui ont prévus de faire participer les représentants de PMA dans le groupe national. Il est vrai que le GPCN est le cadre de validation des BP et SI et a des relations de subsidiarité avec les PMA. Cependant, la chaîne du processus de gestion de connaissances doit être renforcée par la corrélation des acteurs régionaux avec le niveau régional, surtout que les bonnes pratiques sont identifiées et décrites au niveau des régions.

Le fonctionnement des groupes est freiné aussi par l'absence ou la faiblesse des plans de travail au niveau de certains groupes. Toutefois, nous pouvons relever des plans d'action tels que celui du GPCN du Niger et des PMA du Mali en termes de contenu en lien avec les missions des GPC. Parfois ces plans ne disposent pas de budget prévisionnel, ou sont assez dimensionnés.

### **d) Communication et pistes de dissémination des bonnes pratiques**

Un fait remarquable qu'on constate est qu'à l'exception du PARIIS Niger, tous les autres disposent de stratégies et plans de communication. Ces documents axés sur l'amélioration de la visibilité du projet et ses actions, abordent entre autres, la communication en matière de gestion de connaissances et des outils de sa vulgarisation. La plupart de ces rapports ont identifié des supports, canaux de diffusion et de communication de proximité appropriés.

Les UGP pourraient par ailleurs mettre à profit, les centres nationaux de formation avec lesquels, elles parviendront à nouer des conventions de partenariat. Les diagnostics dans les pays ont permis d'identifier un certain nombre dont ceux potentiellement aptes à assurer des activités de formations

---

<sup>1</sup> 1) Acte administratif de création ; 2) Existence de plan action ; 3) Rapport d'activités ; 4) Chartes, PV ou document avec les TdR/mission du groupe approuvé ; 5) 60% des activités clés du plan de travail annuel réalisé

continues au profit des opérateurs du PARIIS. Ces structures sont des cadres potentiels de dissémination des bonnes pratiques à travers l'incitation des apprenants à approfondir les thèmes de bonnes pratiques en les choisissant comme des sujets de recherches (mémoires et thèses, etc.). Cette approche pourrait être matérialisée dans les conventions de partenariats.

Par ailleurs, la dissémination des bonnes pratiques doit être précédée par le processus d'approbation, validation des expériences de solutions d'irrigation du niveau national et au niveau régional.

- Les PMA doivent préalablement approuver par consensus les bonnes pratiques identifiées à développer et à documenter. Elles doivent après le processus de documentation au niveau des ZIP, les transmettre au niveau national.
- Le processus de validation se poursuit au niveau national à travers le GPCN, qui pourrait porter des améliorations avec au besoin l'appui d'experts externes.
- L'approbation finale de la solution d'irrigation au niveau national incombe au Comité National de Pilotage, sous la base des critères de détermination des solutions. Après cette phase, l'expérience pourrait être partagée au niveau national et soumise au niveau Régional du Projet.

#### **e) Idées de bonnes pratiques et solutions d'irrigation identifiées**

La mise en place tardive des groupes et le fonctionnement assez mitigé en général n'a pas permis les activités de d'identification de description et de documentations de bonnes pratiques. Néanmoins les UGP ont retenus des objectifs de documentation de solutions d'irrigation et certains groupes disposent des pistes de bonnes pratiques (Cf. annexe n° 7).

Le diagnostic a prospecté les thématiques qui avaient été identifiées par l'étude AFC de 2015 par les pays comme étant de bonnes pratiques nationales sollicitées par d'autres pays. Malheureusement, les entretiens avec les acteurs rencontrés n'ont pas permis de confirmer la pertinence et les choix des expériences disponibles et demandes des pays évoquées. Il est vrai que l'étude s'est déroulée il y a plus de 5 ans avant le formatage définitif et la mise en place du dispositif opérationnel du PARIIS.

#### **3.5.1.2 Principaux constats et analyses relatifs au GTR/Planification**

La mise en place des Groupes de Travail au niveau Régional, dont le groupe Planification consacrera la mise en place des dispositifs opérationnels et cadres de collecte, de traitement et de validation des solutions d'irrigation. Le CILSS et ses structures de mise en œuvre du PARIIS avaient entamé des réflexions sur ce qui pourrait être la trame des GTR, y compris celui de la planification. Ces réflexions sont toujours d'actualité et servent comme base pour ce qui pourrait servir le cadre et la structure institutionnelle du GTR planification.

#### **Rôle et fonction des GTR, notamment planification**

L'objectif de la gestion de connaissances au sein du PARIIS est de promouvoir la performance de l'activité d'irrigation dans les pays membres par la co-construction d'une mémoire collective composée de différents types de connaissances nécessaires au développement du sous-secteur et accessibles à tous.

Le GTR en tant que dispositif de gestion de connaissances au niveau régional a principalement la triple mission de stimulation du processus, de normalisation et de validation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation au niveau régional.

De façon spécifique, il contribuera à :

- Apporter de la valeur ajoutée dans les produits et les livrables pour contribuer à accroître l'impact du projet au profit des irrigants ;
- Optimiser le processus de gestion de connaissance pour son intégration durable dans les dispositifs institutionnels des pays ;
- Impulser la culture systématique de capitalisation et de partage des bonnes pratiques et solutions d'irrigation au niveau régional ;

### **Listing des acteurs, membres potentiels membres du GTR**

Un travail avait déjà été réalisé par le CILSS sur la composition des différents groupes. Dans ce cadre les acteurs potentiels du GTR-Planification proposés sont les suivants :

Tableau 12 : listing des membres potentiels GTR-Planification

<b>Type de groupe</b>	<b>Membres potentiels</b>	<b>nombre participants</b>
<b>GTR Planification</b>	Un représentant par pays issu des GPCN (6)	6
	Experts CILSS (expert institutionnel, CRA et INSAH)	3
	Expert des UGP ou représentant des GPC des pays	6
	Experts PSP	3
	Représentant ARID	1
	Représentant ROPPA	1
	Expert scientifique	1
	Expert de haut niveau	2
	représentants des organismes de bassins	1
	représentants Centres de formation régionale	1
<b>TOTAL</b>		<b>25</b>

A la lumière de l'état des lieux des GTR, nous proposons un projet de décision portant mise en place, du GTR-planification, ainsi que le projet de cahier de charges portant attributions, composition et fonctionnement aux annexes 9 & 10. Il doit être prévu l'organisation d'une session d'échanges participatives pour leur enrichissement et validation.

### **3.5.1.3 Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des GPC**

Le diagnostic du dispositif de gestion de connaissances dans les six pays a permis d'identifier quelques points forts et faibles, dont les principaux sont les suivants :

#### **Forces**

- Effort de construction des groupes tenant compte de dispositifs similaires existants ;
- Prise d'acte de création, d'attributions et de composition avec parfois des cas de liste nominative des membres des PMA, pour le Mali ;
- Existence de cahier de charges assez détaillés sur les attributions et de fonctionnement des groupes au niveau de certains pays ;
- Existence de plan de travail tenant compte des missions pour certains groupes comme les PMA du Mali et le GPCN du Niger ;
- Possibilités d'élargir le champ d'intervention des groupes aux approbations de documents importants du PARIIS ;

- Réalisation des activités et élaboration des rapports de missions et d'activités par les groupes comme ceux du Mali ;
- Existence des bonnes dispositions d'initiatives dans l'ensemble des pays pour faire fonctionner les groupes pays ;

#### **Faiblesses**

- Absence et insuffisance d'articulation entre certains dispositifs et les groupes, cas des CTCR au Mali ;
- Absence ou insuffisance de liens et d'articulation des groupes régionaux et nationaux les actes des groupes (excepté pour le Mali) ;
- Insuffisances des cadres de planification de suivi évaluation et de rapportage des groupes en général ;
- Manque de maîtrise du processus de gestion de connaissances par les acteurs et membres des groupes ;
- Absence de stratégie de pérennité des groupes pouvant assurer leur durabilité et viabilité.

#### **Opportunités**

- Existence de dispositif et cadres proches des questions de développement de l'irrigation dans les pays ;
- Existence de plusieurs canaux de communication susceptibles d'assurer la dissémination des bonnes pratiques dans les pays ;
- Existences d'idées de bonnes pratiques susceptibles d'être collectées et documentées ;
- Existence de programmes et projets susceptibles de s'impliquer dans le processus de gestion de connaissances.

#### **Menaces**

- Absence de visions et d'approches nationales dans les pays en matière de gestion des connaissances en général et dans le secteur de l'irrigation en particulier.

#### **3.5.1.4 Constats et analyses du processus de plaidoyer dans les pays PARIIS**

Le plaidoyer est considéré comme un moyen d'action de choix du PARIIS pour influencer les politiques à consentir des efforts en termes financiers et réglementaires au profit des activités d'irrigation dans les six pays. A cet effet, il est envisagé le partenariat avec le ROPPA au niveau régional pour non seulement porter le plaidoyer au niveau communautaire et régional, mais aussi tracter les faitières nationales des différentes organisations paysannes des six pays membres.

Les principaux constats sont que la convention est signée avec le ROPPA, ainsi qu'avec les faitières nationales du Tchad et du Niger. Au niveau des autres pays, bien que les UGP aient des relations de partenariats avec elles, les conventions ne sont pas encore signées, parfois à cause de la non obtention des ANO. Le plaidoyer ne pourrait être mener au niveau des pays sans l'implication de ces OP nationales. A cet effet des conventions devraient être envisagées avec elles, quitte à les dimensionner que sur le plaidoyer.

Par rapport aux sujets de plaidoyer, le chantier est encore entier avec un besoin de renforcer les liens entre le ROPPA et les faitières nationales dans ce domaine. Toutefois, au terme des missions diagnostics dans les pays, la prise en compte de **l'irrigation dans la culture administrative et managériale des institutions publiques apparait comme un thème récurrent à approfondir.**

Les arguments qui sous-tendent ce sujet sont les suivants :

1. L'analyse des missions et attributions de la plupart des institutions régaliennes des pays chargées de l'irrigation, montre une absence totale de cette approche aux plans opérationnel et stratégique. Parfois, même si la gestion des connaissances est inscrite comme prérogatives de certaines institutions, les résultats concrets n'existent pas. Un des enjeux de la gestion des connaissances prônée par le PARIIS est, comment les dispositifs mis en place pourraient survivre au projet ? En somme, comment pérenniser l'approche ?
2. Faire comprendre que la gestion de connaissances en tant que démarche managériale pluridisciplinaire qui regroupe l'ensemble des initiatives, des méthodes et des techniques permettant de percevoir, identifier, analyser, organiser, mémoriser, partager les connaissances créées, ou acquises à l'extérieur, entre les membres d'une organisation, est une approche innovante au regard de sa contribution d'échelle et multidimensionnelle au développement.
3. La solution est de transférer cette mission, assurée au départ par des commissions ad hoc, mises en place par le PARIIS aux institutions régaliennes et développer la culture de la gestion des connaissances en leur sein car devrait en principe être assurée par elles. Pour ce faire, les départements ministériels des différents pays à travers leurs services centraux et déconcentrés doivent faire siennes cette approche.

A cet effet, **l'institutionnalisation de la gestion des connaissances doit être un sujet de plaidoyer** pour sa prise en compte d'une part dans les politiques et programmes/projets nationaux, et d'autre part dans les attributions des directions centrales et régionales des Ministère en charge de l'irrigation dans les pays membres. Le **CILSS, le ROPPA et les OP faitières** pourraient de façon concertée conduire ce processus.

### **3.5.1.5 Principales recommandations**

Le diagnostic a permis de faire le point sur l'état de mise en place et du fonctionnement des groupes de gestion de connaissances et du processus de plaidoyer dans les différents pays du projet. Au terme des constats et analyses, le PSP propose les recommandations suivantes concernant les GPC et le plaidoyer.

#### Par rapport au dispositif de gestion de connaissances :

- Au regard du nombre important d'acteurs dans les GPC, éviter à ce que les cadres ne soient des sièges de simple concertation que de gestion et de connaissances ;
- Initier la réflexion sur la pérennité des groupes au niveau des groupes dans chacun des pays ;
- Initier la co évaluation des performances des GPC à réaliser par l'UGP et les GPC ;
- Travailler à faire intégrer la gestion des connaissances dans les politiques nationales et dans les missions et prérogatives des services des départements ministériels en charge de l'irrigation.

#### Par rapport au Plaidoyer

- Clarifier le rôle des OP faitières dans les processus de plaidoyer au niveau des pays avec des objectifs précis ;
- Inciter le ROPPA en collaboration avec les OP faitières à l'identification de problématiques importantes et leur traduction en sujet de plaidoyer à développer et à conduire.
- Parachever la signature des conventions avec les OP faitières des pays pour lesquels ces actes ne sont pas encore paraphés.

### **3.5.2 Évaluation des compétences/capacités des opérateurs**

Le processus d'évaluation des capacités des opérateurs des pays a été réalisé à travers les entretiens avec certains acteurs, les entretiens avec les UGP pendant la mission, l'exploitation des données du rapport AFC réalisé en 2015 et l'exploitation des données des plans ou besoins en formation 2021 réalisés par certaines UGP.

#### **3.5.2.1 Diagnostic des capacités/compétences des opérateurs**

Au niveau des pays membres du PARIIS, les types d'opérateurs concernés par l'évaluation des compétences/ capacités sont les suivants : les EAS, les OSI, les OPDL, les centres de formation, les prestataires de services, les Collectivités Territoriales, les structures de gestion de connaissances. Il convient de noter que certains pays ont adaptés l'utilisation des opérateurs à leur réalité.

##### **a) Listing des opérateurs et autres acteurs**

Les principaux acteurs du PARIIS des différents pays avec lesquels les UGP sont ou envisagent des partenariats sont listés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Listing des opérateurs dans les six pays

N°	Pays	EAS	OPDL	OSI	Centre de formation	Prestataires de services	Autres
1	Burkina Faso	- DRAAHM : - DREVCC - DREA - DGFOMR - SP/CPSA-CR/CPSA	- Non approprié	- En cours de recrutement	- CAP/M	- -	- CT - AEM & AEN, - CLE - CPF - CNID-B : - INERA
2	Mali	- DRDR - DRH - DRA - DRACN - CRA	- OPDL Koulikoro - OPDL Ségou	- OSI Koulikoro - OSI Ségou	- CFC-IPR/IFRA de Katibougou - CEFE de Niono	-	- CNOP - PNIP - ADR
3	Mauritanie	- DR/MDR - CNRADA	- GLOBE - EL WAFA -	- SONADER - DAR -	- ISET - LFPT	- UNMICO	- BAF
4	Niger	- DGGR avec les DRDR - DGA avec DRA - RECA et CRA - PF/PN - CNRA.	- Tillabéri - Agadez - Dosso - Tahoua -	-	- IPDR/Kollo - Centre Winditan	- GICO, - Macama - IBS/agro-industrie	- CT - SNIP
5	Sénégal	- ISRA	- Non encore contracté	- ANIDA - DBRLA - SAED - SODAGRI	- CIFA	-	- CT - ARD - DRGR - ANCAR
6	Tchad	- DGRHA - ANADER - CNC PRT - ATID - DEELCPN	- OPDL zone Est ; - OPDL zone Centre ; - OPDL zone Sud Est ; - OPDL zone Sud-ouest	- OSI zone Est ; - OSI zone Centre ; - OSI zone Sud Est ; - OSI zone Sud-ouest)	- IUSAE/UDS - IN3SI - ENSTP - ETA	- PARCEC	-

Source : données missions diagnostics

## b) Diagnostic des compétences et des besoins identifiés des opérateurs

Les entretiens avec les opérateurs rencontrés ont permis de synthétiser dans le tableau ci-dessous les principales contraintes identifiées et les besoins en renforcement de capacités qui en découlent.

Tableau 14 : Synthèse des contraintes et besoins en renforcement de compétences des opérateurs

Acteurs/ opérateurs	Contraintes identifiées	Besoins identifiés
EAS OSI OPDL UGP Centres de formation CT	La non maîtrise des principes et dynamiques de concertation pour le développement de l'irrigation et sa meilleure intégration dans un contexte multi acteur d'exploitation des ressources en eau	Renforcement des capacités pour maîtriser la gestion intégrée des ressources en eau
EAS	La méconnaissance par les acteurs des végétaux aquatiques et nuisibles qui envahissent les plans d'eau et des techniques et méthodes appropriées de lutte.	Le développement des capacités des différents acteurs à la Gestion intégrée des végétaux aquatiques envahissants pour mieux lutter contre ce fléau
EAS OPDL	Faibles capacités des structures qui interviennent dans la chaîne de sécurisation foncière (commissions foncières, comité de gestion des litiges fonciers, coopératives, chefs coutumiers) sur la gestion de la sécurisation foncière	Gouvernance foncière au profit des acteurs impliqués dans le processus
EAS OSI OPDL Centre de formation	La non maîtrise des outils méthodologique pour la prise en compte de l'irrigation dans le développement local. la bonne appropriation de ces outils dans le cadre de l'institutionnalisation de l'irrigation et de la bonne gestion du foncier irrigué, nécessitent une mise à niveau	Formation en législation foncière, gestion des conflits et sécurisation foncière des aménagements hydroagricoles
EAS OSI OPDL CT	La prise en compte des groupes vulnérables, notamment les jeunes et femmes est au cœur des valeurs du PARIIS. Les opérateurs chargés d'accompagner les institutions et bénéficiaires demandent doivent s'approprier les textes et cadres du pays dans le domaine et être apte en matière de gestion de conflits au niveau des AHA.	Formation en gestion du foncier et des conflits dans l'irrigation de proximité
EAS OSI OPDL CT		Renforcement des capacités dans la prise en compte des groupes vulnérables dans la gestion et l'accès des aménagements hydro- agricoles
EAS CT, OPDL	Faibles capacités des structures qui interviennent dans la chaîne de sécurisation foncière (commissions foncières, comité de gestion des litiges fonciers, coopératives, chefs coutumiers) sur la gestion de la sécurisation foncière	Gouvernance foncière au profit des acteurs impliqués dans le processus
OSI UGP, CT centre de formation	La sécurisation des aménagements hydro agricole, les acteurs ont besoins de disposer de plus d'informations sur les règles et procédures.	Renforcement des capacités en matière de gestion locale du foncier irrigué
OSI centre de formation	La bonne planification des sols comme gage d'une bonne coordination et réparation des sols selon les différentes vocations.	Renforcement des capacités des opérateurs à la contribution à la réalisation et au suivi de la mise en œuvre des plans d'occupation des sols
EAS OSI OPDL UGP	La non maîtrise des outils méthodologique pour la prise en compte de l'irrigation dans le développement local. la bonne appropriation des outils de management des instances de gestion du foncier irrigué.	Renforcement des capacités pour assurer la fonctionnalité et la viabilité des instances de gestion des terres et de l'eau
EAS OSI OPDL CT	La non maîtrise des outils méthodologique pour la prise en compte de l'irrigation dans le développement local. la bonne appropriation de ces outils dans le cadre de l'institutionnalisation de l'irrigation et de la bonne gestion du foncier irrigué, nécessitent une mise à niveau	Formation en connaissance des méthodologies, directives de planification de développement local et de gestion du foncier et de l'eau
EAS OSI UGP	La faible connaissance des opérateurs dans le domaine des techniques de l'irrigation, des ouvrages et infrastructures d'irrigation et de leur entretien.	Formation sur les systèmes d'irrigation, la maîtrise et l'entretien des ouvrages d'irrigation

Acteurs/ opérateurs	Contraintes identifiées	Besoins identifiés
EAS OSI OPDL CT	La rétrocession des infrastructures aux Collectivités territoriales et aux bénéficiaires est une problématique qui nécessite un renforcement de capacités pour mieux cerner les démarches, les outils et autres paramètres par les acteurs concernés	Disposer des outils de management des AHA pour leur rétrocession aux CT et aux usagers
EAS	Pour mieux suivre le processus de gestion et d'entretien des AHA, les entités d'appui doivent connaître comment les études liées à ces ouvrages sont réalisées.	Formation sur les outils et méthodes d'étude de réseau hydrographique, bassin versant et ressources en eau
EAS OSI CT	Pour accompagner les bénéficiaires, les opérateurs ont besoin de connaître quelles sont les principales causes des dysfonctionnements des aménagements hydro-agricoles.	Etre outillé sur les causes majeures des dysfonctionnements des AHA
EAS OPDL OSI CT	Le bon ciblage est très important pour la réussite projet. A cet effet l'UGP a expérimenté des outils pour le choix des premiers sites et sous projets qui doivent être améliorés pour le reste des activités à venir et doivent être connus par les opérateurs.	Disposer des outils et méthodes pour réaliser les ciblage des sites et des bénéficiaires
EAS OPDL OSI CT	Etant un préalable important dans les interventions du PARIIS, la nécessité de savoir les enjeux liés aux aspects environnementaux et sociaux pour leur prise en compte est posée par les opérateurs.	Connaître les enjeux environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des activités d'irrigation
EAS OSI	Besoin d'outiller des opérateurs dans l'exploitation du solaire dans les exploitations au regard des écarts constatés dans la mise en œuvre des premiers sous projets.	Dimensionnement de l'énergie pour faire tourner la pompe solaire
EAS OSI	La faible maîtrise par les agents accompagne les producteurs en matière de protection phytosanitaire et de gestion des ravageurs qui prolifèrent ces dernières années.	Formation en gestion des pestes et pesticides, et la protection phytosanitaire
EAS OSI	La faible connaissance des agents d'encadrement agricole des itinéraires techniques spécifiquement des cultures irriguées.	Renforcement des capacités des agents sur les Itinéraires techniques des cultures irriguées
EAS OSI UGP	Les insuffisances dans la gouvernance coopérative et la réduction du conseil agricole sont entre autres les causes d'échecs des projets de développement hydro agricole.	Permettre aux OP de disposer de connaissances pour le management de leur structurel
OSI UGP	L'accompagnement des irrigants en matière de conseil à l'exploitation agricole nécessitera aussi l'élaboration de plan d'affaire que les opérateurs ne maîtrisent pas suffisamment, de même que l'accompagnement pour la commercialisation des produits.	Formation à l'élaboration des plans d'affaires et de commercialisation des produits
EAS OSI	Insuffisance de connaissances des structures d'accompagnement des bénéficiaires en gestion de la qualité des produits surtout post récolte en lien avec conservation et la transformation	Formation sur les techniques post récolte concernant la qualité des produits, la conservation, la transformation.
EAS OSI OPDL UGP	La gestion de l'information et des données sur les exploitations et productions sont tenues par les opérateurs manuellement, d'où la nécessité de moderniser ce processus à travers la maîtrise du SIG et la gestion de bases de données tenues par les opérateurs.	SIG, télédétection et gestion des bases de données
EAS OSI	L'existence de faiblesses dans l'organisation des approvisionnements des producteurs en intrants et matériels. Le besoin de pallier à cette insuffisance nécessitera au préalable une évaluation des modèles existants au Mali, proposition d'une offre tenant compte des besoins réels des producteurs et des EAS et contracter avec l'opérateur.	Renforcement de capacités dans l'appropriation et la mise en œuvre du modèle centre de service
EAS	Le concept de la E-vulgarisation à travers l'utilisation des TIC en développement n'est pas encore connu des agents de la vulgarisation.	Développement du dispositif de la E-vulgarisation dans l'agriculture irriguée au niveau des ZIP et formation des intervenants

Acteurs/ opérateurs	Contraintes identifiées	Besoins identifiés
<b>UGP EAS OSI OPDL GPC CT, OP faitières</b>	Les insuffisances constatées au niveau des différents acteurs de l'irrigation au Mali en gestion des coopératives, des infrastructures, du foncier et de l'eau des groupes de connaissances, etc. pourraient être mieux résolues à travers des visites d'échanges et d'apprentissage dans d'autres pays membres du PARIIS.	Réalisation de voyage voyages d'études acteurs sur des thématiques de gestion coopératives, des AHA et infrastructures marchandes, du foncier, de l'eau, GPC, etc.)
<b>EAS</b>	La gestion de l'information et des données sur les exploitations et productions sont tenues par les opérateurs manuellement, d'où la nécessité de moderniser ce processus à travers la maîtrise du SIG et la gestion de bases de données tenues par les opérateurs.	SIG, télédétection et gestion des bases de données
<b>EAS</b>	Les EAS chargés de suivre et de contrôler la mise en œuvre des projets doivent connaître le processus les démarches et outils de projet.	Renforcement de capacités en suivi et évaluation des projets
<b>UGP EAS OSI OPDL GPC OP faitières CT, etc.</b>	La multiplicité des acteurs et des dispositifs de gestion de l'irrigation aux niveaux central et régional n'apparaît pas seulement comme des atouts mais aussi comme une grande contrainte dans la collaboration et la recherche de la performance. L'UGP et les acteurs doivent savoir les outils et approches multi acteurs pour minimiser les contraintes liées à cette situation	Mettre à disposition des principaux managers des acteurs du développement de l'irrigation les techniques et approches multi acteurs au profit
<b>Coordonnateur UGP/NE</b>	La gestion d'une équipe pluridisciplinaire et les multiples acteurs impliqués dans l'irrigation nécessite au principal manager, la maîtrise parfaite un leadership fort à travers le management et le coaching.	Capacitation en management d'équipe, leadership et coaching des collaborateurs
<b>Expert mise en valeur UGP/NE</b>	Le financement et la gestion financière des activités des irrigants est une préoccupation permanente pendant le cycle du projet ou post projet, que les experts doivent conduire au profit des producteurs	Renforcement des capacités en Finances rurales et éducation financière.
<b>Expert passation des marché UGP/NE</b>	Les processus de gestion et de passation des marchés doivent être maîtrisés conformément aux règles de l'Eta et de la BM. La nécessité de la maîtrise parfaite des procédures et la recherche de l'efficacité et l'efficacité exigent un renforcement de capacités de l'expert en charge de cette question	Formation en processus de Passations des marchés /Suivi, Exécution et liquidation des contrats selon les procédures de la Banque Mondiale
<b>RAF UGP/NE</b>	La gestion financière du PARIIS exige une maîtrise de la gestion financière des sous projets axée sur les résultats par le responsable financier.	Renforcement en Gestion comptable et financière des sous projets / Préparation des budget programme axé sur le résultat
<b>Logisticien UGP/NE</b>	La mise en œuvre du PARIIS dans un contexte sécuritaire précaire engendre un volume important de transaction en matière logistique qui nécessite une parfaite maîtrise de la question.	Formation en Gestion logistique et sécuritaire des missions terrain

En plus des contraintes opérationnelles liées aux capacités de mise en œuvre sus mentionnées, on constate une absence de cadre d'évaluation de la performance du partenariat de collaboration UGP/opérateurs.

### c) Besoins des structures de gestion de connaissances

Le point sur l'état des lieux des structures de gestion de connaissances a permis de dégager les besoins en renforcement des capacités des PMA et du GPCN, ci-dessous :

Tableau 15 : Contraintes et besoins des GPC

Acteurs/opérateurs	Contraintes identifiées	Besoin identifiés
PMA, GPCN	Les acteurs chargés de conduire le processus de la gestion de connaissance ne disposent pas dans l'ensemble de bases et d'outils communs pour conduire le processus.	L'appropriation du concept de la gestion des connaissances, des outils et des étapes de la capitalisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation

### d) Diagnostic des besoins des centres de formation

Le diagnostic des centres de formations a consisté à échanger avec quelques centres de formations identifiés leur offres de formation et leurs besoins en renforcement de capacités dans le domaine de l'irrigation. Ces centres ont été proposés par les UGP avec lesquels elles entretiennent des relations ou sont membres des groupes de partages de connaissances. Le listing des centres de formations le suivant :

#### Burkina Faso

- ✓ Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (**CAP-M**)

#### Mauritanie

- ✓ Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique de Rosso (**ISSET**)
- ✓ Centre de Formation Professionnel de Boghé (**CFPB**)

#### Mali

- ✓ Le Centre de Formation Continue de l'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée de Katibougou (**CFC-IPR/IFRA**) ;
- ✓ Le Centre d'Etude et de Formation des Entreprises de Niono (**CEFE**).

#### Niger

- ✓ L'Institut Pratique du Développement Rural de Kollo (**IPDR/Kollo**) ;
- ✓ Le Centre de Winditan.

#### Sénégal

- ✓ Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture saint Louis (**CIFA**) ;
- ✓ Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture dépend de l'Université de Thiès (**ENSA**) ;
- ✓ Unité de Formation et de Recherches en Science d'Agronomie, d'Aquaculture et de Technologie Agroalimentaire de l'Université Gaston Berger à Saint Louis (**UFR-SZATA**).

#### Tchad

- ✓ Institut National Supérieure du Sahel et du Sahara d'Iriba (**IN3SI**) ;
- ✓ Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (**ENSTP**) ;
- ✓ Ecole Technique d'Agriculture de Bai-illi (**ETA**) ;

Les diagnostics ont permis d'identifier des contraintes en termes de capacités à conduire des activités de renforcement de capacités des opérateurs (EAS, OPDL & OSI), dont les principales, ainsi que les besoins en renforcement de capacités sont ci-dessous répertoriées.

Tableau 16 : Synthèse des contraintes et besoins des centres de formations

Acteurs	Contraintes identifiées	Besoins identifiés
<b>CAP-M</b> (BF)	Insuffisance dans la conception, le dimensionnement et l'implantation/installation des ouvrages hydrauliques et des différents systèmes d'irrigation ;	Stages de spécialisation dans le domaine des systèmes d'irrigation (dimensionnement et l'implantation/installation des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'irrigation, suivi entretien, etc.)
	Absence de spécialistes dans le domaine de l'irrigation	
	Nécessité de renforcer l'expertise des enseignants dans le domaine de la culture irriguée pour répondre aux insuffisances cumulées par les agents d'agriculture sur le terrain	Stages de spécialisation dans le domaine de l'agriculture irriguée
<b>L'ISET</b> (MR)	Pas d'information	
<b>CFPB</b> (MR)	Pas d'information	
<b>CFC</b> <b>CEFE</b> (ML)	Insuffisances dans la conception des outils pédagogiques et didactiques pour des catégories d'acteurs	Ingénierie pédagogique et la conception des outils pédagogiques et didactiques
	Besoins d'améliorer l'expertise des enseignants dans le processus de gestion des ateliers de formations des catégories d'acteurs	Techniques de modération et d'animation des ateliers et formation
	Insuffisances en matière d'illustration des modules de formation dont la connaissance des techniques s'avère nécessaire au profit du corps pédagogique	Techniques d'illustration des modules de formation
	La contrainte de développer tous les aspects de formation en présentiel, nécessite l'utilisation des techniques de E Learning, dont les connaissances du centre en la matière sont faibles	Technique de la formation à distance (E-learning)
<b>IPDR/Kollo</b> (NE)	Insuffisances dans la conception et l'élaboration de plan de formation	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation continue
	Insuffisance de maîtrise du fonctionnement du système d'irrigation	Analyse des systèmes de production dans les périmètres irrigués
	Insuffisance de connaissances des techniques et des variétés productives des plants fruitiers	Techniques de culture des plants fruitiers
<b>Centre Winditan</b> (NE)	Besoins d'améliorer l'expertise dans le processus de mise à l'échelle des bonnes pratiques et solutions d'irrigation	Capacitation en processus de gestion des connaissances
<b>CIFA</b> (SN)	Absence de suivi pour la mise en œuvre des acquisitions	Gestion du foncier Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
	Insuffisance de maîtrise du fonctionnement des systèmes irrigués	systèmes agraires, systèmes de production en lien systèmes de culture dans les périmètres irrigués,
	Construction et analyse de la demande en formation des producteurs	Renforcement des capacités en ingénierie de la formation

Acteurs	Contraintes identifiées	Besoins identifiés
	Evaluation des impacts de la formation Economie de la formation	
<b>IUSAE/UDS</b> (TD)	Faible capacité de planification, d'appui conseils et de gestion des infrastructures dans le domaine de l'agriculture irriguée	Formation sur le dimensionnement et l'implantation/installation des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'irrigation Stages de spécialisation dans le domaine de l'irrigation
	Faible maîtrise des textes réglementaires et politiques régissant le secteur rural, notamment les domaines du foncier et des ressources en eau	Formation en Législation foncière en milieu rural, en gestion intégrée des ressources en eau et sur la politique nationale de l'eau ainsi que les potentialités d'irrigation au Tchad.

Dans le cadre du processus d'évaluation des besoins en renforcement de capacités des centres de formation, plusieurs d'entre eux ont évoqué des besoins en appui institutionnel. Il est nécessaire d'étudier les possibilités de conventions de collaboration, à prévoir dans le PTBA 2022 qui prendraient en compte aussi les besoins d'appui institutionnels pertinents.

### 3.5.2.2 Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des opérateurs

Au terme du diagnostic et de l'analyse des capacités/compétences des acteurs, spécifiquement des opérateurs, il a été identifié les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui peuvent influencer le processus d'accompagnement des bénéficiaires de sous projets, dont les plus importantes sont les suivantes :

#### Les Forces

- Existence de l'ensemble des maillons du dispositif de mise en œuvre du projet au Mali tel que décrit dans les documents du PARIIS ;
- Descriptions claires des rôles et responsabilités de chaque opérateur dans les documents du projet ;

#### Les Faiblesses

- Retard dans la mobilisation de certains opérateurs ;
- Faibles capacités de gestion de certains des opérateurs dans l'utilisation des techniques et outils dans le cadre du développement de l'irrigation dans les ZIP
- Connaissance insuffisante en général des EAS et OSI des techniques de l'irrigation, du suivi de l'entretien des ouvrages d'irrigation et de l'agriculture irriguée ;
- Difficultés opérationnelles au niveau de certains pays de décaissement et mise à disposition des fonds de convention du niveau central au niveau déconcentré des EAS ;
- Absence de plateformes de démonstration des activités liées à l'irrigation dans la plupart des centres de formation.

#### Les Opportunités

- Niveau de déconcentration acceptable des services chargés de l'irrigation et des autres ST ;
- L'existence de projets de développement et ONG dans les zones du projet, susceptibles d'être impliquer dans la collaboration multi acteurs de la réalisation des solutions d'irrigation ;

- Existence de centres de formations professionnels dans les régions d'interventions du PARIIS disposés à promouvoir et adapter les activités de formation aux profits des opérateurs et des irrigants et à collaborer avec l'UGP dans ce cadre.

#### **Les Menaces**

- Manque d'articulation entre les acteurs institutionnels intervenant sur les thématiques du développement de l'irrigation ;
- Multiplicité des acteurs et cadre de gestion et de développement de l'irrigation aux niveau national et régional.

L'analyse des FFOM a permis de clarifier les actions de renforcement de capacités au niveau des acteurs opérateurs de l'irrigation pour leur permettre d'être mieux outillés pour l'accompagnement des bénéficiaires de sous projets. Les besoins en renforcement de capacités de l'ensemble des acteurs du dispositif de renforcement de capacités (les EAS, les OPDL, les OSI, les centres de formations, les structures de gestion de connaissances) des différents pays ont été synthétisés dans le tableau ci-dessous.

#### **3.5.2.3 Synthèse des besoins en renforcement de capacités/compétences**

Les besoins identifiés selon les différents axes de planification et de services aux irrigants et par type opérateurs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Ces actions prévues doivent être encore élaguées au regard du temps restant du projet et des contraintes financières.

Tableau 17 : Synthèse des besoins en renforcement des capacités des opérateurs identifiés par les pays

N	Thèmes de formations identifiées	Opérateurs et autres acteurs concernés								Unité de gestion bénéficiaire						
		EAS	OSI	OPDL	Prestataires de service	Centres de Formation	UGP	Autres	GPC	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP
<b>Renforcer les compétences des opérateurs en matière de gestion des systèmes locaux du foncier et des ressources en eau</b>																
1	Gestion Intégrée des ressources en Eau (GIRE)	X	x	x		x	x			x	x	x	X	x	x	
2	Gestion intégrée des végétaux aquatiques envahissants	X	x			x	x	x		x						
3	Gouvernance foncière	X	x	x								x				
4	Législation foncière, gestion des conflits et sécurisation foncière des aménagements hydroagricoles	X	x	x		x									x	
5	Gestion locale du foncier irrigué		x			x		x						x		
6	Gestion du foncier dans les IP	x	x	x								x				
7	Gestion des conflits en IP	x	x	x								x				
8	Prise en charge du Genre dans l'IP	x	x	x								x				
9	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)		x			x								x		
10	Fonctionnalité et viabilité des instances de gestion des terres et de l'eau	x	x	x				x					x			
11	Outils, guides méthodologiques, directives en matière de planification de développement local et de gestion du foncier et de l'eau	x	x	x									x			
<b>Renforcer les compétences des opérateurs en matière de système de production et de mise sur le marché des produits de l'irrigation</b>																
12	Systèmes d'irrigation, maîtrise et entretien des ouvrages d'irrigation	x	x					x			x	x	x	x	x	x
13	Management des AHA dans un contexte de transfert des compétences Etat /CT	x	x	x		x	x	x				x		x		
14	Etude de Réseau hydrographique, bassin versant, ressources en eau	x	x	x								x				

N	Thèmes de formations identifiées	Opérateurs et autres acteurs concernés								Unité de gestion bénéficiaire						
		EAS	OSI	OPDL	Prestataires de service	Centres de Formation	UGP	Autres	GPC	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP
15	Causes des dysfonctionnements des Aménagements Hydro agricoles (AHA)	x	x	x					x							
16	Prise en compte des enjeux environnementaux sociaux dans la mise en œuvre des activités	x	x	x											x	
17	Outils et guides méthodologiques de ciblage des sites (UGP, EAS, etc.	x		x					x							
18	Dimensionnement de l'énergie pour faire tourner la pompe solaire	x	x										x			
19	Gestion intégrée de la fertilité des sols, la fertilisation en culture irriguée	x	x								x	x				x
20	Gestion des pestes et pesticides, et la protection phytosanitaire	x	x								x	x	x	x		x
21	Itinéraires techniques des principales cultures irriguées, dont fruitières	x	x								x	x	x	x	x	x
22	Gouvernance des organisations coopératives et associatives	x	x						x							
23	Techniques post récolte, conservation, transformation	x	x								x	x	x	x	x	x
24	Elaboration de Plan d'affaire et commercialisation	x	x						x							x
25	SIG et gestion des bases de données	x	x	x					x							
26	Commercialisation à travers le warrantage et autres type, partenariat et réseautage	x	x													
27	Gestion des infrastructures marchandes	x	x													
28	Appropriation et mise en œuvre du modèle centre de services	x	x													
29	E-vulgarisation dans l'agriculture irriguée	x	x													
30	Planification suivi/évaluation des projets		x	x												

N	Thèmes de formations identifiées	Opérateurs et autres acteurs concernés								Unité de gestion bénéficiaire						
		EAS	OSI	OPDL	Prestataires de service	Centres de Formation	UGP	Autres	GPC	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP
<b>Accompagner le renforcement des compétences des experts de l'UGP, des groupes de partage de connaissances, des centres de formations et autres acteurs</b>																
31	Appropriation du concept, des outils et étapes de la capitalisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation					x	x		x	x	x	x	x	x	x	
32	Voyage d'études des acteurs de l'irrigation à l'extérieur sur des sujets gouvernance coopérative, des infrastructures, gestion du foncier et de l'eau, GPC, etc.	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x	x	x	
33	Management d'équipe, leadership et coaching des collaborateurs						x									
34	Audit environnemental & social des sous projets						x						x			
35	Finances rurales et éducation financière.		x				x									
36	Passations des marchés /Suivi, Exécution et liquidation des contrats selon les procédures de la Banque Mondiale						x									
37	Gestion comptable et financière des sous projets / Préparation des budget programme axé sur le résultat						x									
38	Gestion logistique et sécuritaire des missions terrain	x	x	x			x									
39	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation continue					x										
40	Analyse des systèmes de production dans les périmètres irrigués					x										
41	Stages de spécialisation et de formation diplômante pour enseignant					x				x	x					
42	Spécialisation dans le domaine de l'agriculture irriguée (formation					x				x						

N	Thèmes de formations identifiées	Opérateurs et autres acteurs concernés								Unité de gestion bénéficiaire						
		EAS	OSI	OPDL	Prestataires de service	Centres de Formation	UGP	Autres	GPC	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP
	diplômante en mise en valeur pour enseignant															

Source : synthèse diagnostics pays

L'appréciation de la synthèse des besoins auprès des opérateurs avec la validation des UGP montre un nombre impressionnant de besoins en renforcement de capacités. Compte tenu du temps restant et les contraintes financières, il conviendrait de retenir avec les UGP celles qui seront objectivement réalisables.

#### **3.5.2.4 Principales recommandations**

Au terme de l'évaluation des besoins des opérateurs en renforcement de capacités, la mission du PSP recommande de :

- Approfondir les échanges et initier un partenariat avec au moins un centre de formation par Pays pour le renforcement des capacités des opérateurs et aux besoins des bénéficiaires, pour pallier aux insuffisances de capacités de certains opérateurs ;
- Revoir le mode de mise à disposition des financements pour les activités opérationnelles au niveau des ZIP quand les conventions sont signées avec le niveau central ;
- Redimensionner les besoins en renforcement de capacités des opérateurs, tenant compte des contraintes de temps et des finances ;
- Introduire des sessions de co évaluation des performances des opérateurs.

### 3.5.3 Plan de formation des opérateurs de terrains et formateurs

La présente synthèse du plan de formation des opérateurs des six pays est le produit de l'évaluation des besoins en renforcement des compétences/capacités des différents acteurs, spécifiquement des opérateurs. Il prend en compte les thèmes de formations retenus et des activités de formations des opérateurs prévues dans le PTBA 2021, les acteurs bénéficiaires et les structures potentielles qui pourraient conduire les formations. En attendant, le choix définitif des actions identifiées, le plan devrait comprendre les actions de formation par thématiques, par bénéficiaires et leur nombre, par niveau d'exécution et l'institution qui conduira l'activité.

#### 3.5.3.1 Plan de renforcement des capacités des opérateurs 2021-2023

Cette partie sera finalisée après finalisation des choix des actions de formation par les pays.

##### a) Cadre logique du plan de renforcement des capacités des opérateurs du Mali 2021-2023

Le cadre logique provisoire issu du plan de formation des opérateurs/formateurs potentiels des bénéficiaires de sous projet est le suivant.

Tableau 18 : Cadre logique de la synthèse du plan de renforcement des opérateurs

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources de vérification
<b>Objectif principal</b>	Améliorer les capacités des opérateurs dans le secteur de l'irrigation.		
<b>Objectif spécifique 1</b>	Renforcer les compétences des opérateurs en matière de gestion des systèmes locaux du foncier et des ressources en eau		
<b>Résultat</b>	Les opérateurs sont formés et outillés	- Personnes formées par le Projet <sup>2</sup>	- Rapport de formation ; modules, TDR
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion Intégrée des ressources en Eau (GIRE)</li> <li>- Gestion intégrée des végétaux aquatiques envahissants</li> <li>- Gouvernance foncière</li> <li>- Législation foncière, gestion des conflits et sécurisation foncière des aménagements hydroagricoles</li> <li>- Gestion locale du foncier irrigué</li> <li>- Gestion du foncier dans les IP</li> <li>- Gestion des conflits en IP</li> <li>- Prise en charge du Genre dans l'IP</li> <li>- Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)</li> <li>- Fonctionnalité et viabilité des instances de gestion des terres et de l'eau</li> <li>- Outils, guides méthodologiques, directives en matière de planification de développement local et de gestion du foncier et de l'eau</li> </ul>		
<b>Objectif spécifique 2</b>	Renforcer les compétences des opérateurs en matière de système de production et de mise sur le marché des produits de l'irrigation		
<b>Résultat</b>	Les opérateurs sont formés et outillés	- Personnes formées par le Projet <sup>3</sup>	- Rapport de formation ; modules, TDR
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Systèmes d'irrigation, maîtrise et entretien des ouvrages d'irrigation</li> <li>- Management des AHA dans un contexte de transfert des compétences Etat /CT</li> <li>- Etude de Réseau hydrographique, bassin versant, ressources en eau</li> </ul>		

<sup>2</sup> Paramètres issues MTR : le nombre de personnes formées ; Thématiques ; Genre (H/F) décliné par opérateurs

<sup>3</sup> Paramètres issues MTR : le nombre de personnes formées ; Thématiques ; Genre (H/F) décliné par opérateurs

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources de vérification
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Causes des dysfonctionnements des Aménagements Hydro agricoles (AHA)</li> <li>- Prise en compte des enjeux environnementaux sociaux dans la mise en œuvre des activités</li> <li>- Outils et guides méthodologiques de ciblage des sites (UGP, EAS, etc.</li> <li>- Dimensionnement de l'énergie pour faire tourner la pompe solaire</li> <li>- Gestion intégrée de la fertilité des sols, la fertilisation en culture irriguée</li> <li>- Gestion des pestes et pesticides, et la protection phytosanitaire</li> <li>- Itinéraires techniques des principales cultures irriguées, dont fruitières</li> <li>- Gouvernance des organisations coopératives et associatives</li> <li>- Techniques post récolte, conservation, transformation</li> <li>- Elaboration de Plan d'affaire et commercialisation</li> <li>- SIG et gestion des bases de données</li> <li>- Commercialisation à travers le warrantage et autres type, partenariat et réseautage</li> <li>- Gestion des infrastructures marchandes</li> <li>- Appropriation et mise en œuvre du modèle centre de services</li> <li>- E-vulgarisation dans l'agriculture irriguée</li> <li>- Planification suivi/évaluation des projets</li> </ul>	
<b>Objectif spécifique 3</b>	Accompagner le renforcement des compétences des groupes de partage de connaissances, des centres de formations, et des autres acteurs	
<b>Résultat</b>	Les experts nationaux et des centres de formations ont été spécialisés Les membres des GPC sont outillés	Personnes formées par le Projet <sup>4</sup>  Les rapports de formations et des voyages d'études
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation du concept, des outils et étapes de la capitalisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation</li> <li>- Voyage d'études des acteurs de l'irrigation à l'extérieur sur des sujets gouvernance coopérative, des infrastructures, gestion du foncier et de l'eau, GPC, etc.</li> <li>- Management d'équipe, leadership et coaching des collaborateurs</li> <li>- Audit environnemental &amp; social des sous projets</li> <li>- Finances rurales et éducation financière.</li> <li>- Passations des marchés /Suivi, Exécution et liquidation des contrats selon les procédures de la Banque Mondiale</li> <li>- Gestion comptable et financière des sous projets / Préparation des budget programme axé sur le résultat</li> <li>- Gestion logistique et sécuritaire des missions terrain</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation continue</li> <li>- Analyse des systèmes de production dans les périmètres irrigués</li> <li>- Stages de spécialisation dans la formation diplômante pour enseignant</li> <li>- Spécialisation dans le domaine de l'agriculture irriguée (formation diplômante en mise en valeur pour enseignant</li> </ul>	

<sup>4</sup> Les bénéficiaires de voyage d'étude sont supposés formés dans l'action

#### **b) Planning des activités de formations 2021-2023**

Cette partie sera finalisée après échanges avec les UGP sur le redimensionnement des besoins en formation concernant les sujets de formation, les type d'acteurs, le nombre de participants, le niveau de mise en œuvre, les structures exécutantes de la formation et le planning.

#### **c) Plan de renforcement des opérateurs 2021**

Les UGP ont planifié généralement des ressources financières dans les PTBA 2021 pour les activités de renforcement de capacités, qui doivent maintenant être allouées à des actions précises. Un travail d'élagage et de priorisation des activités de formation sera fait.

#### **d) Coût estimatif des actions de renforcement de capacités 2021**

Cette partie sera finalisée après les échanges avec les UGP et les révisions des PTBA.

### **3.5.3.2 Recommandations par rapport au plan de formation**

Pour mettre en œuvre les principales actions retenues dans les plans de renforcement des capacités des pays, le PSP fait les recommandations suivantes :

- Accélérer le partenariat avec les centres de formation dans les pays, où l'initiative est avancée et approfondir le processus avec les autres pays. Accompagner les besoins en renforcement de capacités et en appui institutionnel des centres de formation partenaires ;
- Impliquer les opérateurs dans les cadres de concertations locales du projet ;
- Prioriser et stabiliser les actions de formation identifiées des pays pour pouvoir optimiser les modalités de mise en œuvre.
- Repartir les prévisions financières prévues dans les PTBA sur les actions de formation des opérateurs sur les thématiques identifiées qui seront convenues prioritaires ;
- Pallier à l'insuffisance d'évaluation des opérateurs par l'initiation de la co évaluation de leurs performances pour suivre leur évolution.

### 3.5.4 Plan d'appui PSP concernant les GPC, le plaidoyer et les formations

Le tableau ci-dessous donne la synthèse des actions proposées par le PSP aux UGP comme appui/conseils/accompagnements concernant les processus de gestion de connaissances, de plaidoyer et de formations des opérateurs/formateurs.

Tableau 19 : Appui du PSP en matière de gestion de connaissances, plaidoyer et facilitation des formations

Actions	Unités de coordination concernées							Période de mise en œuvre	
	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP	Phase de Consolidation	Phase de transfert
<b>Dispositifs de gestion de connaissances</b>									
1 Accompagner les UGP à disposer de cadres de planification et de rapportage des groupes de partages de connaissance pour l'élaboration du plan d'action du groupe national en fonction du cadre proposé.		x	x	x	x			x	
2 Accompagner les UGP pour l'élaboration des cahiers de charges des PMA et des GPCN		x		x	x	x			
3 Accompagner les UGP à disposer de cadre d'évaluation pour la co-évaluation des performances des groupes ;	x	x	x	x	x	x		Juillet 2021	
4 Accompagner les UGP pour l'approfondissement de la réflexion sur la pérennité des groupes ;	x	x	x	x	x	x		x	x
5 Accompagner les UGP dans le processus de collecte des cas de bonnes pratiques ;	x	x	x	x	x	x		x	x
6 Accompagner le processus de documentation et de partage des bonnes pratiques et solutions d'irrigation ;	x	x	x	x	x	x		x	x
7 Accompagner les UGP à conduire les co évaluation des performances des GPC	x	x	x	x	x	x		4ème trim.	
8 Elaborer le Projet de décision portant création du Groupe Régional de Partage de Connaissances Planification, cahier de charges portant attributions, composition et organisation du GTR planification ;							x	Mai 2021	
9 Contribuer au processus de validation de la mise en place du groupe régional (validation de la décision cadre et facilitation de l'installation du groupe)							x	Septembre 2021	x
10 Contribuer à la facilitation du fonctionnement du GTR planification									
<b>Plaidoyer</b>									
11 Accompagner les UGP et Partenaires/acteurs concernés dans le processus de plaidoyer (convention et plan de travail avec les OP faitières, identification des thèmes et préparation des notes de plaidoyer).	x	x	x	x	x	x		X	x
12 Elaborer une note de plaidoyer pour la prise en compte de la gestion des connaissances dans les attributions des ST des départements ministériels chargés de l'irrigation des différents pays.	x	x	x	x	x	x	x	Novembre 2021	
<b>Formation des formateurs</b>									
12 Elabore les outils et le les modules de formations des formateurs en gestion de connaissances	x	x	x	x	x	x		X	x

Actions	Unités de coordination concernées							Période de mise en œuvre	
	BF	MR	ML	NE	SN	TD	UCRP	Phase de Consolidation	Phase de transfert
13 Faciliter la formation des formateurs des groupes de gestion de connaissances sur le concept, le processus, les outils de collecte et de documentation y compris le suivi du renforcement des capacités des acteurs ;	x	x	x	x	x	x		Juin-juillet 2021	
14 Accompagner les UGP à finaliser la priorisation des besoins en renforcement des capacités tenant compte du temps restant et des contraintes financières pour parvenir à un plan ;	x	x	x	x	x	x		Juin 2021	
15 Accompagner le processus de formation des opérateurs et faciliter les formations conduites par le PSP;	x	x	x	x	x	x		X	x
16 Initier des échanges avec les nouveaux opérateurs pour la prise en compte de nouveaux besoins qui seront identifiés après la signature de convention avec les OPDL et OSI des autres zones	x	x		x	x	x		Avant décembre 2021	
17 Accompagner les UGP à formuler et conduire des partenariats avec les centres de formation nationaux	x	x		x	x	x		Avant décembre 2021	
18 Accompagner les UGP pour l'appropriation et la conduite de la co-évaluation des performances de l'ensemble des opérateurs;	x	x	x	x	x	x		X	x

## THEMATIQUE 6 : DOCUMENTS TYPES

Une des principales raisons d'être du PARIIS est la dimension régionale de la valorisation des expériences et acquis des pays et leurs partages. Depuis la mise en place et le fonctionnement des unités de gestions des pays, plusieurs types de documents (outils, mécanismes, modèles, guides, etc.) ont été élaborés soit au niveau pays soit au niveau région. Ce chapitre consistera à faire un état des lieux des documents types, les analyser et proposer des recommandations.

### 3.6.1 Etat des lieux constats et analyse

Le listing des documents types identifiés dans les pays est le suivant :

Tableau 20 : Documents types identifiés

N°	Désignation du documents	UGP					
		BF	MR	ML	NE	SN	TD
<b>D'ordre général</b>							
1	TDR Génériques*	x	x	x	x	x	x
2	TDR Formation activités de formation*	x	x	x	x	x	x
3	Rapportage des réunions*	x	x	x	x	x	x
4	Conventions de partenariat				x		x
5	Protocoles d'accords de partenariat ou collaboration				x		x
6	Contrat de prestations de service				x		X
<b>Systemes locaux de gestion foncier et eau</b>							
7	Guide de négociation des terres	X					
8	Outils de transaction foncière (attestation de mise à disposition, de prêt, de location, de donation, de cession d'attribution)	X	X	X	X		X
9	Outils de sécurisation foncière (attestation de possession foncière, certificat de détention coutumière, certification de détention foncière, attestation d'enregistrement, concession, délibération d'affectation de terres)	X	X	X	X	X	
10	Manuel de gestion des plaintes	X	X	X	X	X	X
11	Plan d'action de mécanisme de gestion des plaintes	X	X	X	X	X	X
12	Manuel de gestion des plaintes	X	X	X	X	X	X
13	Guide de prise en compte des solutions d'irrigation dans les plans locaux de développement	X					
14	Plan communal de développement de l'irrigation				X		
<b>Systemes agricoles, gestion des infrastructures et viabilité des SP</b>							
15	Canevas de renseignements sur les sous projet	x	x	x	x	x	x
16	Fiches de sous projets	x	x	x	x	x	x
17	Guide de ciblage des sites	x	x	x	x	x	x
18	Guide de ciblage des sous projets	x	x	x	x	x	x
19	Grille de notation et de scoring des critères pour l'approbation des sous projet		x	x		x	
20	Dossier complet du sous projet (classeur)		x		x		x
<b>Gestion des connaissances, plaidoyer, formation</b>							
21	Arrêté ou décision de mise en place des PMA	x	x	x	x	x	x
22	Arrêté ou décision de mise en place des GPCN	x	x	x	x		x
23	Cahier de charges des GPC	x		x	x		
24	Plan d'action des GPC						

25	Fiche d'expression des besoins en renforcement des capacités du personnel UGP				x		
26	Plan de formation			x			

NB : documents fournis par l'UCRP

Il n'existe une variété de documents produits par les UGP et parfois fournis par le CILSS. De prime abord, les UGP ne disposent pas de classeur pays comme prôné dans les documents du CILSS. Cependant, il existe des expériences de gestion de documentation et des archives dans certains pays. C'est le cas au Niger, dont la particularité est que la gestion est centralisée et assurée par l'expert suivi évaluation et tous les documents sous seing sont numérisés. Il existe une expérience de gestion informatisée des documents comme c'est cas au Sénégal. Une autre expérience de gestion des documents physiques de sous projets de façon manuelle au niveau des antennes régionales en Mauritanie.

L'analyse des documents à notre disposition, consultés permet de faire les commentaires ci-dessous :

✓ **Par rapport aux documents d'ordre général :**

Il s'agit des TDR génériques qui ont été élaborés de façon participative avec le CILSS et le concours de la BM. Ces TDR globaux ont été récemment éclatés en TDR spécifiques selon la nature de l'activité (études, suivi-contrôle, formation). Une revue qualité sur ces TDR spécifiques est en cours.

Une grille d'élaboration des rapports et compte rendus des réunions est mise à disposition par le CILSS.

✓ **Par rapport au systèmes locaux de gestion foncier et ressources en eau**

Les principaux documents types relatifs à la gestion du foncier et des ressources en eau répertoriés au niveau des pays sont notamment : (i) documents de référence (documents de politique et de stratégie) ; (ii) actes juridiques (textes législatifs et réglementaires, conventions) ; (iii) outils techniques (TDR, cahier des charges, PTBA, notes, etc.).

Les UGP PARIIS ne disposent pas de système d'archivage des documents ayant trait au foncier et aux ressources en eau. La constitution de classeurs pays n'a pas encore débutée. L'accompagnement du PSP nécessitera une première étape de sensibilisation à l'intérêt du classement et une seconde pour le choix des documents à intégrer dans le classeur tenant compte de leur importance dans le pays mais également de leur potentielle portée régionale.

Durant la phase initiale, le PSP a effectué des revues qualité de documents relatifs à la thématique foncier/eau en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les UGP et la coordination régionale du PARIIS. On peut citer notamment : la revue qualité des TDR relatifs au renforcement de l'offre de formation en matière de planification locale et de gestion du foncier et des ressources en eau au Mali, la revue qualité des TDR relatifs à une étude diagnostic sur l'accès au foncier et aux ressources en eau au Mali, la revue qualité de plans d'action de mécanismes de gestion des plaintes.

✓ **Par rapport Systèmes agricoles, gestion des infrastructures et viabilité des SP**

Les principaux outils utilisés sont liés à la sélection des sites et des sous projets. Il s'agit de canevas à renseigner pour l'identification des sites élaborés dans les six pays, des outils de démarches pour le ciblage des sites et sous projets qui diffèrent un pays à l'autre, des grilles de notation pour l'approbation du sous-projets qui sont qualitatives au Tchad et Quantitatives au Sénégal, Mauritanie et Mali.

✓ **Par rapport à la gestion des connaissances, formation et plaidoyer**

A ce niveau, les UGP disposent de documents dont :

- Certains sont élaborés selon les règles et formats de gestion du pays comme les arrêtés et décisions ;
- les cahiers de charges des GPC ;
- Les plans d'action des GPC élaborés par certains UGP ;
- Les outils de capitalisations élaborés par l'UGP du Tchad ;
- Le plan de formation de l'UGP du Mali.

En somme, il existe de documents types, élaborés par les UGP, dont certains qui pourraient servir de modèles à tous, ou servir de référence comme document type pour tous. On pourrait citer le cas du plan d'action du GPCN du Niger et les cahiers de charge des GPC du Mali. Par contre, il serait urgent de produire d'autres documents types complémentaires nécessaires à la gestion du projet tels que :

- Les contrats de performances des partenariats ;
- Certains guides et outils :
  - outils et guides de capitalisation ;
  - cadre de planification des activités des GPC.

### **3.6.2 Recommandations**

- Relancer le processus de mise en place des classeurs pays ;
- Responsabiliser une personne de l'équipe pour s'occuper du dossier ;
- Numériser les documents importants sous paraphe avant mise à disposition.

## V. SYNTHÈSE DES APPUIS DU PSP

Au terme des missions diagnostics réalisées dans les six pays du PARIIS, des actions suivantes en liens avec les différentes thématiques ont été identifiées pour accompagner les différentes unités de gestion du projet, prioritairement pendant la phase de consolidation et plus tard pendant la phase de transfert. Certaines actions ont déjà été discutées avec les UGP et d'autres le seront progressivement et en collaboration avec les autres acteurs dont les PS types.

Tableau 21 : Plan d'appui du PSP aux unités de coordination

Thématiques/Actions	Unités de coordination concernées							Période de mise en œuvre	
	BF	MR	ML	N E	S N	T D	UCRP	Phase de Consolidation	Phase de transfert
<b>1. Renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau</b>									
<i>Mobilisation des terres et sécurisation foncière des aménagements et des exploitants</i>									
1 Atelier de mise à niveau des acteurs impliqués dans la mobilisation des terres, la sécurisation foncière des aménagements et la gestion des conflits			X			X		Juil. Août 2021	
2 Appui à la prise en compte du genre dans les processus d'attribution des terres exploitables des nouveaux AHA	X	X	X	X	X	X		Octobre 2021	X
3 Atelier de dissémination et d'appropriation des lignes directrices pour une sécurisation du foncier et des ressources en eau au niveau des AHA au Sahel	X	X	X	X	X	X		Fév.- Avril 2022	X
<i>Etablissement/Renforcement des structures locales du foncier</i>									
4 Formation en gouvernance locale du foncier	X	X	X	X	X	X		Nov.-Déc. 2021	
5 Formation sur les nouveaux outils de gestion foncière (POAS, SIF, etc.)	X	X	X		X			Nov.-Déc. 2021	
<i>Etablissement/ Renforcement des structures locales de gestion des ressources en eau</i>									
6 Formation en gouvernance locale des ressources en eau	X	X	X	X	X	X		Sept.-Oct. 2021	
7 Appui aux formations sur l'approche GIRE (Centres de formation)	X	X	X	X	X	X		Fév. Mars 2022	X
<b>Planification locale</b>									
8 Atelier de partage d'expériences en matière de prise en compte de l'irrigation dans la planification locale	X		X	X				Avril-Mai 2022	X
<i>Promotion des solutions d'irrigation</i>									
9 Appui à la préparation du PARIIS au 9ème Forum Mondial de l'Eau Dakar 2022					X		X	Janv.-Fév. 2022	
<b>2. L'appui conseil au développement et à la gestion des infrastructures et des services aux producteurs facilitant l'écoulement de leurs produits</b>									
1 Appui à la formation/recyclage des EAS et OSI sur les itinéraires techniques des cultures irriguées, la planification et gestion des périmètres	X	x	x	x	x	x		2021	
2 Formation sur les approches, outils innovants de l'appui conseil (centre d'appel, approche du conseil à l'exploitation familiale, E vulgarisation modèle RECA Niger)	X	x	x	x	x	x		2021	

Thématiques/Actions	Unités de coordination concernées							Période de mise en œuvre	
	BF	MR	ML	N E	S N	T D	UCRP	Phase de Consolidation	Phase de transfert
3 Appui à la formation sur les modèles de gestion des infrastructures par les producteurs : cas de succès et d'échec, avantages et inconvénients	X	x	x	x	x	x		2021	2022
4 Appui à la formation des opérateurs sur la gouvernance au sein des coopératives des irrigants	X	x	x	x	x	x		2021	2022
5. Contribution aux différents processus d'appui conseil en lien avec le conseil agricole, l'offre de service aux producteurs, gestion des infrastructures par les producteurs	X	x	x	x	x	x	x	2021	2022
6. Formation sur le modèle de centre de service adapté à la mise en valeur des sites aménagés : fonctionnement, expériences et leçons à tirer	x	x	x	x	x	x	x		2022
<b>3. Systèmes de production</b>									
1. Formation sur le ciblage des filières porteuses.	X	X	x	X	x	x		2021	
2. Formation sur la démarche chaîne de valeur ajoutée et le rôle des acteurs/partie prenante	X	x	x	X	x	x		2021	
3. Accompagnement dans la mise en place des plans de mise en œuvre des sous-projets.	X	x	x	x	x	x	x	2021	2022
4. Accompagnement, appui conseil en lien avec la revue qualité des documents, TdR, rapports d'études,	X	x	x	x	x	x	x	2021	2022
<b>4. Viabilité des sous-projets</b>									
1. Formation sur le ciblage : ménages, sites et sous projets		x				x		Mai 2021	
2. Formation sur les modèles d'analyse et de suivi de la rentabilité des sous projets	X	x	x	X	x	x		Sept. 2021	
3. Formation sur les étapes d'élaboration des modèles de plans d'affaire	X	x	x	X	x	x		Nov. 2021	
4. Accompagnement dans la mise en place des plans de mise en œuvre des sous-projets.	X	x	x	x	x	x	x	2021	2022
5. Accompagnement, appui conseil en lien avec la revue qualité des documents, TdR, rapports d'études,	X	x	x	x	x	x	x	2021	2022
6. Formation des opérateurs sur l'approche de reboisement par contrat pour réussir les plantations d'arbre dans les sites	X		X						2022
<b>5. Appui à la capitalisation, aux dispositifs de recueil, de gestion et de diffusion des connaissances, formation, plaidoyer</b>									
<i>Dispositifs de gestion de connaissances</i>									

Thématiques/Actions	Unités de coordination concernées							Période de mise en œuvre	
	BF	MR	ML	N E	S N	T D	UCRP	Phase de Consolidation	Phase de transfert
1 Accompagner les UGP à disposer de cadres de planification et de rapportage des groupes de partages de connaissance pour l'élaboration du plan d'action du groupe national en fonction du cadre proposé.		x	x	x	x			x	
2 Accompagner les UGP pour l'élaboration des cahiers de charges des PMA et des GPCN		x		x	x	x			
3 Accompagner les UGP à disposer de cadre d'évaluation pour la co-évaluation des performances des groupes ;	X	x	x	x	x	x		juillet 2021	
4 Accompagner les UGP pour l'approfondissement de la réflexion sur la pérennité des groupes ;	X	x	x	x	x	x		x	X
5 Accompagner les UGP dans le processus de collecte des cas de bonnes pratiques ;	X	x	x	x	x	x		x	x
6 Accompagner le processus de documentation et de partage des bonnes pratiques et solutions d'irrigation ;	X	x	x	x	x	x		x	x
7 Accompagner les UGP à conduire les co évaluation des performances des GPC	x	x	x	x	x	x		4ème trim.	
8 Elaborer le Projet de décision portant création du Groupe Régional de Partage de Connaissances Planification, cahier de charges portant attributions, composition et organisation du GTR planification ;							x	mai 2021	
9 Contribuer au processus de validation de la mise en place du groupe régional (validation de la décision cadre et facilitation de l'installation du groupe)							x	septembre 2021	x
10 Contribuer à la facilitation du fonctionnement du GTR planification									
<b>Plaidoyer</b>									
11 Accompagner les UGP et Partenaires/acteurs concernés dans le processus de plaidoyer (convention et plan de travail avec les OP faitières, identification des thèmes et préparation des notes de plaidoyer).	x	x	x	x	x	x		x	x
12 Elaborer une note de plaidoyer pour la prise en compte de la gestion des connaissances dans les attributions des ST des départements ministériels chargés de l'irrigation des différents pays.	x	x	x	x	x	x	x	novembre 2021	
<b>Formation des formateurs</b>									
12 Elabore les outils et le les modules de formations des formateurs en gestion de connaissances	x	x	x	x	x	x		x	x
13 Faciliter la formation des formateurs des groupes de gestion de connaissances sur le concept, le processus , les outils de collecte et de documentation y compris le suivi du renforcement des capacités des acteurs;	x	x	x	x	x	x		juin-juillet 2021	

Thématiques/Actions	Unités de coordination concernées							Période de mise en œuvre	
	BF	MR	ML	N E	S N	T D	UCRP	Phase de Consolidation	Phase de transfert
14 Accompagner les UGP à finaliser la priorisation des besoins en renforcement des capacités tenant compte du temps restant et des contraintes financières pour parvenir à un plan ;	x	x	x	x	x	x		juin 2021	
15 Accompagner le processus de formation des opérateurs et faciliter les formations conduites par le PSP;	x	x	x	x	x	x		x	x
16 Initier des échanges avec les nouveaux opérateurs pour la prise en compte de nouveaux besoins qui seront identifiés après la signature de convention avec les OPDL et OSI des autres zones	x	x		x	x	x		avant déc. 2021	
17 Accompagner les UGP à formuler et conduire des partenariats avec les centres de formation nationaux	x	x		x	x	x		avant déc. 2021	
18 Accompagner les UGP pour l'appropriation et la conduite de la co-évaluation des performances de l'ensemble des opérateurs;	x	x	x	x	x	x		x	x

## VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES

Au terme des missions diagnostics réalisées dans les six pays, principalement centrées sur les processus de planification et du renforcement des services aux acteurs de l'irrigation, deux faits majeurs ont engendré des réorientations nécessaires dans la mission du PSP. Il s'agit du déploiement du PSP dans un contexte où, les UGP avaient toutes déjà entamé la mise en œuvre du projet même si les niveaux de mise en valeur varient selon les pays et le reformatage du mode d'élaboration des livrables prévus.

Ces deux faits ont motivé le recadrage des actions du PSP de la phase initiale, qui ont permis de se focaliser sur un état des lieux et la production des rapports diagnostics toutes thématiques confondues par pays. Ces diagnostics ont permis de faire des constats et analyses, d'identifier, de préciser les besoins en renforcement de capacités et de proposer un plan d'accompagnement par thématique pour les phases suivantes. Il faut noter que la conversion des besoins en formation en plan de formation n'a pu se faire avec tous les pays comme prévu, pour diverses raisons dont les évolutions possibles liées aux résultats du MTR, les difficultés financières liées aux coûts des sous projets et parfois l'indisponibilité des acteurs pour le processus de planification. Cette activité sera finalisée en collaboration avec les UGP et les autres PS en collaboration avec l'expert ingénierie de la formation au niveau du CILSS.

Toutefois, le Partenaire stratégique Planification fait les recommandations suivantes :

- Réduire les processus de validation des accords de non objections ;
- Nécessité de séparer la fonction de suivi contrôle et de planification du développement local au niveau des opérateurs (EAS et OPDL) ;
- Nécessité d'intégrer des ONG et/ou associations locales comme opérateurs ;
- Privilégier des contrats à moyen terme évolutif et à temps partiel avec les opérateurs, notamment concernant les OPDL pour réduire les charges et faciliter les transferts de compétences aux Collectivités locales ;
- Responsabiliser un expert pour la gestion des documents et le classeur pays ;
- Responsabiliser un expert au moins pour le suivi des opérateurs ;
- Responsabiliser des experts pour la gestion et le suivi du volet renforcement des capacités (DT, expert S&E ou mise en valeur) ;
- Initier des cadres de coordinations périodiques entre les acteurs locaux et les UGP ;
- Prendre les dispositions quand les conventions sont signées avec le niveau central, pour assurer la disponibilité des ressources pour la mise en œuvre au niveau local ;
- Introduire le système de co-évaluation des performances des opérateur/UGP ;
- Nécessité d'une synergie avec les programmes, ONG, IMF existants pour permettre une appropriation et une pérennisation du PARIIS.

# **ANNEXES**

## Annexe 1 : TDR missions diagnostic

**TERMES DE REFERENCES**

**MISSION DE DIAGNOSTIC ET DE COLLECTES DES DONNEES DU PARTENAIRE**

**STRATEGIQUE PLANIFICATION DANS LES PAYS**

**Octobre 2020**

### **1. Contexte et justification de la mission**

Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS/SIIP), financé par la Banque Mondiale, est mis en œuvre depuis 2018 dans six (6) pays du CILSS (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Le but du PARIIS est de faire en sorte que les acteurs impliqués dans le développement des systèmes irrigués agissent ensemble et individuellement pour que les systèmes / aménagements concernés soient viables dans les pays. Le projet vise l'amélioration de la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en utilisant une approche régionale basée sur les « solutions d'irrigation » dans les pays participants du Sahel.

Au niveau régional le projet est mis en œuvre par le CILSS qui assure également la coordination d'ensemble. Au niveau national, il est mis en œuvre par les ministères en charge de l'agriculture dans chacun des six pays bénéficiaires.

Dans le dispositif institutionnel du PARIIS, Il est prévu trois partenaires stratégiques, dont celui de la planification et renforcement des services aux producteurs, dénommé « PSP ». Composé du consortium SOSSIF/GEOFIT, il a commencé ses activités depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Son centre d'intérêt vise principalement l'amélioration des processus de planification/gestion des ressources naturelles (eau et foncier) et la formation ; l'analyse des systèmes de production, de fourniture d'infrastructures et de services pour l'accès au marché des irrigants.

La particularité du modèle PARIIS est l'impulsion du changement par la valorisation des expériences à travers leur capitalisation, leur institutionnalisation et leur partage. Ce paradigme est bâti sur la conception en commun de solutions d'irrigation et les investissements de démonstration réalisés dans les six (6) pays et sur des approches de planification du développement de l'irrigation. C'est dans ce cadre que l'assistance technique du PSP, entrant en marche après deux années de mise en œuvre du projet, a démarré par :

- faire des échanges en visioconférences avec les équipes des UGP pour examiner leurs attentes fortes recadrées vis-à-vis du PSP ;
- passer au peigne fin, les actions réalisées, les résultats obtenus ainsi que les difficultés qui ont émaillées la mise en œuvre des sous projets dans les différents pays ;

- disposer d'éléments pertinents pour faire des recommandations et propositions pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Les présents TDR sont élaborés pour conduire cette mission, qui se déroulera consécutivement dans l'ensemble des pays.

## **2. Objectif et résultats attendus de la mission**

### **2.1 Objectif principal**

L'objectif principal de la mission de diagnostic dans les pays vise à faire un état des lieux global et à disposer d'informations pertinentes pour faire des propositions d'accompagnement des dispositifs du PARIIS dans les pays, conformément aux missions contractuelles du PSP et tenant compte du contexte de mise en œuvre dans les pays,

### **2.2 Objectifs spécifiques**

La mission vise spécifiquement à :

- Faire la revue qualité :

**Pour la composante A :** des processus de planification locale du développement de l'irrigation, prenant en compte (i) le renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau dans le cadre des processus nationaux, (ii) l'analyse des systèmes de production et de leur insertion au marché et (iii) la planification des activités de la composante B ;

**Pour la composante B :** de l'appui conseils au développement et à la gestion d'infrastructures de service aux producteurs permettant de faciliter l'écoulement des productions irriguées (conditions garantissant une exploitation agricole efficace et une valorisation des productions irriguées, entrepôts, centres multiservices par exemples...) ;

**Pour la composante C :** des activités de capitalisation en matière de planification, des dispositifs de recueil, gestion et de diffusion des connaissances, de formation et de contribution à la mise en place de dispositifs de formation, du plaidoyer et de la communication sur la base des résultats des objectifs (a) et (b). Il s'agira plus concrètement de contribuer à la co-construction des solutions d'irrigation dans leur domaine de compétence

- Tirer des leçons apprises sur les processus et déroulement du projet et faire des propositions d'action selon les différentes phases du projet.

### **2.3 Les résultats attendus**

Les résultats suivants sont attendus :

#### **Par rapport au renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau**

- Un état des lieux des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau est réalisé ;

- Les processus et les outils de planification du développement local de l'irrigation dans les pays sont analysés ;
- Des expériences et bonnes pratiques en matière de gestion du foncier et des ressources en eau sont identifiées ;
- Des recommandations sont faites pour un renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau ;
- Des grands axes d'une démarche cadre de sécurisation foncière dans le contexte de l'irrigation au Sahel sont proposés.

**Par rapport à l'analyse de la documentation et de la capitalisation des documents élaborés dans les pays :**

- Un répertoire de documents types, outils et mécanismes élaborés au niveau de chaque pays est établi ;
- Une revue qualité de documents type, outils et mécanismes élaborés au niveau des pays est réalisée
- Un guide pour la consolidation et l'adoption des documents types, outils et mécanismes élaborés au niveau des pays est proposé.

**Par rapport au système de production**

- Un état des lieux sur les systèmes de production et leur insertion au marché assorti de recommandations pour le ciblage des filières et la viabilité économique des sous projets est réalisé dans les six pays,

**Par rapport à l'analyse de la viabilité des sous projets**

- Un état des lieux des outils, guides, instances, processus de séquençage, ciblage et sélection des sites et sous-projets, assorti de recommandations pour leurs meilleurs ciblage dans les six pays ;
- Une analyse des conditions de viabilités des sous projets assortie de recommandations pour une meilleure prise en compte des critères de viabilité.

**Par rapport au conseil d'appui et à la gestion des infrastructures par les producteurs**

- Un état des lieux du conseil d'appui technique aux producteurs, des expériences, des approches et des modèles de gestions des infrastructures communautaires par les producteurs assortis de recommandations est réalisé dans les six pays.

**Par rapport aux propositions d'approches pratiques**

- Des approches ou modèles d'appui technique aux producteurs, de gestions des infrastructures par les producteurs, de business plans et de centre de services sont proposés pour les six pays.

#### **Par rapport à l'évaluation des capacités :**

- Des répertoires des opérateurs de terrain ainsi que des prestataires de services par pays sont élaborés ;
- les atouts et les contraintes liés aux capacités des opérateurs de terrains en matière de processus de planification/gestion des ressources naturelles (eau et foncier), d'analyse des systèmes de production, de gestion d'infrastructures et de gestion services pour l'accès au marché des irrigants sont identifiés ;
- les besoins en renforcement de capacités des opérateurs, ainsi que des prestataires de services par pays sont identifiés

#### **Par rapport au plan de renforcement des capacités des opérateurs**

- Un plan de formation des opérateurs/formateurs en lien avec les besoins formulés en termes de renforcement de capacités/compétences, avec les objectifs du PARIIS, est décliné par pays.

#### **Par rapport à la gestion des connaissances :**

- Les dispositifs de gestion et de partage de connaissances sont répertoriés et évalués ;
- Des propositions d'amélioration du fonctionnement des groupes sont formulées ;
- Le répertoire des expériences et bonnes pratiques est établi par pays ;
- Les besoins en formation des acteurs des groupes de gestion et de partage de connaissances sont identifiés et formulés dans un cadre de renforcement des capacités.

### **3. Démarche méthodologique et tâches**

L'approche méthodologique globale consiste à réaliser des entretiens directs, participatifs et inclusifs avec les UGP, les points focaux, les acteurs et partenaires du projet dans chaque pays.

De manière pratique, l'équipe du PSP aura un entretien direct avec :

- l'équipe de l'UGP pour (i) disposer et exploiter les documents complémentaires, outils et autres instruments utilisés, (ii) mieux cerner ses attentes/besoins d'appui et les prioriser, (iii) identifier et convenir des acteurs qui seront interviewés, (iv) faciliter le contact avec les acteurs et partenaires du projet (services techniques de l'Etat, OPDL, OSI, EAS, CL, PMA, GPCN, prestataires de services, OPA, OP faitières, autres Projets/programmes dans les ZIP, etc.).
- les opérateurs de terrains pour mieux évaluer leurs besoins en renforcement de capacités. L'UGP prendra les dispositions pour la programmation des entretiens avec eux au niveau central ;
- les prestataires de services pour diagnostiquer leurs besoins en renforcement de capacités.

Les missions terrain permettront aussi de visiter quelques réalisations du projet dans les ZIP et tenir des échanges de proximité avec les acteurs.

Des fiches synthétiques selon les thématiques seront élaborées pour la collecte des données. Ces fiches seront administrées par les experts du PSP qui seront appuyés sur les sites par les points focaux et les experts fonciers du PSP et au besoin par des enquêteurs externes.

#### **4. Livrables attendus**

Les livrables intermédiaires attendus sont les suivants :

- Un rapport diagnostic sur les systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau par pays ;
- Un rapport de synthèse régionale sur les systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau ;
- Un rapport de document type analysé documenté et capitalisé ;
- Un rapport d'analyse de la viabilité des sous projets ;
- Un rapport synthèse systèmes de production ;
- Un rapport diagnostic sur le conseil d'appui et les approches de gestion des infrastructures par les producteurs
- La liste des opérateurs terrain pays et leur cahier de charges/TdR ;
- Un rapport d'évaluation des capacités/compétences des opérateurs et des besoins en renforcement des prestataires ;
- Un plan de formation des opérateurs terrain.
- Un rapport d'état des lieux du dispositif de gestion et de partage de connaissance et des expériences pratiques des pays.

## 5. Agenda de la mission

Dates*	Mission BM	Pays	Tâches
	9 – 12 nov	Burkina	Voyage
<b>16 au 20/11/2020</b>		Burkina	Voyage Séances de travail avec UGP et autres acteurs et partenaires du projet
<b>21-22/11/2020</b>	9 -12 nov	Niger	Voyage
<b>23 au 27/11/2020</b>		Niger	Séances de travail avec UGP et autres acteurs et partenaires du projet
<b>28/11/2020</b>	16 au 19 nov	Mauritanie	Voyage
<b>29/11 au 3/12/2020</b>		Mauritanie	Séances de travail avec UGP et autres acteurs et partenaires du projet
<b>4-6/12/2020</b>	30nov-3dec	Mali	Voyage
<b>7 au 10/12/2020</b>		Mali	Séances de travail avec UGP et autres acteurs et partenaires du projet
<b>7-8/11/2020</b>	3nov-3DEC	Sénégal	Voyage
<b>14 au 18/12/2020</b>		Sénégal	Séances de travail avec UGP et autres acteurs et partenaires du projet
<b>19-20/12/2020</b>	7 au 10 dec	Tchad	Voyage
<b>21 au 23/12/2020</b>		Tchad	Séances de travail avec UGP et autres acteurs et partenaires du projet

Le programme détaillé de la mission dans chaque pays sera convenu avec les UGP et pourrait se décliner comme suit :

Jours	Activités	Acteurs	Heure
1	Réunion d'introduction, démarche méthodologique et organisation pratique de la mission, recueil de documents	- Équipe UGP - Équipe PSP - PF SOSSAHEL - Expert foncier	8H-10H
	Rencontres individuelles les Expert PSP avec ceux des pays	- Coordonnateur, - Expert GdC - Expert suivi évaluation - Expert mise en valeur - Expert ingénierie social	10H 17H
2	Entretiens avec les opérateurs terrains	- OPDL - OSI,	8H-17H

Jours	Activités	Acteurs	Heure
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- EAS</li> <li>- OP faitière</li> <li>- OPA</li> <li>- Prestataires de services</li> <li>- PMA</li> <li>- GPCN</li> <li>- Projet et Programme de développement</li> </ul>	
3	Entretiens avec les opérateurs terrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPDL</li> <li>- OSI,</li> <li>- EAS</li> <li>- OP faitière</li> <li>- OPA</li> <li>- Prestataires de services</li> <li>- PMA</li> <li>- Projet et Programme de développement</li> <li>- Structure de pilotage des groupes de gestion de connaissances</li> </ul>	8H-17H
4	Suite entretiens opérateurs et mission terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPDL</li> <li>- OSI,</li> <li>- EAS</li> <li>- OP faitière</li> <li>- OPA</li> <li>- Prestataires de services</li> <li>- PMA</li> <li>- Projet et Programme de développement</li> <li>- Structure de pilotage des groupes de gestion de connaissances</li> <li>- Bénéficiaires de sous projets et visite des infrastructures</li> </ul>	8H-17H
5	Rencontres complémentaires avec les experts UGP et autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UGP</li> <li>- autres</li> </ul>	8H-12H
	Débriefing de la mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de pilotage</li> <li>- Équipe UGP</li> <li>- Équipe PSP</li> <li>- PF SOSSAHEL</li> <li>- Expert foncier</li> </ul>	14-17H
6-7	Voyage équipe PSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert PSP</li> </ul>	

## Annexe 2 : Acteurs, structures rencontrées et sites visités

N°	PAYS	ACTEURS, STRUCTURES ET SITES
1	Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UGP et certains experts clés ;</li> <li>- Les Directions centrales telles que la Direction Générale du Foncier de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural, Direction des Affaires Foncières et Domaniales ;</li> <li>- Les Directions Régionales de l'Agriculture de l'Aménagement Hydro-agricole et de la Mécanisation du Nord, du Centre, du Centre Ouest, et la Boucle du Mouhoun ;</li> <li>- Les Agences de l'eau Mouhoun et du Nakambé ;</li> <li>- Des communes dans la zone d'intervention du projet ;</li> <li>- Le SP/CPSA, structure facilitatrice pour la mise en place des PMA ;</li> <li>- Le CNID-B, structure animatrice du GPCN ;</li> <li>- Les PMA des quatre ZIP ;</li> <li>- Les bénéficiaires des sites d'Arbolé et de Nanoro.</li> </ul>
2	Mali	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UGP et certains experts clés ;</li> <li>- Les Directions centrales telles que : la Direction Générale du Génie Rural ;</li> <li>- Le secrétariat Technique Permanant du Programme National de l'Irrigation de Proximité (STP du PNIP) ;</li> <li>- Les EAS de Koulikoro et de Ségou représentées par : Directions Régionales du Développement Rural, Directions Régionales de l'Agriculture, Directions Régionales de l'Hydraulique, Direction régionale Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Nuisances et les Chambres Régionales de l'Agriculture)</li> <li>- Les OSI de Koulikoro et de Ségou ;</li> <li>- Les OPDL de Koulikoro et de Ségou ;</li> <li>- Les PMA des deux régions ;</li> <li>- Les bénéficiaires et le site de Tiétiguila, dans la région de Koulikoro.</li> </ul>
3	Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UGP et les experts clés ;</li> <li>- La société nationale d'aménagement et du développement rural (SONADER),</li> <li>- Le Gouverneur Trarza,</li> <li>- Le Délégué Régional du Ministère du développement Rural (DR-MDR) de Trarza,</li> <li>- La Direction de l'aménagement rural (DAR),</li> <li>- L'Union Nationale de Mutuelle d'investissement et de crédit oasien (UNMICO),</li> <li>- La Cellule des Affaires Foncières-MDR,</li> <li>- Le PMA-Trarza,</li> <li>- Le GPCN,</li> <li>- L'OPDL-GLOB</li> <li>- L'OPDL ELWAFa,</li> <li>- Le Centre National de Recherche Agricole et du Développement Agricole (CNRADA),</li> <li>- L'Institut de Science de l'enseignement Technique (ISET)</li> <li>- Visites de sites ( Idini site pilote, Foundé, Aimsalam Dioundou).</li> </ul>
4	Niger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UGP et certains experts clés ;</li> <li>- Le SP/Code Rural ;</li> <li>- La DGRE ;</li> <li>- Le SP/SNIP, président de la GPCN ;</li> <li>- L'Antenne régionale de Tillabéri ;</li> <li>- Les EAS (DDGR, DRA DRE, DR ONAHA) de Tillabéri</li> <li>- L'OSI de Tillabéri ;</li> <li>- L'OPDL de Tillabéri ;</li> </ul>

N°	PAYS	ACTEURS, STRUCTURES ET SITES
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Maires/Présidents COFOCOM Dessa et Tondikandia;</li> <li>- Le RECA ;</li> <li>- Les bénéficiaires et les sites Damana et Shett de la région de Tillaberi ;</li> <li>- Une Bénéficiaire de Sous-Projet type 2 ;</li> <li>- Les Prestataires de service en/se GECO et Macapa ;</li> <li>- L'IPDR/ Kollo ;</li> <li>- La PF/PN et le centre de formation de Winditan ;</li> <li>- IBS/agro-industrie ;</li> <li>- Visites de sites et des bénéficiaires de Damana et Shett.</li> </ul>
5	Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UGP et certains experts clés ;</li> <li>- Les Directions centrales telles que :</li> <li>- Les AGEX (ANIDA, DEBRLA, SAED, SODAGRI)</li> <li>- L'ARD de Kaolack ;</li> <li>- La DRGR de Kaolack</li> <li>- Le Sous-préfet de Tabacouta</li> <li>- Les Collectivités Locales Tabacouta, Samba Gueye ;</li> <li>- Les PMA de St Louis et PMA Matam ;</li> <li>- Le Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (CIFA) de Sait Louis ;</li> <li>- Les bénéficiaires sur les sites PPM de : Santhie Bera; Batamar, Keur Samba Gueye, Felfanguen et N'Dofane.</li> </ul>
6	Tchad	<p><u>Au niveau central :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UGP et certains experts clés ;</li> <li>- Les Directions centrales, EAS suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANADER : Agence Nationale de Développement Economique Rural</li> <li>- DGRHA : Direction du Génie Rural et de l'hydraulique Agricole ;</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Au niveau de la zone Sud Est, dans le Moyen Chari :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Unité de Gestion Locale (UGL) du PARIIS à Sarh ;</li> <li>- Les EAS représentées à Sarh <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'antenne de l'ANADER de Sarh ;</li> <li>- Subdivision du Génie Rural de SARH</li> </ul> </li> <li>- L'Institut universitaire des sciences agronomiques de Sarh</li> <li>- Le PARCEC Sarh,</li> <li>- Les chefs de Canton de Banda et de Balimba ;</li> <li>- Les PMA du Moyen Chari ;</li> <li>- Un représentant du Conseil national de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad CNC/PRT à Sarh ;</li> <li>- Les bénéficiaires du site de Doyaba 1.</li> </ul> <p><u>Au niveau de la zone Est en VC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Unité de Gestion Locale (UGL) du PARIIS à Abéché ;</li> <li>- L'OPDL de l'Est.</li> </ul>

## Annexe 3 : Déclaration de PRAIA



Annexe1-déclaration  
de Praia.pdf

## Annexe 4 : Quelques outils de collectes de données

### a) Critères de ciblage des filières par site

Nom du site.....commune.....Zl.....

Nom de la culture.....;

<b>Désignation</b>	<b>Inscrire note et la justifier</b>	<b>Code réponse</b>
<b>Potentiel de marché</b>		Réal (3 ),
Local		Potentiel (2) ;
Provincial		Occasionnel (1) ;
Régional		Peu visible (0)
<b>Potentiel de production ?</b>		
Rendement moyen du site (T)		
Existence d'une marge d'amélioration de la productivité ?		Important (3) ;
Indiquer quelques possibilités pour améliorer la productivité		Moyen (2) ;
		Faible (0)
<b>Impact économique et social</b>		Inscrire chiffre en FCFA
Coût de production des principales cultures		
Marge Brute /producteur en zone non aménagée 0,25 ha	Riz..... Oignon.....Tomate..... Pomme T.....Autres.	
Marge Brute /producteur en zone aménagée 0,25 ha	Riz..... Oignon.....Tomate..... Pomme T..... Autres	
Marge Brute /producteur en zone aménagée 0,5 ha,	Riz..... Oignon.....Tomate..... Pomme T.....Autres	
Ratio revenu brut / coût totaux pour les principales cultures	Riz..... Oignon.....Tomate..... Pomme T.....Autres.	
Marge commerciale commerçant détaillant/tonne		
Marge commerciale d'un gros commerçant/tonne		

Marge commerciale d'un exportateur/tonne		
<b>Promotion genre</b>		
Taux de participation des groupes vulnérables (% femmes, % jeunes)		$x \leq 25\% = 0$ $25\% \leq x \leq 30 = 1$ $30 \leq x \leq 35\% = 2$ $\geq 35\% = 3$
<b>Potentiel de développement de la transformation</b>		0 : sans unité 1 : au moins 01 *; 2 : plus de 01*
Existence d'unité de transformation au niveau communal		
Provincial		
Régional		
<b>Organisation et structuration de la filière</b>		
Existence d'une structuration de la filière		Oui :1 Non :0
Existence d'organisation de producteurs fonctionnelle		Oui :1 Non : 0
<b>Structures intervenant dans la filière</b>		
Existence de structures de soutien à la filière (exemple)		0 : absence 1 : au moins 01 ;* 2 : plus de 01*
<b>Infrastructures marchandes</b>		
Existence de comptoir d'achat		0 : absence 1 : 01 à réhabiliter 2 : au moins 1* 3 : plus de 01*
Existence de magasins de stockage		
Distance magasin ou comptoir d'achat et site	.....Km	
<b>ANALYSE FFOM DES FILIERES PRE-IDENTIFIEES (désagrégé par acteur et couche vulnérable)</b>		
Forces		
Faiblesses		

Opportunités		
Menaces		

**\* Si présence faire une liste**

## b) Synthèse des critères de ciblage des filières

	Marché réel ou potentiel	Croissance de l'offre	Marge brute Producteur/ha	Promotion femmes et jeunes	Organisation et structuration	Transformation	Structures de soutien	Total
Riz								
Oignon								
Echalote								
Tomate								
Pomme de terre								
Haricot vert								
Choux								
Concombre								
Courgette								
Ail								
Piment								
Carotte								
Persil								
Gombo								
Mais								
Niébé								
Pondération	30%	20%	20%	5%	10%	10%	5%	100%

## c) Fiche d'évaluation d'accès aux service : intrants, financiers, infrastructure, tic, énergie, transport,

Nom du service recherché	Avez-vous accès à ce service 1=Oui ;0=Non	Distance site fournisseur service et votre site de production (km)	Nom et contacts des fournisseurs clé de service	Type de prestataire 1=Public ; 2=Privé ; 3=ONG 4=Projet/programme ; 5=OP d'appartenance
Intrants agricoles (engrais, pesticides)				
Crédit, subvention				
Magasin de stockage des produits irrigués				
Comptoir d'achat pour les produits irrigués				
Système d'information sur les prix des produits				
TIC				
Tracteur/motoculteur				
Décortiqueuse				
Transport de produits				

**d) Fiche d'élaboration des comptes d'exploitation des filières irriguées**

Superficie : .....ha

Cultures	Coût					Rendement/Revenu Brut/Prix de revient						
	Mécanisation	Intrants	Main-œuvre	Redevance eau	Total	Rdt (T/ha)	Prix (prix)	Total	VA	Marge Brute	VA/Kg FCFA)	Prix revient/Kg FCFA)
Riz irrigué hivernage												
Riz Contre Saison												
Pomme Terre												
Échalote												
Oignon												
Tomate												
Haricot vert												
Ail												
Choux												
Maïs irrigué												

**e) Fiche d'élaboration d'un compte d'exploitation d'un grossiste**

Désignation	Unité	Oignon	Tomate	Pomme de terre
Quantité collectée	T			
Prix unitaire	FCFA/T			
Total Produits	FCFA			
CHARGES	FCFA			
Prix d'achat bord champs	FCFA			
Achat Bord champs	FCFA			
Transport	FCFA			
Emballage	FCFA			
Charges Commerciales	FCFA			
Total Charges	FCFA			
VA	FCFA			

## f) ANALYSE DES RELATIONS D'INFLUENCE (parties prenantes)

Acteurs interviewés : .....

Citez ces acteurs	Sur une échelle de 0 à 10, à combien évaluez-vous le degré d' <b>influence/ importance</b> de ces acteurs pour le développement de vos activités	Sur une échelle de 0 à 10, à combien évaluez-vous l' <b>intérêt</b> que ces acteurs accordent à vos activités ?	Commentaires/ Rôles
1. Producteurs	/ ___ /	/ ___ /	
2. Fournisseur d'intrant _____	/ ___ /	/ ___ /	
3. _Conseiller agricole _____	/ ___ /	/ ___ /	
4. _IMF _____	/ ___ /	/ ___ /	
5. Commerçants _____	/ ___ /	/ ___ /	
6. Transporteur			
7. Unité de transformation			
3. Prestataire			

## Annexe 5 : modèle économique



modèle d'analyse de  
la rentabilité des sous

## Annexe 6 : Modèle de plan d'affaire



Modèle de plan  
d'affaire.xls

## Annexe 7 : Cadre du Plan d'action et de la co-évaluation de la performance des GPC

A partir des objectifs consignés dans les arrêtés de mise en place des différents GPC, les éléments ci-dessous pourraient servir de cadre pour orienter l'élaboration de leurs Plans d'Actions et de la conduite du processus de co-évaluation de leur performance.

### a. Cadre du plan d'action des GPC

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Sources de vérification
<b>Objectif principal</b>	Impulser la culture de gestion et de partage de connaissances dans le secteur de l'irrigation.		
<b>Objectif spécifique 1</b>	Promouvoir la concertation interne des acteurs de l'irrigation dans la zone de couverture du GPC		
<b>Résultat</b>	Les GPC sont opérationnels	- Nombre de GPC actifs <sup>5</sup>	- Rapport d'activité du GPC
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir les réunions du groupe</li> <li>- Approuver les sous projets, sites, documents et autres actions des ZIP à la demande de l'UGP</li> <li>- Participer ou initier les concertations avec autres acteurs</li> <li>- Visiter les sites</li> <li>- Initier les réflexions et actions pour la pérennité des GPC</li> <li>- Etc.</li> </ul>		
<b>Objectif spécifique 2</b>	Capitaliser et partager des bonnes pratiques et solutions d'irrigation,		
<b>Résultat</b>	Des bonnes pratiques sont capitalisées et partagées	- Nombre BP et SI développés	- Les Documents approuvés et partager
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des bonnes pratiques et solutions d'irrigation</li> <li>- Collecter et documenter les bonnes pratiques et solutions d'irrigation</li> <li>- Approuver les bonnes pratiques et solutions d'irrigation ;</li> <li>- Contribuer à la diffusion et au partage des BP...)</li> <li>- Assurer la communication sur les activités des GPC</li> <li>- Participer à des cadres de diffusion des bonnes pratiques (foire, JNP, etc.)</li> </ul>		
<b>Objectif spécifique 3</b>	Renforcer les capacités des membres des GPC et acteurs en processus de gestion de connaissance		
<b>Résultat</b>	Les outils de capitalisation sont utilisés par les GPC	Nombre d'outils utilisés	Les rapport et outils de capitalisation produits
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les membres du groupe ;</li> <li>- Former les acteurs de l'irrigation (agents terrain, OP, etc.)</li> <li>- Réaliser des voyages d'études et d'échanges dans le pays et à l'extérieur.</li> </ul>		

<sup>5</sup> Avec prise en compte des 5 nouveaux paramètres issus de la MTR

## b. Planning des activités

Actions	Années		
	2021	2022	2023
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

## c. Cadre budgétaire

Actions	Programme budgétaire			Total
	2021	2022	2023	
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

## d. Processus de co-évaluation des activités des GPC

La co-évaluation sera conduite annuellement par l'équipe d'animation et l'équipe de l'UGP.

### • Objectif

- Apprécier conjointement la mise en œuvre annuelle des activités des groupes de partage et de gestion de connaissances, afin d'améliorer la qualité du fonctionnement du groupe et de l'appui du PARIIS pour une meilleure réalisation de la capitalisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigations.

### • Résultats attendus

- La mise en œuvre des activités prévues dans le PA annuel est évaluée ;
- La performance du GPC est évaluée ;
- Des recommandations d'amélioration du fonctionnement des GPC sont faites.

### • Etapes

- Elaboration TDR par l'UGP
- Session de co-évaluation
- Rapport final et signature par les parties

- **Contenu de la session**

- ✓ Evaluation détaillée des activités pour la mise en œuvre du PA du groupe

Actions	Taux d'exécution	Résultats <sup>6</sup> (--/-/+/>++)	Difficultés + explications	Leçons apprises
			•	
			•	
			•	
			•	

- ✓ Impression globale sur l'exécution des activités annuelles

Impression de l'exécution des activités selon le GPC et l'UGP	
Forces selon le GPC	
Forces selon le UGP	
Faiblesses selon le GPC	
Faiblesses selon le UGP	

- ✓ Cadre d'appréciation conjointe de la performance du GPC

	Changements attendus	1=Médiocre	2= Presque satisfaisant	3=Satisfaisant	4= Dépasse les attentes
1	Résultat/indicateur				
2	Résultat/indicateur				
3	Résultat/indicateur				
<b>Total</b>	<i>GPC (total par colonne)</i>				
<b>Total</b>	<i>UGP (total par colonne)</i>				
	GPC Appréciation générale (somme note/nombre résultat*nombre critère de qualité*100=ratio%)				
	UGP Appréciation générale ((somme note/nombre résultat*nombre critère de qualité*100=ratio%)				

Chaque partie donne sa note.

- ✓ Identifier les solutions pour améliorer la mise en œuvre des activités

Tâches	Résultats
Recenser les difficultés majeures	
Identifier les causes majeures des difficultés de la mise en œuvre des activités	
Identifier les solutions pour améliorer la mise en œuvre	
Proposer des mesures correctives	

<sup>6</sup> Noter la qualité du résultat par : Insuffisant : -- // Presque satisfaisant : - // Satisfaisant : + // Excellente : ++

## Annexe 8 : idées de Bonnes pratiques et solutions d'irrigation identifiées

Pays	Bonnes pratiques
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La note de synthèse sur le type d'irrigation 1 (bas-fonds) ;</li> <li>- La note de synthèse sur le type d'irrigation 3 (semi californien) ;</li> <li>- L'expérience des sites écoles GIRE initiée par l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEN).</li> <li>- Principe de partenariat, à travers une convention de mise en œuvre de certaines activités du PARIIS par le Ministère en charge de l'agriculture et les communes ;</li> <li>- l'expérience de l'association Zemstaaba de commerçants d'oignons.</li> </ul>
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Manuel d'exécution de solution d'irrigation du type 1,</li> <li>- Le Manuel du système d'irrigation visa type 2 ;</li> <li>- Conception de deux pompes sur un seul moteur. Pour le dernier cas identifié dans la TRARZA, dont la pratique fait des émules dans la zone, la PMA et GPCN en collaboration avec l'UCP ont entrepris une esquisse de documentation ;</li> <li>- Les Pratiques PIV ;</li> <li>- L'utilisation de l'énergie solaire dans l'irrigation ;</li> <li>- L'accroissement des rendement production blé à cause de l'irrigation complémentaire ;</li> <li>- La reconnaissance de l'égalité d'accès à la ressource stipulant que les gens (sans aucune forme de discrimination) partagent de manière équitable, l'eau, le bois mort et les pâturages ;</li> <li>- Les personnes ayant réalisé des infrastructures hydrauliques, ne peuvent en monopoliser l'eau, ni prétendre à plus qu'un droit de priorité ;</li> <li>- Le tour d'eau ou la règle du Jemti-jemtac quand il s'agit d'un puits dont le débit est insuffisant, permet de mettre en application cette règle d'égalité. Parfois, les usagers alternent par jours et s'organisent pour abreuver ou irriguer selon un calendrier précis défini par le collectif ;</li> <li>- La cotisation des membres ou prélèvement de récolte pour assurer l'entretien des ouvrages et leur réparation en cas de panne (prévu dès la première année de mise en valeur des sites, initiative accompagnée par la SONADER) ;</li> <li>- L'approche ou modèle de crédit de l'UNIMICO assurant l'accompagnement technique et le suivi des activités financées par le crédit.</li> </ul>
Mali	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les expériences du PNIP ;</li> <li>- La procédure de sélection des sous projets de Koulikoro et de Ségou</li> <li>- Gestion à l'amiable, de cas de conflit foncier intra familial, à travers un dialogue entre les parties opposées, la chefferie du village et le conseil communal à N'Gassola.</li> </ul>
Niger	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'expérience de la petite irrigation avec les outils du Niger ;</li> <li>- Le Conseil agricole modèle E-extension du RECA ;</li> <li>- Le contrat de performances et manuel de contrôle qualité) de l'APCA ;</li> <li>- Les expériences du FISAN ;</li> <li>- Le memento de la petite irrigation (la conception dans l'exploitation, les outils pour bien faire les études, la gestion des infrastructures) ;</li> <li>- Le modèle de gouvernance de l'eau dans certains bassins (l'appropriation des équipements par les exploitants) ;</li> <li>- Les problèmes d'abaissement du niveau des nappes, pour amener à pouvoir palier au problème ;</li> <li>- Les Décrues de certains barrages en fonction de l'humidité des sols et des types de spéculations à produire ;</li> <li>- Les expériences sur la gestion des AHA (prise en compte des activités connexes)</li> </ul>
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'expérience du PDIDAS en matière foncière : bureaux fonciers et délibérations sécurisées.</li> <li>- L'expérience sur l'éducation pédagogique des techniques culturales dans les périmètres maraichers à partir des panneaux visuels implantés sur les sites.</li> </ul>
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manuel sur les techniques de seuils d'épandage ;</li> <li>- Le processus de passation des marché au niveau local ;</li> </ul>

Source : collecte de données missions diagnostics

NB. Parties surlignées en jaune sont des sujets de SI identifiés par les UGP

## Annexe 9 : Processus d'évaluation des performances des opérateurs

Ce processus est bâti sur le plan de travail des conventions. Lorsque le partenaire dispose d'une convention cadre pluri annuelle, procéder à une co évaluation annuelle du plan de travail annuel et à une co évaluation finale à la fin de la convention.

### Processus de co-évaluation des activités des opérateurs

Les sessions de co-évaluation seront conduites conjointement par le ou les représentants du partenaire et l'équipe de l'UGP.

- **Objectif**

- Apprécier conjointement la mise en œuvre annuelle des activités des groupes de partage et de gestion de connaissances, afin d'améliorer la qualité du fonctionnement du groupe et de l'appui du PARIIS pour une meilleure réalisation de la capitalisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigations.

- **Résultats attendus**

- La mise en œuvre des activités prévues dans le PA annuel est évaluée ;
- La performance du partenaire est évaluée ;
- Des recommandations d'amélioration de la performance du partenaire sont faites et des décisions prises

- **Etapas**

- Elaboration TDR par l'UGP
- Session de Co évaluation
- Rapport final et signature par les parties

- **Contenu de la session**

- ✓ Evaluation détaillée des activités pour la mise en œuvre du PA du partenaire

Activités	Taux d'exécution	Résultats 7 (-/-/+//++)	Difficultés + explications	Leçons apprises
			•	
			•	
			•	
			•	

- ✓ Impression globale sur l'exécution des activités annuelles

	Impression de l'exécution des activités selon le partenaire et l'UGP
Forces selon le partenaire	
Forces selon le UGP	
Faiblesses selon le partenaire	
Faiblesses selon le UGP	

- ✓ Cadre d'appréciation conjointe de la performance du partenaire

<sup>7</sup> Noter la qualité du résultat par : Insuffisant : --// Presque satisfaisant : -// Satisfaisant : +// Excellente : ++

	Changements attendus	1=Médiocre	2= Presque satisfaisant	3=Satisfaisant	4= Dépasse les attentes
1	Résultat/indicateur				
2	Résultat/indicateur				
3	Résultat/indicateur				
	...				
<b>Total</b>	<i>Opérateurs (total par colonne)</i>				
<b>Total</b>	<i>UGP (total par colonne)</i>				
	Opérateur Appréciation générale (%)=Somme note pondérée/(nombre éléments*nombre critère de qualité)*100				
	UGP Appréciation générale (%)=Somme note pondérée/(nombre éléments*nombre critère de qualité)*100				

Chaque partie donne sa note.

✓ Appréciation des bénéficiaires en cas de renforcement de leur capacité (optionnel)

Éléments d'appréciations	Insuffisant (1)	Presque satisfaisant (2)	Satisfaisant (3)	Excellent (4)
1. Evaluation de la pertinence de la formation pour les bénéficiaires				
2. Evaluation des supports et outils de formation				
3. Evaluation du processus Facilitation/animation de la formation				
4. Evaluation de la participation/implication des apprenants				
5. Evaluation de l'équilibre entre la théorie/pratique				
6. Evaluation de la Maîtrise/appropriation de la thématique par les participants.				
<b>Total</b>				
(Satisfaction %)=Somme note pondérée/(nombre éléments*nombre critère de qualité)*100				

✓ Identification des solutions pour améliorer la mise en œuvre du partenariat

Tâches	Résultats
Recenser les difficultés majeures	-
Identifier les causes majeures des difficultés de la mise en œuvre des activités	-
Identifier les solutions pour améliorer la mise en œuvre	-
Proposer des mesures correctives des actions restantes	-
Recommandations générales et décisions	-

**Annexe 10 : projet de décision portant création, attribution, composition et fonctionnement du GTR-P**

**Décision portant création du Groupe Régional de Travail  
Planification et services aux irrigants (GTR-P) du Projet d'Appui  
à l'Initiative pour l'Irrigation dans le Sahel (PARIIS)**

Le Secrétaire Général

Vu la Convention ? portant Statut et Création du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse dans Sahel (CILSS), en date du ..... ;

Considérant la ? n ... portant signature de la convention de mise en place du PARIIS, en date du ..... ;

Considérant le règlement intérieur du CTR-PARIIS ;

**Décide**

## Chapitre I : Dispositions générales

**Article 1 :** Il est créé un Groupe de Travail Régional Planification, auprès de l'Unité Régionale de Coordination du Projet (UCRP) dans le cadre du PARIIS, pendant la durée du projet.

**Article 2 :** Le GTR-P en tant que dispositif de gestion des connaissances au niveau régional a principalement la triple mission de stimuler le processus de gestion de connaissances, d'assurer la normalisation et la validation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation au niveau régional.

A ce titre, il est chargé :

- De promouvoir la concertation régionale pour la valorisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation identifiées et documentées par les pays ;
- D'optimiser le processus de gestion de connaissance pour son intégration durable dans les dispositifs institutionnels des pays ;
- D'impulser la culture systématique de capitalisation et de partage des bonnes pratiques et solutions d'irrigation au niveau régional
- De veiller à l'institutionnalisation des solutions d'irrigations et à leurs disséminations à travers les cadres promus par le CILSS et à l'externe.
- D'apporter spécifiquement de la valeur ajoutée dans les produits et les livrables de solutions fournies par les pays en matière :
  - De Renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau
  - Des systèmes de production, leurs insertions au marché et de la viabilité des sous projet ;
  - de renforcement des capacités des acteurs et du plaidoyer.

## Chapitre II : Composition, organisation

**Article 3** : Le GTR-planification se compose comme suit :

Type de groupe	Membres	nombre participants
<b>GTR Planification</b>	Un représentant par pays issu des GPCN (6)	6
	Experts CILSS (expert institutionnel, CRA et INSAH)	3
	Expert des UGP ou représentant des GPC des pays	6
	Experts PSP	3
	Représentant ARID	1
	Représentant ROPPA	1
	Expert scientifique	1
	Expert de haut niveau	2
	Représentant d'organismes de bassin parmi les 4 grands fonctionnels dans la zone PARIIS	1
	Représentant Centres régionaux de formation	1
<b>TOTAL</b>		<b>25</b>

**Article 4** : Le cahier de charge précise les responsabilités des instances et membres et les modalités de fonctionnement opérationnel du GTR-planification.

**Article 5** : La Structure de gestion et de partage de connaissances est composée de deux (2) instances :

- Le conseil annuel des experts GTR-P en présentiel ;
- La conférence des experts GTR-P en virtuel.
- Le dispositif opérationnel GTR-P comprend :
  - Un président (pouvant provenir des GPCN)
  - Un secrétaire
  - Un Facilitateur

Le GTR-P peut faire appel à toute structure ou expertise externe, dont les compétences sont nécessaires pour apporter des inputs aux solutions d'irrigation.

Le GTR-P travaille en parfaite harmonie avec les autres GTR.

**Article 6** : Les frais de fonctionnement du GTR sont assurés par l'UCRP : l'organisation des sessions, les déplacements et prise en charge des membres ; les prises en charges de prestataires temporaires, etc.

**Article 7 :** Les Liens fonctionnels entre le GTR et l'UCRP et CTR entre le GTR et les instances du PARIIS sont les suivantes :

- Le GTR travaille sous la responsabilité administrative de l'UCRP dont l'équipe administrative facilitera l'organisation pratique des sessions.
- L'UCRP réceptionnera les conclusions et recommandations du GTR qui seront soumises au CTR ;
- Le CTR entérinera ces conclusions avant la diffusion et partage au sein des pays et des mécanismes et systèmes de diffusion des solutions misent en place par le CILSS.

### **Chapitre III : Dispositions diverses**

**Article 8 :** Les UGP et l'UCRP organisent les prises d'actes nécessaires à la désignation des représentants, au compte des GTR conformément aux dispositions de la présente décision.

Le Coordonnateur régional est chargé de la mise en œuvre de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à ....., le .....

**Pour le CILSS**

**Le Secrétaire Exécutif**

## Annexe 11 : Projet de cahier de charges du GTR-Planification

### Projet de cahier de charges Portant composition, organisation et fonctionnement du Groupe de Travail Régional-Planification (GTR-P)

#### Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), au titre de la gestion des connaissances de la composante C, il est mis en place des dispositifs de connaissances aux trois niveaux : ZIP, national et régional. La sous composante gestion des connaissances, cadre fédérateur de la dimension régionale du projet, vise à promouvoir :

- La collecte, le traitement et la diffusion des connaissances utiles du sous-secteur de l'irrigation et permettre aux acteurs intervenants de l'irrigation de se les approprier et de les partager au travers des solutions d'irrigation.
- La coordination, le suivi-évaluation efficace des activités du projet et la mise en place de stratégie de communication favorisant la mise en œuvre des solutions et la mobilisation des ressources pour le secteur de l'irrigation ;
- La mise en place d'instruments et mécanismes de gestion des connaissances tels que le système d'information sur l'eau et l'irrigation (SIREI), la plateforme de gestion des connaissances et les appuis à la recherche action et au développement de la formation ;

En vue d'impulser cette dynamique de la Composante C du PARIIS, il est mis en place des Groupes Régionaux de Partage de Connaissances suivants : i) GTR Planification ; ii) GTR solutions d'irrigation de types 1 et GTR solutions d'irrigation de type 2.

Le présent cahier de charges précise l'objet, la mission, les attributions, la composition et le fonctionnement du GTR-planification.

#### TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

**Article 1 :** L'organisation et le fonctionnement du Groupe de Travail Régional Planification sont régis par le présent cahier de charges.

#### TITRE II - OBJET, MISSION ET ATTRIBUTIONS

##### Chapitre 1 : Objet

**Article 2 :** Le GTR-planification a pour objet d'assurer la valorisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation issues du processus planification et le renforcement des services aux producteurs à travers leurs normalisation et validation.

## **Chapitre 2 : Mission**

**Article 3** : Le GTR-P en tant que dispositif de gestion des connaissances au niveau régional a principalement la mission de stimuler le processus de gestion de connaissances, d'assurer la normalisation et la validation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation au niveau régional.

## **Chapitre 3 : Attributions**

**Article 4** : Le GTR-P est chargé :

- De promouvoir la concertation régionale pour la valorisation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation identifiées et documentées par les pays ;
- D'optimiser le processus de gestion de connaissances pour son intégration durable dans les dispositifs institutionnels des pays ;
- D'impulser la culture systématique de capitalisation et de partage des bonnes pratiques et solutions d'irrigation à l'échelle régionale ;
- De veiller à l'institutionnalisation des solutions d'irrigation et à la dissémination à travers des cadres promus par le CILSS et externes.
- D'apporter spécifiquement de la valeur ajoutée dans les produits et les livrables de solutions fournies par les pays en matière :
  - de renforcement des systèmes locaux de gestion du foncier et des ressources en eau ;
  - des systèmes de production, leurs insertions au marché et de la viabilité des sous projet ;
  - de renforcement des capacités des acteurs et du plaidoyer.

## **TITRE II : OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU GTR PLANIFICATION**

### **Chapitre 1 : Objectifs du GTR-P**

**Article 5** : L'objectif principal du GTR planification est de stimuler le processus de gestion et de partage de connaissances entre les acteurs des pays membres du PARIIS à travers la normalisation et la validation des bonnes pratiques et solutions d'irrigation documentées.

**Article 6** : Les objectifs spécifiques du GTR planification sont :

- Promouvoir la concertation et les échanges pour l'institutionnalisation des processus et mécanismes de gestion connaissances en irrigations dans le sahel ;
- Valoriser les bonnes pratiques proposées par les pays du PARIIS en portant des adjuvants nécessaires ;
- Apprécier les bonnes pratiques et solutions d'irrigation proposées par les pays pour leurs normalisation et validation ;

- Servir de tremplin pour l'alimentation des mécanismes et dispositifs de communication et de dissémination de savoirs promus par le CILSS et dans la région.

## **Chapitre 2 : Résultats attendus du GTR-P**

**Article 7 :** Les résultats attendus du GTR planification sont :

- Les connaissances, mécanismes et processus de gestion de connaissances dans le domaine de l'irrigation sont institutionnalisés dans les pays du sahel ;
- Les bonnes pratiques proposées par les pays sont valorisées ;
- Les bonnes pratiques issues des pays sont normalisées et validées ;
- Les bonnes pratiques et solutions d'irrigation issues du GTR planifications sont partagées dans les pays et à travers les mécanismes de partage du PARIIS.

## **TITRE III : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT**

### **Chapitre 1 : composition**

**Article 8 :** Le GTR-planification se compose comme suit :

- Un représentant par pays issu des GPCN (6) ;
- Trois (1) expert du CILSS (expert institutionnel, CRA et INSAH) ;
- Un (1) experts des UGP par pays, dont six experts en gestion de connaissances ;
- Trois (3) experts du PSP, dont l'expert systèmes locaux de gestion foncier et ressources en eau ; l'expert systèmes de production et leurs insertions au marché, l'expert gestion de connaissances, formation ;
- Un (1) représentant de l'Association Régionale pour l'Irrigation et le Drainage (ARID) ;
- Un (1) représentant du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) ;
- Un expert scientifique proposé par le CILSS ;
- Deux (2) experts de haut niveau dans le domaine de l'irrigation proposés par le CILSS ;
- Un (1) représentant d'organismes de bassin parmi les 4 grands fonctionnels ;
- Un (1) représentant des centres régionaux de formation.

### **Chapitre 2 : Fonctionnement**

#### **Section 1 : Structuration**

**Article 9 :** Le GTR-planification se structure comme suit

La Structure de gestion et de partage de connaissance est composée de deux (2) instances :

- Le conseil annuel des experts GTR-P en présentiel ;
- La conférence annuelle des experts GTR-P en virtuel.

Le dispositif opérationnel GTR-P comprend :

- Un président (pouvant provenir des GPCN);
- Un secrétaire ;
- Un facilitateur.

Le GTR-P peut faire appel à toute structure ou expertise externe, dont les compétences sont nécessaires pour apporter inputs sur des dossiers de solutions.

L'assistante administrative du PARIIS sera mise à profit pour les aspects administratifs et organisationnels des sessions.

## **Section 2 : Gouvernance**

**Article 10** : Le conseil annuel des experts GTR-P qui doit se tenir en présentiel si possible est le cadre :

- De validation des solutions d'irrigation ;
- De propositions de stratégies de disséminations et d'institutionnalisation des Solutions d'Irrigation.

**Article 11** : les décisions de validations des Solutions d'irrigation sont prises par consensus.

**Article 12** : la conférence des experts GTR-P est un cadre de discussions de sujets importants, autres que les validations de solutions d'irrigation. Elle doit se tenir au moins une fois par an.

**Article 13** : Le président qui sera choisi parmi les scientifiques et les experts de haut niveau assure la convocation et le pilotage des sessions.

**Article 14** : le secrétaire qui sera choisi parmi les experts du CILSS et des UGP assure la prise de note, le rapportage des sessions.

**Article 15** : La facilitation des sessions sera assurée par le PSP.

**Article 16** : Le GTR-P travaille en parfaite harmonie avec les autres GTR.

**Article 17** : le GTR-P élabore un plan d'action annuel pour conduire ses activités annuelles, soumis à l'UCRP.

**Article 18** : le GTR-P prévoit une autoévaluation de ses activités en fin d'exercice de planification.

## **Section 3 : Rôles et responsabilités des parties prenantes**

**Article 16** : Le CILSS à travers l'UCRP assure l'organisation et le fonctionnement opérationnel du GTR, transfère les données fournies par les pays et contribue par la présence des experts à assurer la cohérence des décisions avec les objectifs et missions du PARIIS.

**Article 17** : Le PSP assure la facilitation des activités et l'accompagnement pour le processus de planification des activités du GTR-P. En outre, Il pourrait être responsabiliser par le groupe pour développer certains sujets.

**Article 18** : Les experts de haut niveau et les scientifiques doivent apporter leur expertise pour donner de la valeur professionnelle et scientifique aux Solutions d'Irrigations et autres actions du Groupe.

**Article 19** : Les OSC contribuent à maintenir la pertinence et la cohérence entre les besoins des irrigants et les solutions qui seront validées.

**Article 20** : les organismes de bassins apporteront leur expertise dans la validation des solutions d'irrigation en termes de leur adaptation et conformité avec les contextes des bassins existants dans la zone.

**Article 21** : Les centres de formation contribueront à l'adaptation et à la prise en compte des solutions dans les programmes et circulas de formation.

### **Chapitre 3 : Financement**

**Article 22** : Les frais de fonctionnement du GTR-P sont assurés par l'UCRP : l'organisation des sessions, les prises en charge et déplacements des membres autres que les experts des UGP et du PSP ; les prises en charges de prestataires externes sollicités, etc.

### **TITRE 3 : DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 23** : Le GTR-P peut porter d'éventuels amendements aux dispositions du présent cahier de charges résultant d'accord entre les différentes parties.

Fait à ....., le .....

**Pour le CILSS,**

**Pour le PARIIS**

**Le Secrétaire Général**

**le Coordonnateur UCRP**

**Nom Prénoms**

**Nom Prénoms**

**Pour le GTR-Planification**

**Le président**

**Nom et prénoms**